

Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

<p>Affiché au siège de Grand Besançon Métropole le :</p> <p>15/04/21</p>	<p>Séance du Jeudi 8 Avril 2021 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs</p>	<p>Visé par : La Directrice Adjointe Direction Administration Générale Stéphanie RONSOT</p>
--	--	---

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le Jeudi 8 Avril 2021 à 18h00 à la CCIT du Doubs, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

↳ R.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 25/02/2021

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur Marcel FELT comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 25/02/21.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.2 - Désignation de représentants de GBM au sein de diverses structures

A l'unanimité des suffrages exprimés, 11 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la désignation de Mmes A. BENEDETTO, M. ETEVENARD, L. GAGLIOLO, C. BOTTERON, C. BARTHELET et M. DONEY et MM. A. LAROPPE, J-E. LAFARGE, J-F. MENESTRIER, F. TAILLARD, F. BAILLY, JH. ROUX et P. ROUTHIER en qualité de titulaires pour participer au Comité de pilotage du PLH de GBM,
- la désignation de M. Nicolas BODIN en qualité de titulaire pour représenter GBM au Conseil d'administration de la Fabrique Numérique de Besançon,
- la désignation de M. Gabriel BAULIEU en qualité de titulaire pour représenter GBM à l'Association Finances - Gestion - Evaluation des Collectivités Territoriales,
- la désignation de M. Sébastien COUDRY en qualité de titulaire et M. Benoit VUILLEMIN en qualité de suppléant pour représenter GBM au Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstentions : 11 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.3 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R.4 - Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

↳ R.5 - Budget Primitif 2021

A l'unanimité des suffrages exprimés, 11 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le Budget Primitif 2021, budget principal et budgets annexes, par chapitre conformément aux balances et au document comptable annexés au rapport et reprend les résultats de l'exercice précédent pour le Budget annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest,
- confirme au titre de l'exercice 2021 la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement du budget principal.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstentions : 11 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.6 - Vote des taux de fiscalité 2021

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte du gel du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires en 2021, soit 9,63 %.
- se prononce favorablement sur la fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2021 :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,54 % (stabilité)
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,17 % (stabilité)
 - Cotisation Foncière des Entreprises : 26,26 % (stabilité)

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.7 - Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- La révision des autorisations de programme et leurs découpages en crédits de paiement concernant :
 - AP/CP « Marnières »,
 - AP/CP « Aides à la pierre déléguées »,
 - AP/CP « PNRU 2016-2024 »,
 - AP/CP « Grande bibliothèque »,
- L'augmentation des AP :
 - AP/CP « Habitat 2013-2021 »,
 - AP/CP « Campus » ;
- La diminution de l'AP/CP « Voie en site propre bus Temis-Campus-Gare Viotte » (Budget annexe Transports) ;
- La création de deux autorisations de programme :
 - AP/CP « Schéma départemental des Gens du Voyage 2021-2026 »,
 - AP/CP « Acquisition matériels roulants Tramway » (Budget annexe Transports).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.8 - Ressources budgétaires pour 2021 : fixation de divers tarifs

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la fixation des ressources 2021.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R.9 - Prestation de pré-collecte, collecte, transport et traitement des déchets des services communautaires de Grand Besançon Métropole et des services municipaux de la Ville de Besançon - Autorisation de lancement et de signature du marché public

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement de la procédure de passation de l'accord-cadre,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre attribué aux entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R.10 - Actualisation de la liste des emplois permanents Création d'un emploi d'ingénieur et suppression d'un emploi de technicien auprès du Département des Mobilités.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un emploi d'ingénieur (responsable de secteur), grade de référence ingénieur au sein du service Etudes et Travaux du Département des Mobilités.
- la suppression d'un emploi de technicien (chef de secteur), grade de référence technicien principal de 1^{ère} classe au sein du service Etudes et Travaux du Département des Mobilités.
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R.11 - Dérogation permettant aux apprenti(e)s âgé(e)s de 15 à 18 ans dans la fonction publique territoriale d'effectuer des travaux « règlementés »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le recrutement de mineurs de plus de 15 ans en apprentissage, dans les conditions décrites dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R.12 - Convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique renouvellement Période 2021-2023

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le principe du renouvellement du conventionnement avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique pour la période 2021-2023,
- approuve la convention correspondante et autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :
 - o signer la convention annexée au rapport,
 - o signer les avenants éventuels ainsi que tout document s'y afférant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

☞ R.13 - Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) du 1er janvier au 31 décembre 2020

Le Conseil de Communauté prend acte de ce bilan.

☞ R.14 - Commune d'Avanne-Aveney – Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme – Approbation après mise à disposition

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la modification simplifiée n°1 du PLU d'Avanne-Aveney.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.15 - Commune de Grandfontaine – Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme – Approbation après mise à disposition

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la modification simplifiée n°2 du PLU de Grandfontaine.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.16 - Commune de Cussey-sur-l'Ognon - Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme - Approbation après enquête publique unique

A l'unanimité le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Cussey-sur-l'Ognon, tel qu'annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.17 - Commune de Cussey-sur-l'Ognon - Institution du Droit de Prémption Urbain (DPU)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'institution du DPU sur les zones U et AU du PLU de la commune de Cussey-sur-l'Ognon,
- la délégation de l'exercice du DPU sur ces zones à la commune de Cussey-sur-l'Ognon dans les conditions définies dans la délibération du Conseil de communauté du 30 mars 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.18 - Commune de Cussey-sur-l'Ognon - Ravalement de façade et édification de clôture - Institution du régime de déclaration préalable

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'institution du régime de déclaration préalable aux travaux de ravalement de façade et à l'édification de clôture sur le territoire de la commune de Cussey-sur-l'Ognon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.19 - Prestations topographiques – Autorisation de signature de l'accord cadre

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la passation d'un accord-cadre relatif à la réalisation de prestations topographiques,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant à lancer la procédure de passation et signer l'accord-cadre avec les titulaires retenus.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport

↳ R.20 - Fonds d'aides aux écoles de musique : Attribution des subventions 2021, supérieures à 23 000 €

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution, sous réserve du vote du BP 2021 et du PPIF 2021-2025, de cinq soldes de subventions d'un montant total de 175 920 € accordées aux écoles de musique associatives dites pôles d'enseignement musical, dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques pour l'année 2021 :
 - 37 808 € à la MJC Palente Orchamps,
 - 38 894 € à AMUSO,
 - 29 594 € au CAEM,
 - 28 825 € à l'Ecole de musique du Plateau,
 - 40 799 € à l'EMICA
- autorise Monsieur le Vice-Président, en charge de la Culture et du Sport, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions triennales avec la MJC Palente Orchamps, AMUSO, le CAEM, l'Ecole de musique du Plateau, et l'EMICA.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.21 - CRR- Vote des tarifs Année scolaire 2021/2022

A l'unanimité des suffrages exprimés, 11 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement :

- sur les principes et les évolutions proposés relatifs à la politique tarifaire du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon Métropole,
- sur les tarifs 2021/2022 du Conservatoire.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 11 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.22 - CRR - Remise exceptionnelle sur droits d'inscription 2020/2021

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la remise à octroyer sur les droits d'inscription 2020/2021.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.23 - Modification de la composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la modification de la composition de la CIA, et sa nouvelle organisation comme énoncé dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

↳ R.24 - Commune de Cussey-sur-l'Ognon - Révision du zonage d'assainissement - Approbation après enquête publique unique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision du zonage d'assainissement de la commune de Cussey-sur-l'Ognon, tel qu'il est annexé à la délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

↳ R.25 - Soutien au développement économique : création d'un Fonds d'Intervention économique « aide au loyer » en faveur des jeunes entreprises innovantes (FIE JEI)

Mme Julie CHETTOUH et M. Benoit VUILLEMIN, élus intéressés ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté donne un avis favorable sur la création d'un fonds d'intervention économique « aide au loyer » à destination des jeunes entreprises innovantes dans une démarche de développement de filières d'excellence dans les domaines des technologies médicales et biomédicales et ceux des écotechnologies.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R.26 - Soutien au développement économique et aux transitions : mise à jour du FIE investissement

M. Benoit VUILLEMIN, élu intéressé ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté donne un avis favorable sur la mise à jour du fonds d'intervention économique en faveur des investissements immobiliers des entreprises visant à favoriser leurs transitions écologiques et économiques.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 27 - Abondement au Fonds Régional pour les Territoires (FRT) et création d'un fonds temporaire d'aide aux loyers (FAL) par GBM et financement régional

Mme Julie CHETTOUH et M. Benoit VUILLEMIN, élus intéressés ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'abondement à hauteur de 2€ / habitant soit 386 558€ en crédits d'investissement au FRT investissement en contrepartie des 2€/habitant apportés par la Région.
- la création d'un fonds temporaire d'aide au loyer (FAL) tel qu'il est présenté dans le rapport à hauteur de 1€ / habitant en crédits de fonctionnement avec une participation à la même hauteur de la Région.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R.28 - Stratégie d'attractivité

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le lancement de la démarche agence d'attractivité et la méthode de travail axée sur la concertation des acteurs locaux concernés par les différentes cibles identifiées, dont notamment les acteurs du tourisme,
- valide le principe de l'actualisation du schéma tourisme à mi-parcours, dans le cadre également d'une démarche de concertation élargie des acteurs du tourisme.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.29 - Festival Outdoor Grandes Heures Nature édition 2021 Programmation et budget prévisionnel

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'adaptation du format et la programmation prévisionnelle de l'édition 2021 du Festival Outdoor Grandes Heures Nature,
- la ventilation du budget prévisionnel de l'édition 2021 parties dépenses et recettes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.30 - Gestion Prévisionnelle des Emplois et des compétences - Soutien 2021

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à l'association REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE à hauteur de 30 000 € pour l'opération GPECT
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.31 - Campus Bouloie Témis : Actualisation des plans de financement prévisionnels et des coûts d'opération- Subvention de la région Franche-comté et Département du Doubs.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires pour les opérations figurant au tableau indiqué dans le rapport, et à signer les éventuelles conventions ou avenants à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.32 - Enseignement supérieur et Recherche- Subvention à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du bilan d'activité 2020 de l'ISBA,
- approuve l'attribution d'une subvention de 110 000 € à l'ISBA pour l'année 2021,
- autorise Madame la Présidente à signer la convention entre GBM et l'ISBA

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.33 - Culture action

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la participation financière de Grand Besançon Métropole aux actions de Culture Action à hauteur de 53 000 € pour 2021,
- autorise Madame La Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre et tout document ou avenant y afférent qui n'en modifie pas l'économie générale.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville

↳ R.34 - Contrat de Ville - Etude socio-urbaine sur le quartier de Palente Orchamps

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le principe de mener cette étude au titre de la compétence « politique de la ville » de GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.35 - Programme d'Intérêt Général relatif à la résorption de l'habitat Indigne et très dégradé dans le département du Doubs

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'engagement de Grand Besançon Métropole dans le nouveau Programme d'Intérêt Général relatif à la résorption de l'habitat Indigne et très dégradé dans le département du Doubs,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.36 - Marché relatif à la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de GBM (PTRE) : autorisation de lancer et de signer le marché

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la passation du marché relatif au suivi-animation de la plateforme territoriale de rénovation énergétique et à l'accompagnement administratif et technique des porteurs de projets de rénovation BBC,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le marché avec le titulaire retenu.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

↳ R.37 - Projet Alimentaire Territorial : réponse à l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le principe du projet ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de ce cofinancement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.38 - Convention avec ATMO Bourgogne Franche-Comté

MM. Christophe LIME et Gilles ORY, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le partenariat proposé avec ATMO Bourgogne Franche-Comté ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention quinquennale annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R.39 - Partenariat avec le Conservatoire Botanique National - Office Régional des Invertébrés (CBN-ORI) de Franche-Comté - Convention quinquennale et avenant fixant le programme de travail 2021

Mmes Fabienne BRAUCHLI, Lorine GAGLILOLO Françoise PRESSE, Anne VIGNOT et M. Gilles ORY, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le partenariat proposé avec le CBN ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à :
 - o signer la convention quinquennale annexée au rapport ;
 - o signer l'avenant annuel pour 2021.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 5

↳ R.40 - Modifications des statuts du SYDED

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les nouveaux statuts du SYDED présentés en annexe de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures

↳ R.41 - Eclairage public - Programme de travaux 2021 - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la sollicitation des subventions auprès du SYDED, de l'Etat, et de tout partenaire susceptible de participer à ces opérations, la collectivité s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.42 - Acquisition de matériels roulants pour les lignes de Tramway du réseau GINKO

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'opération d'acquisition de rames supplémentaires de tramway selon les conditions définies dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.43 - Demande de subventions dans le cadre de l'aménagement d'un nœud de mobilité à Saint-Vit

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la réalisation de cette opération d'aménagement de Nœuds de mobilité
- sollicite toutes autorisations administratives utiles,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :
 - signer les éventuelles conventions à intervenir et notamment celle avec le SYDED
 - solliciter les subventions auprès des partenaires indiqués ci-dessus et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir,
 - prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.44 - Convention relative à la mise à disposition des services municipaux à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole - Avenant N°2 - Modification des modalités de remboursement des consommations d'électricité entre GBM et la ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant à la convention de mise à disposition de services municipaux à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.45 - Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications rue des Fins à Dannemarie sur Crête

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ladite convention avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus ;
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 46 - Autorisation de lancer et de signer un accord-cadre pour la fourniture d'écrans d'informations pour les besoins du transport urbain

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la passation d'un accord-cadre relatif à l'acquisition d'écrans d'information,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à lancer la procédure de passation et signer l'accord-cadre avec le titulaire retenu, ainsi que tous les documents nécessaires à la bonne exécution du marché.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 47 - Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications - rue de la libération à Saint-Vit

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ladite convention avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus ;
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 48 - Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications des rues Masson et des Vignes à Pouilley les Vignes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ladite convention avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus ;
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Conseil de Communauté

Séance du 8 avril 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 22h12.

Etaient présents :

Audeux : Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Guillaume BAILLY (à partir du 5), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Beure** : M. Philippe CHANEY **Bonnay** : M. Gilles ORY **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **François** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Thise** : M. Loïc ALLAIN **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaient présents en visioconférence : **Avanne-Aveney** : M. Joël GODARD suppléant de Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon** : Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Benoit CYPRIANI, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadiya GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Thierry PETAMENT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Sylvie WANLIN, **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU, **Chalèze** : M. René BLAISON, **Champoux** : M. Romain VIENET **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Fontain** : Mme Martine DONEY **Gennes** : M. Jean SIMONDON **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoit VUILLEMIN **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Etaient absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Besançon** : M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Philippe CREMER, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR **Boussières** : Mme Hélène ASTRIC **ANSART Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chevroz** : M. Franck BERNARD **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Noironte** : M. Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD

Secrétaire de séance : M. Marcel FELT

Procurations de vote :

T. JAVAUX à L. ALLAIN, M.J. BERNABEU à J.P. MICHAUD, H. ALEM à A. TERZO, F. BAEHR à M. ZEHAF, G. BAILLY à L. FAGAUT (jusqu'au 4), P. BILLEREY à O. GRIMAITRE, N. BOUVET à A. MARTIN, F. BRAUCHLI à A. POULIN, C. CAULET à A. POULIN, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à C. DEVESA, J. CHETTOUH à J. SORLIN, B. CYPRIANI à N. SOURISSEAU, L. GAGLILOLO à F. BOUSSO, S. GHARET à A. BENEDETTO, A. GHEZALI à N. BODIN, V. HALLER à M. ETEVENARD, P.C. HENRY à M. LEMERCIER, J.E. LAFARGE à C. DEVESA, M. LAMBERT à M. LEMERCIER, A. LAROPPE à F. BOUSSO, J.E. LOUHKIAR à C. WERTHE, C. MICHEL à M. ZEHAF, M.T. MICHEL à D. HUGUET, T. PETAMENT à L. FAGAUT, M. PIGNARD à C. WERTHE, Y. POUJET à S. COUDRY, F. PRESSE à N. SOURISSEAU, K. ROCHDI à L. HUGUET, J.H. ROUX à J. SORLIN, S. WANLIN à S. COUDRY, A. BLESSEMILLE à J. KRIEGER, D. PAINEAU à J. ANDRIANSEN, R. BLAISON à C. MAGNIN-FEYSOT, R. VIENET à C. MAGNIN-FEYSOT, F. BAILLY à O. LEGAIN, C. BOTTERON à S. RUTKOWSKI, V. DRUGE à P. AYACHE, F. BERNARD à G. ORY, J.F. MENESTRIER à G. ORY, M. LEOTARD à J.M. BOUSSET, M. DONEY à F. LAIDIE, J. SIMONDON à V. FIETIER, H. BERMOND à J.P. MICHAUD, R. BOROWICK à D. HUOT, C. LINDECKER à D. HUOT, P. CORNE à F. TAILLARD, D. PARIS à E. BOURGEOIS, J.M. CAYUELA à P. CONTOZ, C. MAIRE à F. GALLIOU, B. LOUIS à F. TAILLARD, A. OLSZAK à P. CHANEY, C. BARTHELET à G. GAVIGNET, N. DUSSAUCY à P. SIMONIN, A. BIHR à P. ROUTHIER, B. VUILLEMIN à P. CONTOZ, L. BARBAROSSA à Y. GUYEN, V. MAILLARD à L. ALLAIN, D. LEGAIN à J.M. JOUFFROY

**Communauté urbaine
Grand Besançon Métropole**

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 8 avril 2021

*Salle des conférences de la CCIT du Doubs et en
visioconférence*

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	5
Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 25/02/2021	5
Rapport n°2 - Désignation de représentants de GBM au sein de diverses structures	9
Rapport n°3 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil	10
Rapport n°4 - État des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil	10
Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics	12
Rapport n°5 - Budget Primitif 2021	12
Rapport n°6 - Vote des taux de fiscalité 2021	35
Rapport n°7 - Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE)/crédits de paiement (CP)	35
Rapport n°8 - Ressources budgétaires pour 2021 : fixation de divers tarifs	35
Rapport n°9 - Prestation de précollecte, collecte, transport et traitement des déchets des services communautaires de Grand Besançon Métropole et des services municipaux de la Ville de Besançon - Autorisation de lancement et de signature du marché public	36
Rapport n°10 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un emploi d'ingénieur et suppression d'un emploi de technicien auprès du Département des Mobilités	36
Rapport n°11 - Dérogation permettant aux apprenti(e)s âgé(e)s de 15 à 18 ans dans la fonction publique territoriale d'effectuer des travaux « réglementés »	36
Rapport n°12 - Convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique - Renouvellement pour la période 2021-2023	36
Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations	37
Rapport n°13 - Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020	37
Rapport n°14 - Commune d'Avanne-Aveney – Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme - Approbation après mise à disposition	37
Rapport n°15 - Commune de Grandfontaine – Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme - Approbation après mise à disposition	37
Rapport n°16 - Commune de Cussey-sur-l'Ognon - Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme - Approbation après enquête publique unique	37
Rapport n°17 - Commune de Cussey-sur-l'Ognon - Institution du Droit de Préemption Urbain (DPU)	37
Rapport n°18 - Commune de Cussey-sur-l'Ognon - Ravalement de façade et édification de clôture - Institution du régime de déclaration préalable	38
Rapport n°19 - Prestations topographiques - Autorisation de signature de l'accord-cadre	38
Commission n°7 : Proximité, santé, culture et sport	38

Rapport n°20 - Fonds d'aides aux écoles de musique : Attribution des subventions 2021, supérieures à 23 000 € _____	38
Rapport n°21 - CRR - Vote des tarifs Année scolaire 2021/2022 _____	38
Rapport n°22 - CRR - Remise exceptionnelle sur droits d'inscription 2020/2021 _____	38
Rapport n°23 - Modification de la composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité _____	38
Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement _____	39
Rapport n°24 - Commune de Cussey-sur-l'Ognon - Révision du zonage d'assainissement - Approbation après enquête publique unique _____	39
Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique _____	39
Rapport n°25 - Soutien au développement économique - Création d'un Fonds d'Intervention économique « aide au loyer » en faveur des jeunes entreprises innovantes (FIE JEI) _____	39
Rapport n°26 - Soutien au développement économique et aux transitions : mise à jour du FIE investissement _____	39
Rapport n°27 - Abondement au Fonds Régional pour les Territoires (FRT) et création d'un fonds temporaire d'aide aux loyers (FAL) par GBM et financement régional _____	39
Rapport n°28 - Stratégie d'attractivité _____	44
Rapport n°29 - Festival Outdoor Grandes Heures Nature - Édition 2021 - Programmation et budget prévisionnels _____	48
Rapport n°30 - Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences - Soutien 2021 _____	48
Rapport n°31 - Campus Bouloie Témis - Actualisation des plans de financement prévisionnels et des coûts d'opération - Subvention de la région BFC et du Département du Doubs _____	48
Rapport n°32 - Enseignement supérieur et Recherche - Subvention à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts _____	49
Rapport n°33 - Association Culture Action - Soutien financier du Grand Besançon pour le programme d'animation de l'année 2021 _____	49
Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de ville _____	49
Rapport n°34 - Contrat de Ville - Étude socio-urbaine sur le quartier de Palente Orchamps _____	49
Rapport n°35 - Programme d'Intérêt Général relatif à la résorption de l'habitat Indigne et très dégradé dans le département du Doubs _____	49
Rapport n°36 - Marché relatif à la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de GBM (PTRE) : autorisation de lancer et de signer le marché _____	49
Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable _____	49
Rapport n°37 - Projet Alimentaire Territorial : réponse à l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation _____	49
Rapport n°38 - Convention avec ATMO Bourgogne Franche-Comté _____	49

Rapport n°39 - Partenariat avec le Conservatoire Botanique National - Office Régional des Invertébrés (CBN-ORI) de Franche-Comté - Convention quinquennale et avenant fixant le programme de travail 2021 _____	50
Rapport n°40 - Modifications des statuts du SYDED _____	50
Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures _____	50
Rapport n°41 - Éclairage public - Programme de travaux 2021 - Demande de subventions _____	50
Rapport n°42 - Acquisition de matériels roulants pour les lignes de tramway du réseau GINKO _	50
Rapport n°43 - Demande de subventions dans le cadre de l'aménagement d'un nœud de mobilité à Saint-Vit _____	51
Rapport n°44 - Convention relative à la mise à disposition des services municipaux à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole - Avenant N°2 – Modification des modalités de remboursement des consommations d'électricité entre GBM et la ville de Besançon _____	51
Rapport n°45 - Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications rue des Fins à Dannemarie-sur-Crête _____	51
Rapport n°46 - Autorisation de lancer et de signer un accord-cadre pour la fourniture d'écrans d'informations pour les besoins du transport urbain _____	51
Rapport n°47 - Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications - rue de la libération à Saint-Vit _____	51
Rapport n°48 - Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications des rues Masson et des Vignes à Pouilley-les-Vignes _____	51

Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Conseil de Communauté Séance du jeudi 8 avril 2021

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon et en visioconférence, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 22h12.

Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance du 25/02/2021

Mme LA PRÉSIDENTE.- Mes chers collègues, avant de passer à l'ordre du jour de notre Conseil, dont le plat de résistance sera le vote de notre budget primitif 2021, je voudrais évoquer la mémoire de trois personnes qui nous ont quittés récemment.

Tout d'abord, André BAVEREL, qui fut conseiller municipal de 1971 à 1977, puis maire d'École-Valentin de 1983 à 2008, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de 2001 à 2008, Président de la commission Transports après avoir été Président des transports du Grand Besançon de 1993 à 2001. Il participa à la création de Ginko en travaillant étroitement avec Jean-Claude ROY. Les personnes qui ont eu le plaisir de travailler à ses côtés soulignent la qualité de son travail et des relations qu'il savait entretenir.

Ensuite, Georges GRUILLOT, ancien Maire de Vercel de 1977 à 2001, Président du Conseil Général du Doubs de 1982 à 1999, Sénateur du Doubs de 1988 à 2008. Vétérinaire de métier et élu de la ruralité, il était un homme de conviction qui savait défendre avec force. Au-delà de la route des microtechniques, il a su défendre son territoire et assurer les équilibres territoriaux entre milieu urbain et rural.

Enfin, Paulette GUINCHARD, adjointe au maire de Besançon de 1983 à 1997, députée du Doubs de 1997 à 2001, puis de 2002 à 2007, car entretemps devenue secrétaire d'État aux personnes âgées du gouvernement de Lionel JOSPIN. Éluë, puis réélue députée de la deuxième circonscription du Doubs, cette femme de conviction issue d'une famille paysanne du plateau d'Amancey a dû batailler dans un monde où rien ne lui a été épargné, mais elle savait, par son humanité et sa proximité, rassembler bien au-delà des frontières partisans. Robert SCHWINT a décelé son potentiel pour lui donner des responsabilités qu'elle a su prendre à bras-le-corps. Elle a su innover et inventer à chaque fois qu'elle a pu en avoir l'occasion. Que ce soit à l'Environnement, à la Coopération internationale ou à l'intercommunalité, l'action de Paulette a laissé des traces, car elle fut une pionnière de notre intercommunalité aux côtés de Robert SCHWINT ou encore de Claude GIRARD. Elle fut également Présidente de la toute nouvelle agence d'urbanisme, l'AUDAB, ou encore du musée des maisons comtoises qu'elle a su remettre à flot.

Infirmière psychiatrique, Paulette a été sensibilisée au sort réservé aux personnes âgées dépendantes. À titre personnel, elle a été confrontée à la maladie congénitale qui la frappait également, et elle a su s'occuper de sa grand-mère et de son père. L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) que nous lui devons est une réforme majeure qui a 20 ans cette année et qui est toujours d'actualité, preuve de sa pertinence. La vie de millions de familles a changé grâce à cette avancée sociale. Se sentant de plus en plus prisonnière d'un corps qui perdait ses facultés, alors que son esprit brillant et sa curiosité étaient toujours intacts, elle a fait le choix difficile et courageux du recours au suicide assisté en Suisse il y a un mois.

Je donne maintenant la parole à Nicolas BODIN.

M. BODIN.- Merci, Madame la Présidente. Paulette GUINCHARD nous a malheureusement quittés. Je retiendrai plusieurs choses de son message politique, tout d'abord son intérêt très tôt pour l'environnement, puisqu'elle fut adjointe à l'Environnement en 1983. On ne parlait pas à l'époque d'écologie. Elle fut élue également à l'intercommunalité, alors même que les élus bisontins avaient pour tradition d'assez peu dialoguer finalement avec les communes périphériques. Ayons à l'esprit qu'entre le moment où Jean MINJOZ propose de créer le District et sa création réelle, il s'est écoulé près d'un quart de siècle. Un quart de siècle pour que nous réussissions enfin sur notre territoire à créer une intercommunalité. Je retiendrai aussi surtout le fait qu'elle nous avait ouvert les yeux sur la vieillesse, sujet qui jusqu'alors était tabou dans notre société. Pour les « vieux », comme elle osait les appeler, elle a su leur donner une dignité et une visibilité, ce qui, dans notre société d'Europe occidentale, n'est pas une évidence. La mise en place en 2001 par le gouvernement JOSPIN de l'APA, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, reste un événement majeur des 50 dernières années en termes de politique sociale.

Le choix de sa mort aura été un ultime geste politique nous interrogeant collectivement sur ce débat de la fin de vie, alors même que nos députés sont justement à l'heure actuelle en train de débattre sur ce sujet. C'est un sujet tabou s'il en est, clivant au-delà de toutes les convictions personnelles des uns et des autres quant à cette possibilité qui nous serait donnée de choisir le moment de sa propre fin. Ce sujet est un sujet de fond, et peut-être pas uniquement un problème de loi, mais de lecture au cas par cas. Les personnes qui ont la chance de rencontrer Paulette se souviennent de son humanité, de sa simplicité et de sa bienveillance permanente pour chacune, et notamment à l'égard des plus fragiles. Dotée de qualités relationnelles, Paulette savait écouter, et surtout entendre. L'empathie la caractérisait. Elle aimait très sincèrement les gens. Pour reprendre les mots d'un autre illustre Bisontin, Victor HUGO, rien de ce qui était humain ne lui était étranger. Au revoir, Paulette !

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je laisse la parole à Pierre CONTOZ.

M. CONTOZ.- Si j'ose prendre la parole ce soir, et je m'en excuse, c'est pour rappeler une période d'actions riches, que peut-être d'aucuns ont oubliées ou ne connaissent pas, de Paulette. Nous avons en tête, et cela vient d'être rappelé, ses activités de grande portée en faveur des personnes âgées, ses rôles constructeurs et fédérateurs de l'intercommunalité. Anne l'a dit, elle a joué un rôle déterminant dans la remise sur des rails d'avenir du musée de Nancray. Pour les communes et les habitants situés dans sa circonscription, jamais ne sera oubliée la teneur de ses deux mandats de députée, également d'une portée exceptionnelle les actions conduites en Côte d'Ivoire pour la capitale de l'ouest, Man, par la ville de Besançon à son initiative et sous sa conduite politique pendant plus de dix ans. Ces actions en faveur du développement communal et de l'environnement urbain, sachant mobiliser des fonds européens importants, pourraient faire l'objet d'un long texte. La République de Côte d'Ivoire l'éleva en 1995 au grade de Chevalier du mérite ivoirien.

Néanmoins, les actions que je veux rappeler sont celles conduites en sa qualité d'adjointe aux espaces verts et à l'environnement lors de son premier mandat, de 1983 à 1989. En 1983, elle avait 34 ans, c'était il y a 38 ans. Ces actions exemplaires, imaginatives, réalistes en faveur de l'environnement urbain, des espaces verts, des espaces naturels, de la biodiversité, de l'éducation à l'environnement alors qu'il y avait prémices d'émergence de l'écologie politique, ont fait école nationalement à l'époque. La liste est riche, très riche.

Quelques exemples tirés de cette liste juste pour illustrer : pour la première fois, puis plusieurs fois, Besançon citée première ville verte de France, première politique nationale de l'environnement urbain, signature avec l'État du premier protocole national de prise en compte de l'environnement urbain (Madame BOUCHARDEAU était ministre), développement de l'idée du jardin botanique éclaté de laquelle sont nés le jardin des sens de l'Helvétie et la roseraie de Battant entre autres, les premiers jardins familiaux à Rosemont (c'était il y a 38 ans), les prémices de la régie de quartier de Planoise au bénéfice des espaces verts du quartier, les échanges de jardiniers avec les villes de Hull au Canada et de Fribourg en Allemagne, engagement déterminé à remplacer les arbres d'alignement dans les rues de Besançon par abattage/replantation (c'est de cet engagement que des rues ont aujourd'hui des arbres beaux et en bonne santé).

Je cite le quai de Strasbourg, l'avenue d'Helvétie, les remparts dérasés, (mais il y en a beaucoup d'autres), engagement d'une gestion différenciée des espaces verts – oui, il y a 35 ans – qui fit école en France (c'est ce que l'on appelle aujourd'hui la sauvegarde de la biodiversité urbaine).

Je citerai aussi la recherche bisontine engagée sur les pluies acides qui mettaient déjà à mal les forêts. C'est sous son mandat qu'a émergé l'idée de la petite école de la forêt qui vit le jour au début du mandat suivant. Je pourrais aussi parler des incroyables Florales de novembre 1988, en plein centre-ville, en novembre. Jamais une ville n'avait osé cela. Mais je m'arrête, il y aurait tant à citer. Je suis sûr que les élus bisontins, élus attachés à ses valeurs environnementales, mais aussi tous les élus, sauront puiser dans ses actions. En tout cas, lorsque l'on a été son directeur de service pendant un mandat, lorsqu'on l'a accompagnée plus longtemps, on n'en sort pas intact intellectuellement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous remercie pour ces témoignages. Pour rendre hommage à ces trois personnalités, je vous demande d'observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée en hommage à André BAVEREL, Georges GRUILLOT et Paulette GUINCHARD,

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je voudrais évoquer également l'action courageuse d'un conducteur de tramway, Monsieur Saïd ZAGHLOUL, dont l'action décisive a permis de sauver la vie d'un adolescent qui venait de se faire agresser à l'arme blanche et qui a contenu l'hémorragie le temps de l'arrivée, fort heureusement rapide, de la police et des secours. Ces personnels, en particulier dans les transports en commun, dont on parle trop peu souvent, sont souvent confrontés à la violence de notre société et continuent malgré tout à assurer le service public au service de la population. Il me semble nécessaire de mettre davantage en avant ces personnes qui sont un exemple dont nous devrions nous inspirer. Ce drame qui a pu être évité s'est déroulé au moment où nous plantions un arbre pour le futur Institut de Formation des Professions de Santé (IFPS) aux Hauts-du-Chazal, au sein de Témis Santé qui se développe à grande vitesse.

Je me réjouis de l'inauguration de Bio Innovation, centre de développement, où se rencontreront industriels, chercheurs et soignants, pour créer les thérapeutiques innovantes, avec des partenaires de premier ordre, tel que le CHU, l'Université, l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche) et surtout l'EFS (Établissement Français du Sang). Nous pouvons être fiers de ce qui se passe sur notre territoire, de cet écosystème qui fait de Besançon un lieu de première importance dans le domaine. Ce lieu particulier Bio Innovation nous laisse entendre que nous aurions cinq ans d'avance sur cette recherche, ce que souvent, par modestie, nous ne savons pas dire depuis ce territoire, et pourtant, aujourd'hui, combien c'est essentiel. Je tiens à le dire et je tiens à redire un témoignage du Président national de l'EFS qui est venu à ce moment-là. Je lui ai demandé en quoi, finalement, Bio Innovation, pour lui qui regarde cela depuis le niveau national, est si singulier, si finalement, cet écosystème dont on parle avait vraiment une particularité. Il m'a répondu « en réalité, ce qui est tout à fait particulier, c'est bien sûr l'innovation qui a émergé de cette collaboration, mais c'est surtout et aussi cette collaboration ».

Il y a beaucoup de villes où finalement, les CHU, les EFS, les laboratoires de recherche et l'Université se côtoient, mais très peu savent travailler ensemble et faire émerger cette particularité. Je trouvais qu'il était important de le dire, parce que finalement, nous répétons souvent que ce qui caractérise la Franche-Comté – et cet esprit ressort très régulièrement – c'est cette capacité que nous avons de collaborer, de faire ensemble, de travailler. On sait que lorsque l'on travaille avec d'autres territoires, tout le monde est toujours surpris. Bien sûr, il y a les compétitions autour de nous, entre partenaires. Évidemment ! Pour autant, il y a cette culture de savoir-faire ensemble. Je tenais à le dire, parce que c'est ce qui fait que de ce territoire, il ressort qu'aujourd'hui, par exemple, nous sommes dans une période où nous produisons de l'emploi privé, de l'emploi dans une niche d'activité. En tout cas, nous sommes un territoire, une terre de production d'emploi. Je tenais à le souligner. Notre politique d'innovation est d'ailleurs une source d'augmentation des emplois dans ce secteur privé de façon importante. J'espère revenir vers vous pour vous donner les derniers éléments chiffrés, parce que ce sont des choses que nous devons savoir analyser, surtout les porter haut et fort et en être très fiers.

Nous pouvons aussi être fiers de notre territoire. En effet, notre campagne « Boosteur de bonheur » dans les couloirs du métro parisien a provoqué des appels de personnes intéressées. Elle a provoqué l'attention, la curiosité et l'intérêt. Quelques chiffres m'ont été donnés tout à l'heure. Nous avons eu énormément de vues sur le site.

Il y a eu une démultiplication d'intérêt pour notre territoire. C'est bien la preuve – et nous le verrons tout à l'heure dans le dossier concernant l'agence d'attractivité – qu'il est nécessaire que nous fassions connaître ce territoire. Lorsque les gens le découvrent et le connaissent, ils sentent qu'il y a là un vrai atout à venir y vivre, s'y installer et à venir le visiter. Nous ferons un bilan de tout cela à la fin de cette campagne.

Nous reviendrons vers vous et nous pourrons vous démontrer combien il est nécessaire que nous fassions connaître ce territoire sur lequel nous vivons. Nous faisons d'ailleurs aussi tout pour maintenir l'activité, l'animation malgré la situation de Covid dans laquelle nous nous trouvons, en particulier Grandes Heures Nature en nous adaptant à la situation actuelle, comme nous avons pu mener Livres dans la Boucle cet automne. Nous inventons tous les jours des façons de rebondir pour trouver le moyen de continuer, de permettre la continuité de nos actions et de notre animation. C'est grâce au travail des services que tout cela est possible. Je pense notamment aussi, sur un autre registre, à la Direction du Système de l'Information qui, résistante, réussit à contenir une énième cyberattaque. Que tous ces agents en soient vivement remerciés, parce que ces attaques nous rendraient extrêmement vulnérables et pourraient arrêter l'ensemble de nos métiers. Nous rassemblons énormément de métiers, et nous rassemblons aussi énormément d'énergie qui, on le verra à travers la lecture du budget, révèle aussi l'investissement que nous faisons et le moteur que nous sommes en matière d'activité.

Le contexte sanitaire est de plus en plus difficile à supporter pour la population et il faut savoir le contenir. Il faut savoir se l'approprier. Peut-être devons-nous vivre encore longtemps avec ? En tout cas, nous espérons que les choses vont évoluer. C'est pourtant maintenant que nous devons tout mettre en œuvre pour endiguer la progression de la pandémie. Les chiffres du Département et de la Communauté Urbaine ne sont pas bons du tout. Nous espérons vraiment avoir les moyens d'accélérer la vaccination sur notre territoire. Je me réunis très régulièrement avec le Préfet du Doubs, l'ARS, le Président des Maires du Doubs et le Maire de Pontarlier Patrick GENRE, ainsi que la Maire de Montbéliard Marie-Noëlle BIGUINET pour en faire le point. Nous restons mobilisés et je sais compter sur votre vigilance et votre action dans vos communes.

Dernier point, le monde sportif et le monde culturel sont en souffrance. Par ailleurs, nous devons soutenir à tout prix notre économie, et vous verrez que nous poursuivons nos efforts en la matière. Il nous tarde à toutes et à tous de pouvoir retourner en terrasse, manger de bons plats, assister à des spectacles, soutenir nos équipes sportives. Restons toutes et tous mobilisés. C'est ainsi que nous nous en sortirons au plus vite. Je vous remercie pour cette attention.

Oui, Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci, Madame VIGNOT. Je ne peux pas non plus débiter ce Conseil Communautaire sans aborder deux sujets. Premièrement, nous souhaitons apporter notre soutien total et entier à nos deux collègues élus maires, Madame Marie-Noëlle BIGUINET, qui a été victime d'insultes dernièrement, et à l'égard de Jacques KRIEGER, ici présent, Maire de Roche-lez-Beaupré, pour l'agression dont il a été victime. Ces actes sont inqualifiables et ces attaques sont des attaques de la République. Nous les condamnons fermement. Nous souhaitons que la justice prenne désormais le relais.

Enfin, nous voulons rendre aussi hommage à différentes personnes, vous l'avez évoqué, à Paulette GUINCHARD-KUNSTLER pour son engagement en direction des personnes âgées notamment, à Georges GRUILLOT que l'on avait l'habitude d'appeler « Président », qui a œuvré pour le développement du Département, mais aussi pour Besançon, notamment avec la route des microtechniques et nous pouvons aussi lui attribuer, en relation avec Robert SCHWINT, le développement et la création de Témis. Bien sûr, nous ne pouvons oublier André BAVEREL qui s'est beaucoup mobilisé pour sa commune et pour le territoire de l'agglomération. Ils ont donné leur vie dans l'engagement public et pour le bien commun au service de tous. Nous présentons nos condoléances à l'ensemble des familles.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres prises de parole ? Je n'en vois pas. Je vous propose maintenant d'ouvrir la séance et de vous annoncer les personnes excusées. Sont absentes Madame BERNABEU, qui sera représentée par son suppléant Joël GODARD, et Hélène ASTRIC.

Quant aux pouvoirs, nous avons ceux de Julie CHETTOUH à Juliette SORLIN, Jean-Hugues ROUX à Juliette SORLIN, Abdel GHEZALI à Nicolas BODIN, Yannick POUJET à Sébastien COUDRY, Sylvie WANLIN à Sébastien COUDRY, Carine MICHEL à Marie ZEHAF, Frédérique BAEHR à Marie ZEHAF, Daniel PARIS à Émile BOURGEOIS, Gilles SPICHER à Olivier GRIMAITRE, Pascal BILLEREY à Olivier GRIMAITRE, Valérie HALLER à Marie ETEVENARD, Jean-Emmanuel LAFARGE à Cyril DEVESA et Françoise PRESSE à Nathan SOURISSEAU.

Nous avons également ceux de Marie-Thérèse MICHEL à Damien HUGUET, Fabienne BRAUCHLI à Anthony POULIN, Annaïck CHAUVET à Cyril DEVESA, Aurélien LAROPPE à François BOUSSO, Claudine CAULET à Anthony POULIN, Benoît CYPRIANI à Nathan SOURISSEAU, Lorine GAGLIOLLO à François BOUSSO, Hasni ALEM à André TERZO, Sadia GHARET à Anne BENEDETTO, Aline CHASSAGNE à Christophe LIME, Patrick CORNE à Fabrice TAILLARD, Marie-Jeanne BERNABEU à Jean-Paul MICHAUD (elle est remplacée), Valérie MAILLARD à Loïc ALLAIN, Guillaume BAILLY à Ludovic FAGAUT (jusqu'à son arrivée), Jamal-Eddine LOUHKIAR à Christine WERTHE, Marie LAMBERT à Myriam LEMERCIER, Thierry PETAMENT à Ludovic FAGAUT, Maxime PIGNARD à Christine WERTHE, Anne BIHR à Pascal ROUTHIER, Martine DONEY à Franck LAIDIÉ, Claude MAIRE à Françoise GALLIOU, Florent BAILLY à Olivier LEGAIN, Martine LÉOTARD à Jean-Marc BOUSSET, Alain BLESSEMAILLE à Jacques KRIEGER, Nathalie BOUVET à Agnès MARTIN, Karima ROCHDI à Laurent CROIZIER, Ludovic BARBAROSSA à Yves GUYEN, Franck BERNARD à Gilles ORY, Bernard LOUIS à Fabrice TAILLARD, Anne OLSZAK à Philippe CHANEY, Jean-François MENESTRIER à Gilles ORY, Damien LEGAIN à Jean-Marc JOUFFROY, Catherine BÖTTERON à Serge RUTKOWSKI, Jacques ANDRIANSEN à Didier PAINEAU, Valérie DRUGE à Patrick AYACHE, Jean SIMONDON à Vincent FIÉTIER, Romain VIENET à Christian MAGNIN-FEYSOT, Pierre-Charles HENRY à Myriam LEMERCIER, Thomas JAVAUX à Loïc ALLAIN, René BLAISON à Christian MAGNIN-FEYSOT, Nadine DUSSAUCY à Philippe SIMONIN, Benoît VUILLEMIN à Pierre CONTOZ, Roger BOROWICK à Daniel HUOT, Cédric LINDECKER à Daniel HUOT, Jean-Michel CAYUELA à Pierre CONTOZ et Catherine BARTHELET à Gilbert GAVIGNET.

Je vous propose de désigner maintenant un secrétaire de séance. Je propose que ce soit Marcel FELT, s'il le veut bien. Merci, Marcel.

Je sou mets le rapport n°1 au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°2 - Désignation de représentants de GBM au sein de diverses structures
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pour le rapport n°2 concernant la représentation dans diverses structures, il s'agit d'abord du PLH (Programme Local de l'Habitat). Il y a juste une proposition pour le remplacement de Fabienne BRAUCHLI dans le Comité de Pilotage du PLH, par Jean-Hugues ROUX. Pour les autres, il n'y a pas de modification particulière. Y a-t-il des commentaires ?

M. FAGAUT.- Dans le cadre du PLH, nous avons constaté que pour la représentation de la ville de Besançon, les six places attribuées étaient trustées par des membres de votre groupe. Je pense que vous auriez été bien inspirée de pouvoir proposer à des élus d'un autre groupe politique au sein de la ville de Besançon, de pouvoir aussi être présents au sein de ce Programme Local de l'Habitat. Nous trouvons la répartition un peu déséquilibrée en tout cas. Si vous ne revenez pas sur ce fonctionnement, nous nous abstenons sur ce rapport n°2.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce rapport a fait l'objet d'une délibération en 2019, que je n'ai pas sous les yeux, qui désignait la composition. Cela a été voté il y a déjà quelque temps. S'il se trouve qu'un certain nombre de personnes sont désignées dans cette commission, c'est du fait de leur délégation. Il n'y a donc pas de trust, mais des désignations liées aux différentes délégations. Vous pourrez regarder et faire référence à la délibération de 2019 que nous allons peut-être vous la retrouver d'ici là. D'ailleurs, je viens de proposer qu'une personne de la municipalité puisse être remplacée par une autre de la municipalité aussi, donc de la ville de Besançon. Je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte 9 abstentions. Est-ce normal ?

Mme LEMERCIER.- Certains ont deux pouvoirs, Madame la Présidente.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je recommence. Nous avons 11 abstentions. C'est parfait.

Rapport n°3 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°4 - État des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires ?

Mme MULOT.- Je voudrais juste revenir sur le sujet du Fonds Régional des Territoires, plus communément appelé le FRT. Quand on regarde les subventions, on s'aperçoit que toutes les aides ne sont que pour le fonctionnement, c'est-à-dire de la trésorerie. Qu'en est-il du volet investissement ? Est-ce à dire qu'aucune demande de subvention en investissement n'a été faite depuis le dernier Conseil Communautaire du 25 février dernier ? Je suis quand même assez surprise. Est-ce à dire que les entreprises ne font plus de demande d'aide ? Y a-t-il un problème de communication au sein de l'Agglomération ? Nous pourrions peut-être envisager d'avoir une communication un peu plus proactive pour encourager les entreprises dans la transition numérique et écologique. C'est ce que font d'ailleurs certaines autres communautés d'agglomération.

Selon nous, il est quand même primordial que nous encourageons nos entreprises à investir pour le présent, mais aussi pour l'avenir et à préparer l'après-Covid. Si le Grand Besançon pouvait aider nos entreprises à rester aussi compétitives, voire encore plus – pourquoi pas ? –, je pense qu'il faudrait actionner au maximum tous les leviers, y compris ce FRT Investissement. C'est quand même un levier très intéressant, qui peut aller jusqu'à 10 000 euros par entreprise. Pourquoi ne pas plus communiquer pour plus accompagner les entreprises pour investir, pour les aider à se moderniser et à s'adapter aux nouveaux enjeux de demain ? Je vous remercie.

M. BODIN.- Votre question était déjà la même la dernière fois. Comme je m'attendais à cette question, j'ai préparé une présentation PowerPoint que je présenterai tout à l'heure. Je répondrai ainsi à toutes les questions que vous posez, et que je me pose aussi d'ailleurs. Vous aurez donc toutes les réponses à vos questions tout à l'heure.

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'ajoute un commentaire sur la communication. J'avais déjà dit la dernière fois que les réseaux d'entreprises ont été activés. Après, la question est de savoir si ces réseaux d'entreprises sont insuffisants. C'est aussi la communication habituelle, notamment celle de la presse. C'est une vraie question qu'il faudra se poser à la sortie de cette crise, à savoir : dans quel réseau se trouvent ces entreprises qui présentent aujourd'hui un certain nombre de difficultés ? À quel endroit trouvent-elles de la ressource, de l'information ? Ce sont effectivement des éléments que nous serons amenés à rediscuter. Pour l'instant, ces discussions ont eu lieu au cœur de la commission Économie, la ComEco que nous réunissons à peu près tous les 15 jours ou toutes les trois semaines, et qui a activé les têtes de réseau le plus possible, y compris, comme je vous l'avais déjà précisé, les experts-comptables, le tribunal de commerce, les banques. Nous pouvons vous faire la liste de l'ensemble des têtes de réseau, mais cela veut dire que quelque chose ne réseaute pas dans le monde de l'entreprise et qu'il est sans doute nécessaire d'améliorer. Y a-t-il d'autres questions ?

Mme VARET.- Dans ce rapport concernant les marchés publics, nous constatons que certains sont attribués à des prestataires qui se trouvent en dehors de la région Bourgogne Franche-Comté, voire très loin. Plus précisément, pour les études pour l'attractivité de Grand Besançon Métropole, pour les études prospectives à 20 ou 25 ans, pour l'accompagnement de Grand Besançon dans la définition d'une stratégie de développement du territoire, ce sont des entreprises basées à Lyon ou Paris. Pour la rénovation de l'unité de méthanisation de Port Douvot, c'est aussi à Lyon. C'est Vichy pour l'étude diagnostic, Bordeaux pour la révision du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial). Pour les diagnostics amiante, plomb et radon dans les bâtiments de la ville, nous allons chercher les entreprises dans la Loire et dans la Mayenne. Dans ces domaines, nous imaginons que des entreprises plus proches de nous, en région Bourgogne Franche-Comté, pourraient bénéficier de ces marchés.

Nous nous posons donc des questions légitimement, me semble-t-il. Les entreprises régionales répondent-elles aux appels d'offres ? Sinon, n'incluons-nous pas des prescriptions trop contraignantes qui les décourageraient ? Les villes de Lyon, Paris ou Bordeaux seraient-elles plus à même d'abriter des entreprises qui répondent à vos critères dès lors que ces villes sont administrées par des maires qui partagent vos opinions politiques ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pardon, voulez-vous aller jusqu'au bout ? Parce que cela frise quelque chose qui n'est peut-être pas tout à fait légal. Que laissez-vous entendre ?

Mme VARET.- Cela ne frise rien.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pouvez-vous répéter ce que vous venez de dire, s'il vous plaît ? C'est nécessaire que vous le répétiez. Vous êtes dans la partie. Je voudrais donc que vous répétiez, madame, ce que vous venez de suggérer.

Mme VARET.- Je demande effectivement pourquoi les entreprises régionales ne répondent pas aux appels d'offres. Je demande si elles ne répondent pas, parce que nous incluons des prescriptions trop contraignantes dans les contrats, dans les appels d'offres, ou bien encore parce que les villes de Lyon, Paris et Bordeaux abriteraient des entreprises qui répondraient plus à ces critères.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je n'ai pas entendu tout à fait cela. Il manque un élément de votre propos.

Mme VARET.- Elles répondraient plus à ces critères, parce que ces entreprises sont dans des villes administrées par des maires qui partagent vos opinions.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous le savez très bien, madame, et nous nous arrêtons là sur cette question.

Mme VARET.- Oui, ce sont des appels d'offres.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Madame, vous savez très bien que tout ce qui est dit dans cette séance est enregistré. Je tiens à le redire, je vous le dis à tous. Rien n'est anodin. Du coup, cela me permet de dire un petit mot. Nous sommes dans une période importante, une crise majeure : une crise sanitaire majeure, une crise économique majeure, une crise sociale majeure. Je dirais même que nous sommes dans une crise écologique majeure. Je crois que nous avons besoin – nous le disons tous – d'être vraiment soudés pour trouver les orientations qui permettront à tous les territoires, à nos territoires, de trouver les forces de résilience pour sortir de cette situation. Pour cela, je le dis, il est nécessaire que nous nous respectons. Je répète que les paroles tenues dans nos instances, et heureusement, sont enregistrées, parce qu'elles nous engagent. Je n'irai pas plus loin. Quant à ce que vous êtes en train d'exprimer, vous dites que la Commission d'Appels d'Offres (CAO) ne serait pas dans son rôle et dans son activité, dans la normalité de son activité. En CAO, il y a des élus de toute nature, qui sont là justement pour assurer le contrôle. C'est la première chose.

Deuxième chose. Je le dis très fort. Les marchés publics ont été inventés un jour par un monde libéral. On n'aime ou on n'aime pas, mais nous sommes dans un monde libéral. Cet effet donne ce que vous indiquez, et surtout, soyons simplement justes ! J'ai commencé le propos de la séance en disant que nous étions fiers de nos entreprises sur notre territoire. Nos entreprises de notre territoire travaillent aussi sur d'autres territoires. Si nous étions simplement dans une relation telle que vous la décrivez, elles ne pourraient plus travailler dans ces dimensions, à des échelles différentes. Je n'exclus pas le fait que nous soyons dans une relation nécessaire et importante, une relation forte avec nos entreprises sur notre territoire. Comment pouvons-nous ici, dans une instance comme celle-ci, remettre en cause les mécanismes de marché public dans lesquels nous nous trouvons ? Les réponses sont là. J'invite ceux qui auraient un doute quant au fonctionnement de la CAO à rencontrer les élus de la CAO, à repenser de son mécanisme et de son fonctionnement. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. LIME.- Je suis quand même un peu surpris de ce type de propos, parce que chaque fois qu'il y a eu des discussions depuis un certain nombre d'années, sur le fait de mettre des critères sociaux et environnementaux justement sur un certain nombre d'appels d'offres, vous devriez regarder qui s'y est opposé à l'Assemblée Nationale. La concurrence libre et non faussée imprègne notre société depuis un certain temps, malheureusement, pas uniquement entre les territoires français.

Vous parlez de territoire français, mais je vous rappelle qu'il y a un certain nombre de produits provenant de pays étrangers, dont on est persuadé qu'ils sont réalisés par des enfants, dans des conditions environnementales déplorables. Quand je vois que l'on est capable de fabriquer des chaussures pour 3 ou 4 euros pour les revendre 100 euros sur le territoire français, on peut quand même s'imaginer les conditions sociales et environnementales dans lesquelles on est.

Oui, nous devons évoluer. Vous avez raison, un certain nombre d'entreprises en termes de proximité sont capables de pouvoir répondre, mais il faudrait peut-être mettre un certain nombre de critères, ne serait-ce que le transport, pour pouvoir l'alimenter à l'intérieur de nos décisions. Pendant un certain temps, j'ai fait partie de la Commission d'Appels d'Offres. Je peux vous assurer que j'ai parfois attribué des marchés sans en être très fier, mais je n'avais pas la possibilité de le faire autrement. Quand vous attribuez des marchés, par exemple de gardiennage, à la société qui répond avec un prix de 15 euros de l'heure en France, et que quatre ou cinq sociétés sont toutes entre 14 et 15,50 euros, vous ne pouvez même pas dire que l'une d'entre elles est anormalement basse et que c'était la seule possibilité que nous pouvions avoir. Oui, je pense que les appels d'offres doivent évoluer. Ils doivent correspondre aux attentes que nous puissions avoir en termes sociaux et environnementaux tout en respectant la concurrence, parce que ceux qui respectent la loi sont quelquefois pénalisés.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Je sou mets ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. En fait, il n'y avait pas besoin de voter. C'est une information.

Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

Rapport n°5 - Budget Primitif 2021

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le projet de budget primitif soumis à l'examen et au vote de notre assemblée ce soir vient confirmer l'ensemble des éléments présentés le 25 février dernier lors du débat d'orientations budgétaires. Ce débat d'orientations budgétaires nous a permis d'appréhender ensemble les incertitudes majeures et d'un niveau inédit auquel Grand Besançon Métropole doit faire face. Au premier rang de ces incertitudes, la crise sanitaire actuelle, avec ses incidences économiques et sociales immédiates, mais aussi à venir, et dont nous nous accorderons tous à dire qu'elles sont aujourd'hui encore difficilement mesurables. Cette crise a de multiples conséquences sur le budget communautaire, d'une part, au regard de la responsabilité qui est la nôtre, et que nous entendons assumer pleinement, d'apporter notre soutien aux habitants, aux entreprises et aux associations de notre territoire, et d'autre part, compte tenu de son impact direct sur nos recettes fiscales de plus en plus dépendantes de la conjoncture économique avec le remplacement, comme vous le savez, à compter de 2021, de la taxe d'habitation par une part de TVA.

Depuis mars 2020, et pendant toute l'année, Grand Besançon Métropole, en complémentarité des actions menées par les communes membres, a été en première ligne dans la gestion de la crise liée au coronavirus. Notre mobilisation reste entière cette année. Le budget 2021 en atteste avec beaucoup d'actions en cours. Cette crise met plus encore l'importance des enjeux de cohésion et de solidarité entre nos communes à travers la communauté urbaine autour d'un même projet partagé, respectueux tant de notre diversité que de notre identité. Le choix fait dans le cadre de ce budget 2021 est ainsi de maintenir sans faiblir ni fléchir la mise en œuvre du projet de territoire structuré autour de quatre grandes orientations qui font sens à l'échelle du Grand Besançon. Je les rappelle : la cohésion, les alliances, l'effervescence et les transitions. Ces quatre axes ont, de fait, servi de fil conducteur dans la construction budgétaire et constituent logiquement les clés de lecture du projet de budget primitif 2021.

Un des signes les plus marquants pour 2021 est ainsi le montant de l'investissement qui représentera un total, tous budgets confondus, de plus de 73 M€ de dépenses d'équipement, soit près de 100 M€ après prise en compte des dépenses d'ores et déjà engagées et reportées, le tout sans augmentation des taux de fiscalité. Le rôle de GBM est de favoriser le rebond tout en s'inscrivant dans les grands enjeux d'aujourd'hui et pour l'avenir, dont l'importance nous est rappelée cruellement à travers la crise sanitaire ou encore les désordres climatiques et la baisse de la biodiversité que tout un chacun peut constater.

Pour illustrer mon propos de façon concrète, je tiens à citer cinq opérations que nous considérons comme emblématiques de ce projet de budget primitif pour 2021. Tout d'abord, l'entrée en phase opérationnelle du programme Synergie Campus qui conduira à un investissement de plus de 55 M€, attestant d'une mobilisation extrêmement forte en faveur d'un secteur clé pour notre Communauté Urbaine, à savoir l'enseignement supérieur. Le programme engagé intègre des améliorations significatives par rapport au projet initial, tant en termes de rénovation énergétique des bâtiments, qu'en matière de traitement des espaces extérieurs en prenant appui sur le plan de relance.

La deuxième opération emblématique de ce projet de budget est l'ouverture de la nouvelle structure Bio Innovation que nous avons inaugurée il y a une dizaine de jours à peine, et qui fait l'objet d'une animation par Grand Besançon Métropole et d'un accompagnement pour les start-ups venant s'y installer. Cet équipement innovant ciblé sur la filière d'excellence des biothérapies constitue assurément un nouvel atout majeur en termes de positionnement économique de notre territoire.

La troisième opération concerne l'accélération forte du programme des pistes cyclables avec un budget annuel qui passe de 0,8 M€ à 2 M€/an pour toute la durée du mandat. Cette accélération contribuera fortement aux enjeux partagés de transition, de promotion des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle et avec une personne seule. Cet effort financier vient s'ajouter à celui réalisé en faveur des transports en commun, avec en particulier l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) de plus de 11 M€ pour l'achat de huit nouvelles rames de tramway de sorte de pouvoir faire face aux enjeux de saturation de certains secteurs, notamment les Hauts-du-Chazal, et renforcer la fréquentation et l'attractivité sur d'autres. D'ailleurs, j'espère que cette saturation perdurera, parce qu'il faut savoir quand même que nous allons pouvoir faire bientôt un bilan. Cependant, la situation est extrêmement compliquée pour les transports en commun non pas à Besançon en particulier, mais dans toute la France. J'espère que cela ne devra pas rester structurel.

La quatrième opération de l'ambition portée à travers ce budget est la mise en œuvre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU). Il constitue en matière de cohésion une action d'importance majeure. Cette opération vise à donner une nouvelle ambition en termes de cadre de vie, d'habitat, de développement économique au quartier de Planoise, parce que Planoise est un beau quartier. Vous le savez, un habitant sur dix du Grand Besançon habite à Planoise, et une part importante de la population qui est pauvre – il faut le dire – de notre agglomération est à Planoise. L'investissement global, tous partenaires confondus, atteint plus de 180 M€ avec une participation de Grand Besançon Métropole de 15,4 M€, en complémentarité de nombreux partenaires, dont la Ville pour un montant de 21 M€. Ce quartier est magnifique. Nous devons travailler à son renouvellement.

La cinquième et dernière opération concerne la poursuite de zones d'activités économiques avec, par ailleurs, le lancement d'une étude de requalification sur la zone de Besançon Thise Chalezeule. Un enjeu essentiel est l'attractivité – nous le disions tout à l'heure – et le savoir-faire venir l'entreprise. L'entreprise aujourd'hui recherche non seulement des surfaces, un écosystème, mais aussi un territoire où ses salariés sont dans le bien vivre, dans le savoir-vivre, et nous avons un atout majeur à jouer sur le Grand Besançon. Ce ne sont bien sûr que quelques exemples pris parmi d'autres, sachant que vous en avez tout le détail dans votre rapport. Gabriel BAULIEU y reviendra, mais je souhaitais pour ma part, à travers ces quelques exemples, faire toucher du doigt l'ambition que porte ce budget à travers la déclinaison qu'il apporte du projet de territoire. Je répète que cette ambition crée de l'emploi.

Ce projet de territoire intitulé « Action Grand Besançon » est en cours d'actualisation dans le cadre de réactualisation, d'un travail en collectif et qui aboutira – j'en suis sûre – en juin prochain. Cela vient s'articuler bien entendu avec l'élaboration en cours des différents documents stratégiques, et vous le savez, parce que nous vous les avons présentés, mais nous vous le redisons, c'est important. Ce sont le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), le Plan Local de l'Habitat (PLH), qui constitueront autant d'engagements pour un équilibre territorial et un développement cohérent du Grand Besançon, et qui, du coup, présideront le devenir du PLUi. Enfin, et en parallèle, est engagée l'actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF) pour sa partie investissement, qui fera également l'objet d'une présentation en Conseil Communautaire en juin prochain. À cet effet, j'ai souhaité la mise en place d'un comité dédié pour un travail en collectif.

Ce groupe PPIF, présidé par Gabriel BAULIEU en sa qualité de premier Vice-Président aux finances, va s'attacher à mener une analyse des projets en coût global et à formaliser des propositions concrètes visant à améliorer significativement nos taux de réalisation en investissement.

Que ce soit à travers le projet de budget primitif pour 2021 ou encore par l'actualisation en cours du projet de territoire, des autres documents stratégiques et du Plan Pluriannuel d'Investissement, il s'agit pour nous, me semble-t-il, dans le contexte de crise que nous connaissons, d'accentuer encore les priorités et les lignes de force de l'action communautaire pour répondre au mieux aux enjeux d'avenir. Nous avons pour cela une situation financière saine, même si celle-ci est impactée par la crise sanitaire et un endettement faible. Nous nous appuyons sur ces atouts pour agir, pour engager dès 2021 des projets déterminants pour l'avenir de notre territoire, comme j'ai pu en donner quelques illustrations.

Maintenant, nous allons plonger dans ce budget, parce que c'est dans celui-ci que nous trouvons la force de nos actions. Je donne maintenant la parole à Gabriel BAULIEU.

M. BAULIEU.- Merci, Présidente. Nous allons enchaîner sur ce propos introductif qui a largement planté le décor, le sens et la volonté de ce budget ayant été exprimés par la Présidente. Nous allons néanmoins revoir l'ensemble de ce dossier tel que vous avez pu le découvrir dans le dossier. Quand je dis « découvrir », le mot est inapproprié, puisque nous sommes précisément dans le cadre que nous avons présenté lors du débat d'orientations budgétaires qui a précédé.

Sur ce budget, je vais essayer de ne pas réinsister sur les aspects essentiels exprimés par la Présidente, mais ayons d'abord à l'esprit qu'il répond à une logique de stratégie financière. Nous ne pouvons pas mobiliser les moyens que nous mobilisons comme cela, dans un claquement de doigts. Je salue d'ailleurs l'imagination de nos services qui, dans ce schéma, mettent en évidence les interdépendances que nous devons à la fois alimenter et respecter pour atteindre les objectifs rappelés il y a un instant, qui passent bien évidemment tout d'abord par une préservation de nos équilibres sur le long terme. Il s'agit bien évidemment d'avoir une attention toute particulière sur la maîtrise du fonctionnement et de notre niveau d'endettement. Nous répétons souvent que le budget de notre établissement est extrêmement sensible à tout alourdissement de l'endettement, puisque nous n'avons pas de passif conséquent. Ces éléments s'inscrivent dans un contexte, d'où le petit triangle rouge qui symbolise le contexte dans lequel nous évoluons avec la crise largement rappelée, avec l'évolution des dotations de l'État qui, par des évolutions de répartition, chaque année, y compris dans une enveloppe stable, régressent individuellement et la réforme de la fiscalité qui fait peser sur notre avenir une nette moindre capacité à décider de nous-mêmes de ce dont nous avons besoin.

De tout cela, nous devons faire en sorte qu'il nous permette de dégager le niveau d'épargne suffisant. Vous avez pu le voir dans le rapport. Nous avons une dégradation de notre épargne brute, et par le jeu de notre endettement maîtrisé, nous conservons un niveau d'épargne nette au niveau que nous nous étions donné, soit aux environs de 11 M€, ou un peu plus. C'est ce qui permet d'alimenter tout simplement un programme d'investissement ambitieux et dynamique dans ce qu'il porte, comme en atteste le PPIF que nous travaillons à actualiser. Cependant, nous prenons un certain nombre de décisions les unes après les autres, qui sont tant d'éléments l'alimentant. Ce projet d'investissement est l'expression, l'affirmation du projet de territoire qui fonctionne sur les quatre axes rappelés, cohésion, effervescence, alliance et transition. Cet ensemble est cohérent et efficace. Nous vous rappelons chaque année qu'avec le cumul des exercices passés depuis la Communauté d'Agglomération, ce sont 756 M€ investis par Grand Besançon par l'intermédiaire de tous ces budgets.

Ayons à l'esprit ce schéma qui résume bien des choses et qui exprime aussi très clairement la stratégie budgétaire que nous conduisons. C'est ce qui nous permet de rentrer sur le terrain, bien évidemment, de l'action et de faire face à un certain nombre d'éléments et d'événements, comme cela a été rappelé tout à l'heure, de l'adaptation et de la réactivité de Grand Besançon. C'est aussi d'avoir contribué pour 9 M€ à la crise en 2020. Nous en sommes à presque 4 M€ aujourd'hui. Hélas, l'histoire de cette crise en 2021 ne s'arrête pas aujourd'hui. Nous n'avons pas programmé particulièrement de confinement ou autre (je ne sais plus le nom de la période que nous traversons) qui impacte à nouveau certaines de nos actions qui, forcément, auront des conséquences financières, dont nous devons peut-être ou sans doute tenir compte. Nous le verrons dans les prochaines semaines et les prochains mois. Nous gérons tout cela au quotidien et de manière prospective, et tout d'abord, bien évidemment, ce budget. Comme indiqué dans cette diapositive, nous l'inscrivons dans le sens précis du projet de territoire et au titre de la cohésion, comme je viens de dire sur la mobilisation pour faire face à la crise sanitaire.

Je ne vais pas développer le soutien aux acteurs économiques, puisque ce sera rappelé tout à l'heure. Cela fait partie des éléments importants. C'est aussi bien évidemment la mise en œuvre d'un programme d'actions en direction des quartiers prioritaires, comme cela a été rappelé dans les propos de la Présidente, sur toute l'action de renouvellement urbain, sur l'aménagement du territoire, la cohésion du territoire. Nous faisons tout cela en engageant une capacité importante à investir sur cette année 2021, soit près de 74 M€ de nouveaux crédits ouverts. Je l'ai déjà dit lors du débat d'orientations budgétaires. Reports compris, le Grand Besançon s'engagera sur l'investissement autour de 100 M€ pour cette année 2021.

Comme, je le répète, nous sommes dans la complémentarité, donc l'intercommunalité commune. Ce que fait le Grand Besançon est ce que les communes ne font pas, et inversement. C'est donc dans la complémentarité que nous apportons à la fois les services et les équipements nécessaires à ce territoire, et à ce niveau, sur 2021, c'est sans doute de l'ordre de 200 M€ engagés par le groupe local pour cette année 2021. Ce n'est donc pas dans le temps, et c'est facile à faire. C'est un investissement, une capacité à investir de 1 000 €/habitant, ce qu'il n'est pas du tout anodin de souligner. Dans ce budget au titre de la cohésion, il a été dit notre attention au contexte que nous traversons. Vous avez vu dans le dossier que les dépenses imprévues sont portées à un niveau anormalement élevé à 1 M€ pour être à même si cela est nécessaire, de pouvoir réagir rapidement. Quant aux autres aspects, Nicolas BODIN y reviendra tout à l'heure.

S'agissant de l'évolution de nos outils qui créent de la cohésion, la Présidente les a soulignés de manière importante. Poursuivons cet examen rapide de notre budget. Sur l'axe effervescence et alliance, autre axe fort de notre action, parce que cela touche bien évidemment au développement, cela touche aussi à notre identité, à notre attractivité. Cela touche à cet axe qui nous caractérise. Quand on dit « Grandes Heures Nature », c'est certes une manifestation singulière et importante, mais c'est un concept qui nous anime tous les jours et de manière très transversale touchant le sport, la santé, l'environnement, la nature, la culture, l'économie, l'enseignement, etc.

Sur ce registre, bien évidemment, sur le développement, vous avez pu noter quelques projets particuliers parmi lesquels la poursuite en entamant la deuxième phase de la restructuration de la base de loisirs d'Osselle. Par ailleurs, en lien directement avec l'outdoor, il y a notre implication dans le développement du site des Prés-de-Vaux, puisque sur un bâtiment à requalifier, nous serons directement acteurs au côté de la ville de Besançon maître d'ouvrage pour précisément organiser sur le site notre base outdoor qui est celle de l'intercommunalité. En termes également de partenaires, nous contribuerons au ravalement de ce site dans l'état actuel des choses.

Par ailleurs, bien évidemment, le développement économique est déterminant sur ce registre. Près de 15 M€ y sont consacrés. Je passe sur les éléments et événements récents développés par la Présidente, mais qui sont à l'image de ce qu'est l'économie de notre territoire. De même, ont été soulignés nos efforts particuliers, singuliers et exceptionnels en direction de l'enseignement supérieur. Nous ne le dirons jamais, mais cela nous paraît majeur, essentiel et prioritaire, mais ce n'est pas de notre compétence. Pour autant, nous y mettons le paquet avec d'autres, bien évidemment.

Sur l'autre axe des transitions, sujet également très développé par notre Présidente, il faut bien vivre les transitions au pluriel. Elles sont économiques, sociales, sociétales, climatiques, environnementales, énergétiques, etc. Telle est la réalité de la situation complexe que nous avons à appréhender et à faire évoluer en termes d'accompagnement de l'ensemble de notre territoire, de ses habitants, de ses acteurs économiques. Je ne vais pas répéter ce qui a été dit sur le développement des modes doux. Sur le transport, bien évidemment, les investissements qui se dessinent ont été soulignés, mais au quotidien et dans un contexte compliqué, quand je faisais allusion aux difficultés que nous pourrions connaître dans ce confinement contraint, sur l'équation financière des transports sur lesquels nous avons plutôt mieux résisté que d'autres territoires, nous pourrions connaître bien sûr quelques contractions. Nous regardons avec attention l'évolution du versement mobilité, mais nous verrons avec une attention très particulière le mois d'avril, puisque c'est la première comparaison après le premier mois impacté de l'année 2020.

Ayons conscience que sur les transports en commun, nous mobilisons annuellement 46 M€ de taxes ou d'impôts, donc de fiscalité, ce qui est considérable sur un budget de 65 M€, abstraction faite de l'autofinancement.

Bien évidemment, sur la question des déchets, du chauffage urbain, de la qualité de l'eau, à la fois dans son arrivée, dans son traitement et dans son rejet, ce sont autant de domaines d'efforts extrêmement importants. Un effort est fait à nouveau cette année, puisque nous avons donné un coup d'accélérateur singulier sur l'éclairage public l'an dernier. C'est donc un effort que nous poursuivons sur cette année 2021.

Si nous rentrons dans le budget en tant que chiffres, vous avez tout cela dans le dossier. Le chiffre global du budget consolidé vous est rappelé, à 308 M€ avec les subventions d'équilibre (288 M€ sans les subventions d'équilibre). Tout cela est composé d'un budget principal et de dix budgets annexes. Nous voyons très clairement les budgets engageant des crédits extrêmement importants, sachant que pour l'économie, il s'agit d'en additionner quelques-uns.

Au-delà du budget principal, nous voyons le poids des budgets Transports et Déchets. Les budgets Eau et Assainissement sont également importants. Nous avons ensuite le CRR puis une série de budgets touchant au développement économique et au chauffage urbain. Tout cela constitue notre budget tel que résumé et dont vous avez l'évolution sur les deux années, en notant que nous sommes dans un cadre avant crise et dans la crise, puisque nous n'allons pas dire que nous sommes après. Il y a donc quelques chiffres dont nous disons parfois que c'est à périmètre constant, ou non, puisque dans les évolutions des charges, il y a des évolutions directement liées au caractère exceptionnel que nous traversons.

Nous poursuivons sur ce survol rapide de ce budget. Vous avez normalement sur l'écran suivant l'ensemble des dépenses d'investissement consolidées par grande politique communautaire. Je ne vais pas en faire la lecture, mais vous retrouvez là les 74 M€ que j'évoquais tout à l'heure, consacrés à l'équipement du territoire. Quand nous reprendrons les reports lors de la DM, cette ouverture de crédits atteindra quasiment les 100 M€. Nous ne serons donc pas étonnés de remarquer que les questions de mobilité et d'infrastructure arrivent de loin devant, à 25 M€, mais nous voyons également le poids de l'eau et de l'assainissement, et bien évidemment d'autres domaines, rien n'étant accessoire même si c'est sur des sommes d'un niveau différent. En un coup d'œil, vous avez là les grandes masses de ce qui est ouvert pour cette année 2021.

L'écran suivant que vous pouvez parcourir est intéressant. Il s'agit de la chaîne des investissements sur 2021. Si je vais directement à la colonne verte pour voir la répartition du financement de nos investissements, vous voyez d'ores et déjà l'autofinancement à 42 %, les subventions, les partenariats et les avances à 25 %, les AC, le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) et le recours à l'emprunt à 20 %. En réalité, lorsque nous aurons intégré les résultats de 2020, nous aurons une évolution en faveur de l'autofinancement, avec un recours à l'emprunt moindre, par exemple sur le budget principal. Le recours à l'emprunt nécessaire à ce jour sera sans doute quasiment ou totalement inutile lorsque nous intégrerons les résultats, ce qui majorera d'autant l'autofinancement et ce qui limitera le recours à l'emprunt. Vous avez une mention en bas sur le remboursement du capital de la dette proche de 12 M€, globalement pour expliquer l'engagement de l'investissement entre le total et les opérations nouvelles.

Nous rappelons que pour l'heure, la taxe d'aménagement est inscrite en recette et en dépense de manière équivalente à 3 M€. Ce tableau est donc intéressant pour expliciter la manière dont nous gérons l'investissement dans notre établissement.

Sur le budget principal, quelques éléments vous ont sauté aux yeux à 135 M€ globalement. J'y faisais allusion à l'instant. Les dépenses évoluent de 2,9 % entre le BP 2020 et le BP 2021, mais parce qu'il y a des mesures exceptionnelles, etc. À périmètre constant, nous sommes à +1,6 %. De même, globalement, par ailleurs, les charges de compétence évoluent de 2,1 % hors dépenses Covid pour intégrer les priorités du projet de territoire, et les charges de personnel à 1,5 %. Pour qui suit les affaires de près, je pense que ces indicateurs de 1,6 % et 1,5 % montrent combien nous serrons les boulons, parce que ce n'est pas du tout évident de tenir ce cap, mais c'est celui que nous choisissons pour précisément tenir le fonctionnement et dégager des capacités à investir. Dans les charges de compétence, j'indique que nous essayons chaque année de dégager quelque moyen pour engager des mesures nouvelles. Vous en avez dans le rapport une petite liste en page 50, ces éléments devant représenter un peu plus de 400 000 €. Nous essayons de nous en tenir à ce montant de 400 ou 500 000 €.

C'est ce que nous essayons d'avoir dans notre prospective en matière de capacité d'ajustement et d'évolution annuelle, mais tout en essayant précisément de faire rentrer tout cela dans le cadre pour tenir nos niveaux d'épargne. C'est un challenge permanent, mais c'est le cap que nous essayons de tenir.

Sur le fonctionnement, s'agissant des recettes, je me contenterai du commentaire que vous avez sous les yeux. Vous avez vu dans le rapport et nous y viendrons tout à l'heure, que nous proposons de maintenir les mêmes taux de fiscalité pour ce qui relève encore de notre compétence, puisqu'il ne vous aura pas échappé que cela régresse considérablement. Si vous regardez les tableaux en matière de fiscalité, vous voyez différents chiffres, mais quand on fonctionne à périmètre constant, notamment par exemple sur la compensation de la taxe d'habitation, des éléments qui apparaissaient en compensation ont été intégrés à la somme de la compensation, ce qui habille différemment les choses des chiffres que nous analysions antérieurement.

Si nous les analysons encore une fois à situation équivalente ou à périmètre constant, nous enregistrons une légère baisse, ce qui est une première et ce qui est préoccupant, et par le fait très particulièrement de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), il est fort probable que nous connaîtrons le même mouvement en 2022. Quand nous avons la compensation de la TVA, vous n'ignorez pas bien évidemment le sort de celle-ci dans une économie fluctuante. Nous avons donc des préoccupations et cela fait partie des risques que nous avons identifiés tout à l'heure dans le triangle rouge du schéma introductif.

Comme nous l'avions indiqué antérieurement, nous avons le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) chiffré aux environs de 1,2 M€ sur la base de 50 % du perçu en 2020, puisque, vous le savez, nous étions l'an dernier les derniers bénéficiaires. Y resterons-nous ? Rien n'est moins sûr. Nous avons donc fait le choix d'inscrire une recette correspondante à une situation de sortie. C'est plus facile d'ajouter une majoration qu'une régression. Vous savez qu'en FPIC, les critères sont différents pour être bénéficiaires et contributeurs. Nous sommes donc en même temps un peu contributeur, ce que vous retrouvez en dépenses par ailleurs. Voilà ce que nous pouvons dire rapidement sur ces éléments de fonctionnement.

Sur l'investissement toujours du budget principal, nous avons 53,3 M€, contre 43,7 M€. Les dépenses évoluent de manière singulière. Sur les dépenses d'équipement, entre les 46 M€ et les 53 M€, il y a bien évidemment notamment le remboursement en capital. Nous notons d'ores et déjà que des restes à réaliser rejoindront la troupe de ces crédits lors de la reprise des résultats de 2020 en décision modificative. Nous trouvons dans ce budget ce que nous exprimons globalement sur ces orientations et sur ce niveau d'engagement pour 2021. S'agissant de l'investissement en recette, donc le besoin de financement par emprunt, toujours au budget principal, notez bien qu'il sera ajusté lors de la reprise des résultats, puisque nous devrions sans doute être proches de zéro, si ce n'est zéro, lorsque nous aurons repris les résultats. Nous notons au niveau des engagements que nous projetons une hausse des subventions prévues de plus de 4 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Si nous poursuivons, nous allons passer très rapidement, puisque c'est toujours un peu trop long. Sur les budgets annexes, nous notons que ce n'est pas du tout anecdotique, parce qu'ils représentent presque 143 M€, ce qui est une somme tout à fait substantielle. Parcourons-les rapidement. Le budget annexe Transports est à un peu plus de 65 M€ hors autofinancement. Nous noterons les flux importants sur ce budget Transports. En matière de versement transport, nous faisons une hypothèse aux environs de 33 M€. Nous allons voir ce qui est en diminution par rapport à ce que nous avons prévu antérieurement, mais nous avons prévu une légère amélioration de la situation par rapport à 2020. Le contexte ne nous le permettra peut-être pas. Nous verrons à l'usage ce qui se passe, notamment à la lecture de ce mois d'avril. D'ailleurs, nous ne perdons pas de vue la subvention d'équilibre à 13 M€. D'où les 46 M€, dont je vous parlais tout à l'heure. Dans ce budget Transports, bien évidemment, nous ne trouvons pas dans le niveau d'investissement instantanément les crédits nécessaires à ce que nous évoquions tout à l'heure, puisque nous allons parler d'autorisation de programme sur le tram, mais pas encore de crédit de paiement.

Le budget CRR est à un peu plus de 7 M€, avec un investissement bien évidemment maîtrisé, puisqu'il s'agit essentiellement d'entretien et d'amortissement de la dette. Vous voyez que la subvention correspond quasiment aux charges de personnel (subvention à 5,6 M€ et charges de personnel à 5,3 M€).

De plus, sur ce budget annexe Conservatoire, nous devons en faire prononcer une décision modificative, puisqu'un peu plus loin dans le rapport, nous proposons un certain nombre d'allègements des droits d'écologie rapportés à cette année scolaire assez contrariée par les contraintes des protocoles sanitaires qui ne permettent pas de dispenser toutes les formations comme elles le devraient. Nous proposerons ainsi des diminutions qu'il faudra intégrer dans une décision modificative.

Sur le budget Déchets, puisque nous avons voté la redevance, mais pas le budget en fin d'année dernière. Je ne vais pas souligner d'éléments extraordinaires, mais ce budget à 25 M€ et la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) à 18 M€ sont des éléments importants, tout comme je le disais dans des budgets Assainissement et Eau, l'un à 21 M€ et l'autre à 15 M€. Les investissements sont un peu diminués pour être au rythme de la faisabilité. Nous avons notamment quelques difficultés à avoir nos effectifs complets au niveau du DEA (Département Eau et Assainissement), non pas par manque de volonté, mais par difficulté quelquefois à recruter. Il y a donc un ajustement. Soucieux néanmoins que nous sommes dans ces domaines de saisir les opportunités en matière de financement, je parle surtout en assainissement, parce que certaines choses ne dureront peut-être pas aussi longtemps que ce que nous souhaiterions. Toutefois, vous voyez qu'il y a quand même pour ces deux budgets un peu plus de 15 M€ de crédit d'investissement prévu.

Sur le budget Chauffage Urbain, nous avons 2,3 M€. La recette essentielle est celle de la recette du fermier, mais qui lui-même facture des prestations auprès des usagers pour un peu plus de 1,5 M€. Nous prévoyons 800 000 d'investissement.

Sur le budget Zones d'Activités Économiques, regardez bien les flux dans les dossiers, puisque ce sont des budgets annexes à fonctionnement particulier. En effet, il s'agit de gestion de stocks. On se rappellera simplement qu'il s'agit pour le budget principal de faire les avances nécessaires, ces budgets n'ayant pas de ressources propres. Il y a donc l'avance à faire. Ensuite, il y a les recettes qui proviennent des ventes des terrains lorsque nous sommes en création de zones. Bien évidemment, ceci ne couvre pas la totalité de l'investissement fait, si bien qu'une partie de l'avance a vocation à être un concours définitif. Cela étant, vous voyez les deux secteurs d'engagement particulier, un très localisé sur les zones EBO, essentiellement la zone de l'Échange actuellement, et les autres ZAE sur différents projets en cours et qui sont suivis.

Voilà l'ensemble des éléments de ce budget que nous avons essayé de résumer et d'imager un peu. Ce budget de presque 300 M€, avec 100 M€ d'engagement à l'investissement, est au rendez-vous du projet de territoire et de ses axes (cohésion, alliance, transition et effervescence) que nous avons explicités. Dans la mécanique pédagogique, grâce à la maîtrise du fonctionnement, cela nous permet un très haut taux d'investissement, dont j'ai parlé à plusieurs reprises et avec une capacité de réactivité face à la crise. Avec une prise de risque raisonnée, nous avons une certaine dégradation de notre épargne brute, mais nous préservons l'épargne nette grâce à un investissement maîtrisé. Cela suppose donc que nous restions attentifs à l'évolution des choses pour pouvoir réagir dans le pilotage s'il en est besoin, mais nous sommes sur ce cap, avec une volonté d'une maîtrise farouche de nos dépenses de fonctionnement, si bien que ce budget est tel qu'il est, avec l'ensemble de ses caractéristiques, et politiquement très explicite sur le sens que nous donnons à notre action conforme au projet de territoire et sur son aspect très volontariste, tout cela en gardant la trajectoire qui nous a permis de pérenniser les choses.

Bref, c'est un budget que nous gérerons avec ambition et audace, mais en le maîtrisant. C'est un budget que j'ai qualifié d'agile et de robuste.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Je propose de donner la parole à Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci, Madame VIGNOT. Merci, Monsieur le Premier Vice-Président, de cette présentation. Ce BP 2021 est la traduction des orientations budgétaires sur lesquelles nous avons échangé le 25 février dernier. Il est important de rappeler certaines inquiétudes sans négliger l'impact de la crise que nous traversons sur l'ensemble des collectivités territoriales, et bien sûr sur notre métropole en particulier. Tout d'abord, malgré de fortes incertitudes et l'absence de lisibilité sur les finances publiques, il y a une montée en charge de l'investissement et une stabilité fiscale. Stabilité fiscale jusqu'à quand ? Arriverons-nous à tenir sans modifier certains taux ? Je parle de tous les taux.

Nous aimerions connaître vos intentions pour l'avenir sur ce levier fiscal. Quelles sont vos perspectives en la matière ? Je dis cela, car nos recettes de fonctionnement baissent de 200 000 €. La fiscalité liée à l'activité économique va baisser de 5,1 % sur la CVAE, et de 11,3 % sur la TASCOM (Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales). À ce moment de mon intervention se trouve donc ma première interrogation sur ce levier fiscal. D'ailleurs, on le voit sur la CFE (Cotisation foncière des Entreprises). Vous annoncez p.43 la stabilité de la CFE, mais en p.58 et au tableau p.59, nous constatons une forte augmentation de 4,6 % de BP à BP, mais seulement de 1 % par rapport à l'encaissé au compte administratif 2020. Qu'en est-il réellement sur la CFE ?

J'avais souligné dernièrement un virage qui jusqu'alors n'avait jamais été pris : celui de la dégradation de la situation financière en assumant de s'écarter des indicateurs de sécurité financière selon vos propos. Vous affichez des investissements louables, qui augmentent de 25 % hors dettes pour atteindre 52,5 M€. Néanmoins, avons-nous les moyens de ces ambitions dans un contexte de contraction de l'autofinancement ? En plus, avec un taux de réalisation extrêmement bas les années précédentes, il y a un décalage trop important entre ce qu'il est prévu de faire et la réalité des réalisations, surtout avec notre épargne brute qui risque de se dégrader. Là est ma deuxième interrogation. Ces investissements sont-ils réalistes ? Sont-ils tenables ? J'aimerais qu'ils le soient. Est-ce juste un empilement de chiffres que nous n'arriverons pas à tenir ?

Les évolutions des dépenses de fonctionnement semblent très surprenantes, ou alors vous prévoyez un tour de vis et vous avez dit « on va serrer les boulons » (je reprends vos propos) par la suite, car ce sont plus de 3 M€ de dépenses de fonctionnement avec 1 M€ en plus en charges de personnel, 1,7 M€ en charges de compétence et administration générale, entre autres, mais aussi cette pénalité avec la contractualisation avec l'État de -500 000 € sur 2020 qui a pesé sur nos finances. Là se trouve ma troisième question. À cette troisième question sur les dépenses de fonctionnement, je pourrais ajouter l'augmentation des charges de personnel quasiment sur tous les budgets annexes : +1,5 % au budget Déchets (soit presque 100 000 €), +1,3 % au Conservatoire (+81 000 €), +6,5 % aux budgets Eau et Assainissement en charge de personnel avec quasiment 210 000 €, +4,3 % au budget Chauffage Urbain et 8,8 % au budget Transports (quasiment 50 000 €). Soit au total plus de 3,5 M€ de charges de personnel en plus sur 2021.

Tout cela évoqué, il y a donc un effet ciseau entre la baisse des recettes de fonctionnement de 0,1 % et les dépenses de fonctionnement qui, elles, progressent de 3 % hors budgets annexes. Comme je le disais précédemment, cela conduit à la contraction de l'épargne brute où notre autofinancement se dégrade. Cette épargne brute recule de quasiment 20 %, soit une baisse de 3,3 M€. Inévitablement, l'inscription d'emprunt progresse nettement avec 10,2 M€, contre 4,6 M€ en 2020, et tous budgets confondus, nous sommes quasiment à 18 M€. Ces recettes d'emprunt représentent quand même 26 % de nos recettes d'investissement, mais sur l'emprunt, bien sûr, il nous faudra attendre le compte administratif pour voir sa mobilisation, comme vous l'avez dit, en fonction de la réalisation de l'investissement. Il y a également des dossiers intéressants que nous verrons aux rapports n°25, 26 et 27, où enfin apparaissent des fonds d'aides au loyer, action que nous avons portée et demandée en tout début de crise. Enfin, ces mesures arrivent. Ce n'est pas faute de les avoir réclamées, mais elles amèneront néanmoins des questions de notre part.

Par ailleurs, il y a un grand absent, ou plutôt le grand oublié de ce budget 2021, mais je n'espère pas celui du mandat : le numérique et son déploiement. À l'heure où nous devons prendre le virage incontournable en matière d'attractivité de notre territoire et au regard de nos industries de pointe (biomédical, nanotechnologie, télémédecine, horlogerie), mais aussi de ses besoins en télétravail, pas un mot ! Je n'ai pas vu un mot sur notre ambition autour du numérique, du déploiement de la fibre optique et de l'arrivée de la 5G. Quid de l'outil qu'est le Syndicat Mixte Lumière ?

Enfin, je ne peux terminer mes inquiétudes sans évoquer deux éléments présents dans ce budget 2021. Bien entendu, cette subvention d'équilibre au budget annexe Transports de 13,2 M€, contre 12,7 M€ l'année dernière, progresse de 500 000 €. Est-ce le début d'une évolution exponentielle de cette subvention d'équilibre ? Le versement transport va-t-il être impacté au regard de l'évolution du télétravail et du maintien de nos entreprises post-crise sanitaire ? Deuxième élément, nous vous le redisons, car il nous inquiète. C'est cette forte place et promotion que vous faites au SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables) et au cahier des charges incluant les fortes préconisations difficilement tenables par nos entreprises et autres surnormes avec plus de dix rapports à fournir à chaque fois.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose de terminer.

M. FAGAUT.- Si vous me permettez de terminer sur un budget de 300 M€, il me reste 20 secondes. Ce cahier des charges, ce SPASER non obligatoire pour notre territoire au regard de ces critères risque de mettre en fragilité nos entreprises locales qui ne seront pas en capacité de répondre aux appels d'offres de GBM. Madame LAMBERT et Monsieur RUTKOWSKI en avaient fait l'écho avec moi au dernier Conseil Municipal.

Enfin, pour conclure, vous me dites que GBM joue un rôle majeur en tant qu'autorité organisatrice des mobilités. Il n'y a pas un mot dans les mobilités de la RN57, ce qui est un peu surprenant au regard de l'enjeu de cette taxe se structurant dans notre projet de territoire. Pas une fois son nom n'est cité. Étant donné que ce grand oral du 10 avril est reporté, avez-vous programmé un autre créneau pour ce débat attendu ? Merci de votre attention et des réponses apportées.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je propose que d'autres prises de parole se fassent. Qui souhaite intervenir ? Monsieur AYACHE.

M. AYACHE.- Merci beaucoup, Madame la Présidente. Mes chers collègues, Gabriel, quelques mots un peu contrastés sur ce budget, mais qui ne vont pas vous surprendre. J'ai observé d'abord une conformité millimétrique avec les prévisions indiquées lors des orientations budgétaires. J'avais envie de dire « un peu comme si le débat n'avait pas eu lieu », mais ce n'est pas du tout polémique. Nous nous retrouvons ainsi avec le budget tel qu'il avait été présenté lors des orientations budgétaires. Cela dit, j'ai un petit sentiment de frustration, parce que je considère que nous aurions pu faire un peu plus, et je me concentre sur l'investissement en évoquant ce sujet. Nous aurions pu être un peu plus audacieux dans le scénario retenu et qui a permis de construire ce budget.

Je vais dire exactement le contraire de ce qu'a dit Ludovic FAGAUT, mais c'est sans doute parce que nous ne faisons pas la même lecture du budget. Nos crédits d'équipement directs, sur le budget principal, me paraissent toujours insuffisants pour faire face aux besoins de notre territoire justement à cause de l'approche hyper prudentielle faite dans le scénario. M'en étant expliqué il y a un mois et demi, je ne vais pas m'appesantir. Je ne mésestime pas du tout l'importance des budgets annexes pour notre territoire, mais si j'insiste sur le budget principal, c'est parce que c'est sur celui-ci que sont imputées la plupart des dépenses de développement, des dépenses qui font l'attractivité de notre territoire, des dépenses de culture, de sport, de tourisme, d'enseignement supérieur, de recherche, y compris de voirie et d'éclairage public pour nos communes. Je pense que les membres du groupe PPIF que vous avez constitué et dont vous nous avez parlé ont dû s'apercevoir de cette difficulté, j'imagine, à faire rentrer tous ces projets dans le budget principal.

Si je pousse aussi un peu à la consommation, c'est vrai, sans revenir sur les explications que j'ai données, et je tenais à m'en expliquer devant tous mes collègues, c'est parce que j'ai une conception qui, je crois, est partagée par certains, de l'utilisation de l'argent public. L'argent public provient pour l'essentiel directement ou indirectement de l'impôt des contribuables. Pour moi, il a donc vocation à être dépensé et non à être épargné, volontairement ou involontairement. C'est plutôt involontairement qu'il est épargné dans le cas précis qui nous occupe. L'excédent de 2020, résultat cumulé de plusieurs années, est justement le contre-exemple de cette conception. Trop d'argent n'a pas été dépensé pendant ces dernières années, alors que la perception des impôts s'est faite. J'espère et je souhaite me tromper, je le dis vraiment, mais je crains retrouver cette situation à nouveau à la fin de l'exercice 2021. Je le dis une deuxième fois : je souhaite vivement me tromper.

Pour toutes ces raisons, je suis un peu déçu. Je pense que nous aurions pu augmenter l'investissement de ce budget principal. Cela étant, je note avec beaucoup de satisfaction les choix politiques faits dans ce budget, que je partage. Je parle des efforts sur les quartiers prioritaires, sur le déploiement de l'aide aux communes que j'utilise beaucoup en ce moment et dont je voudrais souligner la qualité exemplaire du travail réalisé par les services, dont notre collègue TAILLARD en charge de ce dossier, sur les moyens affectés à la voirie, à l'éclairage public, au schéma cyclable, au soutien à l'économie. Je ne vais pas tout lister, mais je partage avec vous les choix qui ont été faits. Je partage cette orientation du budget. Pour ne pas me faire couper la parole comme la dernière fois, pour conclure, j'ai le sentiment que nous allons dans la bonne direction, mais pas assez vite. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. SOURISSEAU.- Merci, Madame la Présidente. Pour ne pas multiplier les interventions et puisque nous avons déjà échangé ensemble lors du débat sur les orientations budgétaires, je souhaite m'exprimer ce soir au nom de l'ensemble des élus de la majorité bisontine. L'examen de notre budget s'inscrit dans un contexte extraordinaire, profondément déterminant pour l'avenir. Extraordinaire, puisque ce budget marque une nouvelle étape, celle d'un Grand Besançon renforcé dans ses compétences, effectuant sa mutation pour intégrer pleinement les enjeux de la transition écologique, pour apporter des réponses aux urgences climatiques et sociales. Extraordinaire, puisqu'il s'inscrit dans un contexte de crise sanitaire qui n'en finit pas, notre budget restera pleinement mobilisé pour faire face. Les conséquences économiques et sociales marqueront durablement notre avenir. Mobilisé notamment aux côtés des forces économiques de notre territoire. Extraordinaire, puisque ce budget ne se contente pas de répondre à la crise, mais il agit en profondeur pour la vitalité de notre communauté urbaine. On peut citer l'effort sans précédent réalisé en direction de l'enseignement supérieur, le plus que doublement du budget consacré à la réalisation de nos pistes cyclables. Extraordinaire, parce qu'il se situe au carrefour de nombreux défis financiers et budgétaires pour notre communauté.

Le premier défi est l'investissement. Jamais notre territoire n'aura autant investi, nous nous en réjouissons et c'est une chance pour le Grand Besançon. Ce sont environ 200 M€ que nous mettons sur la table en 2021 si nous cumulons GBM et l'ensemble de nos communes, dont bien entendu, la ville de Besançon. Ce sont 200 M€ qui viendront alimenter les carnets de commandes de nos entreprises. Contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, 70 % des marchés de plus de 90 000 € du Grand Besançon ou de la Ville sont attribués à des entreprises de Bourgogne ou de Franche-Comté. L'ambition est là, les projets sont nombreux et nous sommes au rendez-vous. Nous nous donnons les moyens de ces ambitions. Nous accorderons une attention soutenue au taux de réalisation – cela a été dit –, à la limitation des excédents et à leur bonne utilisation. Le renforcement de l'approche pluriannuelle avec les autorisations de programme permettra par ailleurs de mieux réaliser nos investissements.

Le deuxième défi est la solidarité et la fiscalité. Pas d'investissement sans marge de fonctionnement. C'est bien en fonctionnement que réside la principale clé pour bien choisir et bien exécuter nos investissements. Pour cela, la mobilisation de différents leviers doit intervenir : le calcul au plus juste de nos recettes (TVA), l'intégration des investissements générateurs d'économie (éclairage public), approche en coût global, ce qui est tout à fait important, puisque l'on ne peut plus se permettre des investissements générateurs de fonctionnement que nous ne savons pas financer. C'est aussi et peut-être surtout la solidarité fiscale. Un pacte financier et fiscal est désormais indispensable.

Le troisième défi – ce sera mon dernier – est la relation avec l'État. L'État nous infantilise. C'est de l'infantilisation lorsqu'il nous retire de l'autonomie et nous met ainsi sous perfusion. La réforme fiscale fait perdre de l'autonomie et un pouvoir de taux important à notre collectivité. Le plan de relance sous forme d'appels à projets tous azimuts complexifie tout. Cela nous contraint à la concurrence entre collectivités ; cela nous oblige à rentrer dans les cases et à consacrer de nombreuses heures à remplir des formulaires. Malheureusement, la recentralisation est en marche. Il aurait été plus opportun de faire réellement confiance aux collectivités à travers un mécanisme de dotations, par exemple. En bref, l'urgence écologique et sociale impose l'action. Nous y sommes. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions ? Messieurs FIETIER et CONTOZ.

M. FIETIER.- Merci, Madame la Présidente. Je vais faire une modeste intervention. Nous allons nous féliciter de la bonne santé de la communauté urbaine. En revanche, il ne faut pas oublier que cette communauté urbaine est formée d'un certain nombre de communes, et certaines d'entre elles souffrent. Dans ce budget, je ne vois rien qui se tourne vers ces communes en difficulté. J'espère que dans un budget à venir, cette question de la solidarité et de la cohésion du territoire pour de bon pourra être posée. Merci.

M. CONTOZ.- Merci, Anne. Sur le budget tel que Gabriel et toi venez de nous le présenter, je peux extraire des remarques et des exposés à la fois de Patrick AYACHE et de Ludovic FAGAUT des extraits qui sont miens. À travers ce budget, il y a des aspects très appréciés des communes, et surtout du fonctionnement. Je veux citer la voirie, l'éclairage public. Je suis très heureux du développement budgétaire en direction des modes doux à partir du moment où ces modes doux seront déployés également dans les communes périphériques.

Le fonctionnement du DEA est très sincèrement apprécié, ce qui est reconnu par les communes, même si sur ces deux aspects, notamment pour la voirie, les AC ont mis certaines communes en difficulté.

Je vais citer quelques points peut-être anecdotiques, mais c'est le moment d'en parler. Concernant la communication, bien sûr, nous l'apprécions telle qu'elle est faite, mais je suis intervenu auprès des services pour signaler cette difficulté à la pénétration de notre revue dans les foyers notamment du « je ne veux pas de publicité dans ma boîte aux lettres ». C'est un réel problème. J'ai évalué que dans ma commune, plus d'un tiers des foyers ne reçoit pas cette revue. Ce n'est pas que celle du Grand Besançon, mais ce sont aussi celles d'autres collectivités territoriales. Je crois que nous devons vraiment nous y attacher je ne sais pas comment, mais c'est un réel problème.

S'agissant de l'aide aux communes, bien sûr, le travail est apprécié, et je rejoins les propos de Patrick AYACHE. Néanmoins, il y a un problème d'évaluation financière des missions, ce que nous entendons de plus en plus dans les communes. Je sais de quoi je parle, je sais le faire comme Patrick AYACHE, et pour cause, mais je crois qu'il y a un réel problème sur l'évaluation de certaines missions. Des maires commencent à dire qu'ils ne travailleront plus avec le Grand Besançon et qu'ils vont se tourner vers d'autres solutions. C'est dommage. Je suis prêt, à partir de quelques exemples, à me mettre autour d'une table et à débattre du coût, non pas de la qualité de la mission qui est exceptionnelle, parce que nous avons des services de grande qualité, mais du coût des missions. À ce titre, le coût horaire proposé pour le service de remplacement des secrétaires va poser un problème à des petites communes, parce que ce coût horaire est sans commune mesure avec le coût horaire des petites secrétaires dans certaines communes, ce qui est aussi un réel problème.

S'agissant de la tarification des transports, bien sûr, vous voyez où je veux en venir. Nous ne sommes pas preneurs, nous ne sommes pas porteurs sur le Plateau. Je ne suis pas porteur d'une gratuité des transports. Nous ne l'avons jamais demandée. Néanmoins, je rappelle combien sur le Plateau notamment, nous sommes preneurs d'un « Diabolo bémol » - je l'appelle « Diabolo bémol » -, d'un abonnement collège à offrir aux petits collégiens de 6^e et 5^e. Il est vrai que cela concerne essentiellement la périphérie. J'espère que ce n'est pas pour cela que nous n'avons jamais pu y accéder, mais cela vaudrait quand même le coup de rouvrir ce dossier et de faire une évaluation du coût de ce Diabolo bémol pour les 6^e et 5^e. Je n'ai pas attendu, mais je ne crois pas que cela ait été baissé. Le fonds « Centre de Village » est tellement apprécié que je n'ai pas bien compris où était le curseur par rapport aux autres années. Je ne pense pas que le budget ait été touché. C'est aussi apprécié dans les communes qui contribuent au développement communal.

Pour terminer, c'est la mission que m'a confiée l'assemblée à la tête du musée de Nancray. Bien sûr, je sais que les crédits de fonctionnement et de premiers investissements sur l'évolution du projet sont en place. Néanmoins, j'ai dit à Gabriel BAULIEU que je souhaitais le rencontrer pour examiner avec lui, mais aussi avec vous Madame la Présidente, le plan de financement de ce dossier qui avance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui souhaite encore intervenir ? Messieurs CROIZIER et GRIMAITRE.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, je ne vais pas vous cacher l'inquiétude qui était la mienne. Il était inconcevable pour moi qui crois en l'échelon intercommunal, d'une part que nous baissions notre niveau d'ambition, et d'autre part que nous ne nous engagions pas dans les propositions les plus ambitieuses et les plus concrètes de notre projet de territoire. Je vais évidemment parler du projet de la grande bibliothèque et de l'aménagement de la RN57 entre Micropolis et Beure. La lecture de ce budget me rassure en partie, puisqu'il permet enfin – enfin ! – de voir se dessiner un cap et des orientations positives. Je voudrais remercier ce soir les élus qui ont bataillé – le terme est choisi – pour que nous avancions conformément à notre projet de territoire qui reste pour moi l'unique feuille de route du Grand Besançon Métropole.

De ce point de vue, la lecture du budget a été effectivement un grand soulagement. L'enjeu est triple aujourd'hui. Il faut soutenir dans nos champs de compétences ceux qui sont touchés par la crise, les habitants, les acteurs économiques, les associations, les communes. Je remercie Monsieur FIETIER d'avoir rappelé cela. Il faut anticiper la reprise notamment au travers de nos investissements, et il faut préparer l'avenir. Sachez que je mesure la difficulté de construire un budget dans cette période d'incertitude, mais je crois que c'est justement dans ces périodes d'incertitude et de crise que nous avons le devoir d'être au rendez-vous et d'avoir de l'ambition.

Oui, je partage l'idée selon laquelle nous devons investir fortement sur l'Université tout simplement parce que sa présence sur le Grand Besançon est notre premier atout. Nos facultés, nos laboratoires de recherche, nos écoles supérieures, comme l'ENSMM (École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques) qui a été mis en lumière dernièrement par son classement à l'échelle nationale, ou l'ISIFC (Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté), les 23 000 étudiants qui vivent sur notre territoire, les 3 000 emplois directs, les milliers d'autres emplois indirects, nous devons tout faire non seulement pour la préserver, mais aussi pour la défendre. Nous savons tous ici que se joue aussi une concurrence des territoires. Avec nos pôles d'innovation et leur lien avec le tissu économique, c'est ce qui nous distingue. C'est ce qui fait que Besançon possède une trace centrale à l'échelle régionale et à l'échelle nationale. La grande bibliothèque, le projet Synergie Campus et la structure Bio Innovation sont des projets qui nous consolident et nous projettent, et en cela, je les salue grandement.

Je vois effectivement également positivement les investissements dans les nouvelles rames de tramway, l'accélération du programme de pistes cyclables, et le lancement de l'AMO en direction de la création d'une agence d'attractivité. Vous savez que ce projet m'est cher. Même si je préférerais un niveau d'investissement supérieur, et je ne vais pas en rajouter, Patrick AYACHE ayant dit une bonne partie du fond de ma pensée, par solidarité et par unité avec les élus que je représente, nous voterons ce budget avec toutefois deux points de vigilance. Le premier concerne l'exigence de la poursuite des orientations de notre projet de territoire, notamment la poursuite du projet d'aménagement de la RN57 entre Micropolis et Beure que j'aurais aimé voir évoqué dans le document. Le second concerne le taux de réalisation de nos investissements qui se devra d'être effectivement à la hauteur. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Qui souhaite intervenir ?

M. KRIEGER.- Merci, Madame la Présidente. J'ai relevé certaines remarques entre autres de Ludovic FAGAUT qui faisait apparaître dans les budgets de fonctionnement une augmentation des charges de personnel. Néanmoins, j'ai pu constater qu'au niveau du DEA, on rencontrait encore de grandes difficultés à recruter du personnel. Dans nos communes, je rencontre régulièrement nos administrés qui sont très inquiets concernant les facturations. Actuellement, nous avons pris un retard considérable dans les facturations d'eau et d'assainissement, et les administrés se demandent s'ils pourront faire face à cette dépense qu'ils n'ont pas forcément provisionnée pour l'instant. C'est une première remarque.

En deuxième remarque, j'ai relevé celle de Pierre CONTOZ tout à l'heure concernant l'aide aux communes et le problème que nous avons rencontré sur les diminutions de notre AC. Il est vrai que lors des transferts de compétences, nos AC ont été très nettement diminuées, ce qui a mis certaines communes en difficulté. Il me semble que nous avons prévu un plan de soutien pour accompagner ces communes dans le cadre de la diminution de ces AC. Où en sommes-nous avec ce plan de soutien ? Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Je propose à Olivier GRIMAITRE d'intervenir.

M. GRIMAITRE.- Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Premier Vice-Président. Comme je m'inscris dans le propos commun tenu au nom de la majorité municipale bisontine, je ne reprendrai pas les réponses que ce budget primitif, que je salue, apporte aux urgences climatiques, sociales et sanitaires. Toutefois, comme je l'évoquais lors du débat des orientations budgétaires, je voudrais avec d'autres élus attirer votre attention sur une politique qui mériterait à nos yeux d'être plus ambitieuse pour répondre aux enjeux de solidarité, d'attractivité et de développement durable de notre territoire. Cette politique est celle concernant les transports et les mobilités.

Face à un recul de l'utilisation des transports en commun selon l'enquête faite auprès des ménages concernant les déplacements en 2018, il nous semble important qu'une politique plus volontariste soit menée en la matière en développant l'offre sur les différents secteurs de GBM pour garantir un meilleur service et en introduisant certains éléments de gratuité. Nous estimons qu'il est important que dans le cadre de la révision du plan de mobilité en cours, une réflexion ou un débat s'engage aussi sur ces sujets. Nous pensons par exemple qu'il est primordial au niveau social et écologique d'envoyer un signal fort en direction de la jeunesse durement frappée par la crise sanitaire et économique actuelle en proposant à l'avenir la gratuité pour les moins de 26 ans, c'est-à-dire les étudiants, les scolaires, les apprentis, jeunes actifs ou jeunes demandeurs d'emploi.

Nous pourrions trouver les moyens dédiés à cette politique de l'amélioration de l'offre et de gratuité partielle en agissant à la fois sur les investissements et sur la fiscalité à travers notamment une hausse du versement transport. Nous prenons donc date pour que cette ambition et cet acte politique fort soient inscrits dans les orientations budgétaires 2022 et permettent aux jeunes grands bisontins de se déplacer plus facilement et librement en favorisant l'intégration des transports en commun dans leur vie quotidienne. Comme d'autres collectivités locales à travers la France, le temps est venu, à notre sens, que GBM franchisse le pas. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. LIME.- Je serai très bref. J'entends, et c'est assez régulier. À chaque fois que nous avons des bureaux ou des Conseils Communautaires, nous sommes tous à revendiquer des dépenses supplémentaires, et encore ce soir. Si je chiffrais l'ensemble des éléments dans les interventions où en même temps on se félicite de ne pas toucher la fiscalité et d'un certain nombre de choses, mais que sur sa propre compétence ou ses propres domaines, on dit que ce serait bien de faire des efforts, je pense que nous chiffrerions à plusieurs millions d'euros, ne serait-ce que les demandes de ce soir. Cela veut dire que quelque part, nous avons tous des demandes par rapport à nos propres exigences. Nous considérons toujours que les autres à côté devraient faire des efforts pour pouvoir financer tout cela.

Pourquoi dis-je cela ? Cela a été abordé et nous avons deux groupes de travail qui travaillent bien en ce moment sur la taxe d'aménagement et sur le PPIF. Malgré les difficultés des AC, nous chiffrons aujourd'hui à environ 3 M€ ce qu'il nous manque chaque année pour pouvoir répondre aux stricts besoins. Cela veut dire que pour ces 3 M€, en fonction de notre fiscalité et de ce que peut rapporter une augmentation de fiscalité, pour pouvoir le passer, il faudrait augmenter les impôts de 10 % ou retransférer complètement la taxe d'aménagement aujourd'hui perçue par les communes sur l'intégralité de GBM. Les communes ont déjà évoqué leurs difficultés pour gérer leurs propres approches. Je vois que nous tournons en rond.

Concernant le deuxième élément, certes, on peut toujours s'améliorer, il y a des éléments d'amélioration, comme partout dans toutes collectivités. Là aussi, le chiffre qui m'a marqué est que nous sommes environ à 20 % en dessous des budgets de fonctionnement des strates de collectivité telle que la nôtre. Cela veut dire que nous sommes déjà presque exemplaires d'une façon générale dans la gestion, même si nous avons encore à nous améliorer. Notre difficulté est de savoir ce qui fait venir les entreprises sur nos collectivités. Est-ce la fiscalité ? Est-ce vraiment la fiscalité qui amène les entreprises, tout particulièrement les entreprises d'aujourd'hui qui ont souvent des technologies relativement importantes avec du personnel de haute qualification ? Je ne suis pas obligatoirement sûr que la fiscalité soit un frein. Je pense que c'est plutôt l'attractivité. Comme cela a été dit précédemment, ce sont aussi les éléments de vie. Si notre collectivité n'a pas les moyens de fonctionner ou d'investir, elle ne pourra pas attirer un certain nombre d'éléments sur certains dispositifs.

Même si c'est toujours facile de demander des augmentations et de ne pas demander d'augmentation de fiscalité, il faudra y réfléchir à un moment donné. Heureusement que nous avons eu de la fiscalité depuis quelques années pour aider les entreprises aujourd'hui, ce qui est tout à fait normal, et les citoyens de temps en temps. Si nous n'avions pas eu de fiscalité, nous n'aurions pas pu les aider. Nous n'aurions pas pu faire ces accompagnements. Si nous voulons continuer, je pense que nous devons demain nous donner des possibilités d'amélioration.

Je l'ai dit, 1 % d'augmentation de la fiscalité représente 300 000 €. Cette année, sur notre périmètre de Grand Besançon Métropole, la baisse des impôts sur la production représente 27 M€. Cela veut dire que si nous avons augmenté cette année les impôts de 1 %, nous récupérons 1,5 % des baisses d'impôt qu'ont pu connaître les entreprises.

Quand on n'est pas capable d'augmenter de 1 % alors que l'on récupère et qu'on laisse aux entreprises presque 99 % des baisses d'impôt, je me demande quand on le décidera, parce que l'année prochaine, ce sera la crise, l'année suivante, ce sera la sortie de la crise. Malheureusement, dans trois ou quatre ans, la crise suivante arrivera peut-être. Je pense que nous ne nous donnons pas suffisamment de moyens pour répondre à l'ensemble des besoins de nos populations. À un moment donné, il faudra avoir le courage d'y aller d'une façon modérée, bien entendu, peut-être pas cette année, parce que nous sommes dans un contexte particulier, mais sur l'ensemble du projet du mandat.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Karima ROCHDI a demandé la parole.

Mme ROCHDI.- Merci, Madame la Présidente. Très rapidement, je commence par féliciter Gabriel. Je te félicite vraiment pour la présentation. Je félicite aussi les services pour la qualité et pour la clarté de ce rapport. Oui, le contexte sanitaire contraint l'exercice. Il est plus que jamais nécessaire d'être solidaire afin de mieux accompagner et soutenir les habitants, les commerçants, les entreprises, les associations, sur l'ensemble du territoire de Grand Besançon Métropole. Cette solidarité est à mettre en adéquation avec le projet de territoire dans son ensemble qui nous anime, qui nous réunit et que nous partageons. C'est tout simplement la feuille de route.

Je partage ce budget et je me réjouis tout particulièrement de l'ambition portée dans ce budget à deux sujets. C'est premièrement en faveur du développement des quartiers de la politique de la Ville (les quartiers de Planoise et de Palente Orchamps) et tout particulièrement le projet de renouvellement urbain de Planoise avec l'État et l'ensemble des partenaires. Il y a là un enjeu urbain, social, culturel pour lequel toutes les énergies doivent être mobilisées. N'oublions pas non plus comme indiqué dans ce budget, l'importance du projet Synergie Campus dans toutes ses dimensions. Le soutien à notre Université est un élément prépondérant, crucial pour le rayonnement et pour la vitalité de Grand Besançon Métropole. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. MICHAUD.- Je voulais faire une petite réponse concernant la fiscalité. Nous avons eu une baisse de fiscalité, parce qu'en France, nous avons une fiscalité particulièrement élevée sur les entreprises. J'ai eu la curiosité de regarder à quel rang nous étions au sein de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques). Nous sommes au 6^e rang des pays les plus taxés. Je pense que s'il y a des baisses, elles sont justifiées. Effectivement, nous avons besoin d'avoir des entreprises pour avoir de l'emploi. Quand on a de l'emploi, on a bien moins besoin d'aides sociales, ce qu'il est important à connaître, je crois.

Je ne sais pas si vous avez la curiosité de regarder vos feuilles de paie. Aujourd'hui, quand on regarde la feuille de paie d'un salarié, on a la feuille de paie en Europe où l'on a le plus de prélèvements sociaux, avec un des coûts du travail le plus élevé. Aujourd'hui, si l'on veut des entreprises, au point de vue local, l'impact d'une hausse n'est peut-être pas très important, mais d'un point de vue national, je pense qu'il est très important. Il faut donc être très vigilant sur ce point. Il y a du bon sens. On dit souvent que lorsqu'une vache est trop traitée, elle se tarit. C'est pareil pour les entreprises. À un moment donné, si l'on veut absolument toujours « taper » sur la fiscalité, en particulier celles des entreprises, cela m'inquiète beaucoup.

Quand Christophe LIME prend la parole après Olivier GRIMAITRE pour nous faire la leçon sur tout ce que l'on veut dépenser, et lorsqu'il y a eu une demande pour augmenter finalement nos coûts du transport en ayant une part de gratuité sur la tranche des moins de 26 ans, nous savons que ce sont 5 M€/an. J'aimerais qu'il tienne compte aussi de tout ce qui est dit de tous les côtés.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je pense que nous avons rassemblé un certain nombre de questions. Je propose d'arriver aux réponses à ces questions.

M. BODIN.- Des questions ont été posées concernant le numérique, notamment le fibrage. Sur le fibrage optique qui est très attendu, nous avons deux opérateurs sur GBM. Planoise a Free et sur tout le reste du territoire, c'est Orange avec qui les discussions sont effectivement un peu compliquées. Ces opérateurs se sont engagés à ce qu'au 31 décembre 2022, la totalité du territoire de GBM soit totalement fibrée. La semaine dernière, Orange a repris de nouveau cet engagement. Ce n'est pas un engagement propre à GBM, mais un engagement national.

Il est vrai que les opérateurs sur fonds privés vont fibrer 92 % du territoire français en une dizaine d'années, ce qui est plutôt une performance. Cela étant, on peut quand même se poser des questions, parce que l'on considère qu'il y a du retard. Toutefois, ils ont réitéré leur engagement à respecter ces 100 % du fibrage grand bisontin au 31 décembre 2022, sauf cas extrêmement particuliers, mais qui seront quand même fibrés sur demande dans les six mois suivants, soit le 30 juin 2023 au plus tard.

Quant à la 5G, elle s'installera sans nous, puisque c'est une décision d'État. Les gouvernements précédents ont décidé que l'ensemble du territoire français aura accès à la 5G. Il n'y a donc aucune possibilité pour les maires ou les présidents d'agglomération de s'opposer à son installation. Le territoire grand bisontin le sera donc également.

S'agissant du territoire intelligent, de la Smart City, avec Sébastien COUDRY et Catherine BARTHELET, nous copilotons ce travail au niveau de l'Agglo. Ce dossier est totalement transversal. Le numérique est une vraie priorité. C'est pour cela que nous souhaitons développer également une coopérative numérique sur le secteur de Planoise qui aura plusieurs missions : d'une part la structuration de la filière numérique sur notre territoire, puisqu'il y a un vrai besoin, d'autre part la lutte contre l'illectronisme, c'est-à-dire l'incapacité à répondre ou à se servir de l'outil numérique. En effet, on s'aperçoit que dès que l'on a des documents administratifs à remplir, si l'on ne maîtrise pas l'outil numérique, on est totalement coincé, et on sent bien que cette tendance générale se développe. Il y a donc un vrai besoin et le Grand Besançon s'inscrit dans ce rôle de lutte contre l'illectronisme.

Il y a également le développement potentiel d'un CFA du numérique, une école de la deuxième chance. Une formation professionnelle est déjà développée sur le secteur Picasso. Le problème du numérique est donc vraiment une priorité. Je rappelle également le problème Ordiclasse sur lequel GBM consacre 135 000 €/an. Le sujet de l'open data est également extrêmement important et nous souhaitons le développer. Je sais par exemple qu'à la demande de l'adjoint aux finances de la ville de Besançon, le budget de la Ville sera accessible en open data d'ici quelques semaines, je crois. Il n'y a pas de raison que celui du Grand Besançon ne le soit pas non aussi. C'est donc une vraie réflexion que nous avons, la grande question étant de réfléchir aux données à rendre accessibles et celles qui pourraient être potentiellement sensibles. Il y a notamment le problème de l'anonymat des données.

C'est un vrai travail. Cela signifie qu'il faut maîtriser l'ensemble des outils informatiques, l'ensemble des logiciels. Cela représente peut-être des centaines de logiciels sur une agglomération comme la nôtre. Il faut donc une interopérabilité pour que les données soient accessibles et retraitables. L'objectif est vraiment politique par rapport au numérique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. La parole est à Gabriel BAULIEU.

M. BAULIEU.- Merci. Je vais essayer d'apporter quelques éléments. Certaines interventions ne nécessitent ni commentaire ni réponse particulière. D'ailleurs, je relève que la très grande majorité des interventions se sont rejointes sur la qualité globale de ce budget, même si certains ont souhaité sans doute que nous dépenions un peu plus, mais c'est important de souligner cet aspect des choses, y compris avec des déclarations relatives à la volonté de l'exprimer dans le vote. Ce sont donc autant d'éléments intéressants.

Sur les aspects généraux de la fiscalité suggérés par Jean-Paul MICHAUD, je n'ouvrirai pas le débat avec lui, puisqu'il faudrait même aller plus largement que cela. En revanche, sur la fiscalité en général, nous avons arrêté une position cette année. Il n'y a pas de position pour les années à venir, c'est la question posée. Il n'y a pas de tabou, ni de choses établies, ni de choses dissimulées, ni de choses affichées. Nous verrons où nous en serons l'année prochaine en termes de besoin et de contexte, puisque cette année, très franchement, avec la Présidente, nous n'avons même pas imaginé débattre de cette question dans le contexte que nous connaissions. Nous avons donc décidé spontanément de faire avec les moyens et d'une certaine manière, les moyens qui restent, puisque nous sommes, y compris sur certaines recettes, en baisse. Cela fait partie aussi des contributions apportées au contexte.

Cependant, la fiscalité n'est pas un sujet tabou. Disons-le-nous, mais ce n'est pas non plus à manœuvrer à la légère. Il faut simplement avoir deux ou trois choses à l'esprit. On n'augmente pas les impôts d'une manière aussi sélective que certains le souhaiteraient peut-être. Il y a des liens de taux avec des exceptions, si je parle de l'augmentation spéciale de la CFE au regard d'indicateurs nationaux. Il est vrai que nous avons pris la bonne habitude depuis des années de faire cette actualisation de CFE au regard de la moyenne nationale, ce que nous n'avons pas fait depuis deux ans. Je pense que ce n'est pas heureux. Je ne place pas cela dans le contexte d'être pour ou contre les entreprises. Ne m'obligez pas non plus à mettre une casquette de chef d'entreprise que j'ai eue, ce qui me conduirait à faire des commentaires pas tout à fait identiques à ceux que j'ai entendus sur la concurrence qui existe à certains niveaux et moins à d'autres.

Ayons conscience de cela et des mécanismes à mettre en œuvre. Ayons conscience du fait que la réforme fiscale a réduit considérablement la taille de notre levier, puisque nous sommes maintenant entre 35 et 37 % de nos recettes fiscales qui relèvent de notre pouvoir de taux. Je crois que j'ai déjà dit quelque part que si vous voulez récupérer 1 M€, avec un peu plus de 4 M€ que nous avons en taxes foncières, il suffit d'augmenter de 25 %. C'est aussi simple que cela mathématiquement, mais ce n'est pas forcément ce qui doit faire peur. D'ailleurs, la fiscalité concerne tous ceux qui en prélèvent sur le territoire. Dans toutes les communes, vous avez pu voir, calculer, vérifier votre coefficient correcteur, entre les transferts entre le Département et les communes. Vous avez vu quel est l'impact et quels impôts continueront à être payés dans les communes pour aller ailleurs. Cela permet aussi d'avoir un regard global sur la fiscalité locale. Il n'y a pas les bons et les mauvais élèves. En fonction des besoins, des prélèvements existent de la part de toutes les collectivités. Reconnaissons-le simplement en responsabilité. Voilà ce que nous pouvons dire très rapidement sur la fiscalité.

Sur les budgets et nos niveaux, nous avons développé quelques indications, quelques informations dans le rapport d'orientations budgétaires. Il a d'ailleurs été rappelé tout à l'heure à travers les propos de la Présidente que nous ne sommes pas sur un territoire riche. Nos recettes, comparées à des collectivités ou intercommunalités comparables aux nôtres, sont plutôt en deçà. Nous pouvons dire simplement sans aucune prétention – on n'est jamais si bien servi que par soi-même – que sur le plan de l'exigence de la gestion et de ce que nous parvenons à faire, nous faisons plutôt bien avec ce que nous avons. D'ailleurs, j'entendais il n'y a encore pas si longtemps des informations par rapport à quelques métropoles pas si éloignées que cela, comme quoi on investit peu, on est « petits bras », etc. Je vais vous faire une confidence. En 2020 et 2021, nous avons des engagements supérieurs avec des moyens moindres, mais c'était simplement pour le clin d'œil, parce que l'on a tendance parfois à être un peu maso. Je vous suggère donc d'éviter ce genre de chose. Bien évidemment, il a été fait état de groupes de travail sur les taxes d'aménagement et sur le PPIF. Nous y travaillons, nous n'en sommes pas au stade des conclusions, mais je crois que nous travaillons bien.

En revanche, Nathan SOURISSEAU a donné quasiment une indication, ce qui me permet de répondre de manière transversale à plusieurs interrogations que nous partageons tous. Nous avons tous le souhait de réaliser davantage, donc d'avoir un taux de réalisation de nos investissements supérieur à ce que nous arrivions à tenir au cours de ces dernières années. Il n'est pas faux de dire que 2021 sera encore une année compliquée. Il suffit de voir ce qu'il se passe, comment cela fonctionne. Il ne faut pas avoir une grande lecture dans le marc de café pour envisager cela. C'est précisément un sujet que nous essayons de prendre à bras-le-corps dans notre démarche PPIF, mais ce ne sera pas si simple que cela, en nous proposant, puisque cela a été dit, mais comme nous n'avons pas de validation à ce stade, je parle sous le contrôle de la Présidente, de dire qu'il faudrait que nous parvenions à gérer ce PPIF sur le concept comme une autorisation de programme globale nous permettant d'engager plus rapidement un plus grand nombre d'actions tout en ayant un taux de réalisation qui sera peut-être de 70 %, puisque c'est l'hypothèse que nous avons prise. Globalement, nous essaierons d'aller plus vite, donc collectivement plus loin et en aucun cas pour thésauriser des résultats.

D'ailleurs, si chacun regarde bien, et là d'ailleurs, ce n'est pas par rapport à ce que produit le groupe de travail de PPIF, mais il n'y a pas d'euro reporté qui ne soit inscrit dans le PPIF comme étant une ressource. Nous ne sommes donc surtout pas dans une dynamique de thésaurisation, mais dans une dynamique d'investissement. Il est vrai, et je vous l'accorde, nous le répétons et nous l'écrivons dans tous nos rapports, que nous souhaiterions aller plus vite dans l'exécution. Je viens de vous dire, après que quelqu'un a vendu la mèche, que nous essayons d'explorer cette piste pour essayer précisément d'aller plus vite, mais à partir de 2022. Ne nous racontons pas d'histoire sur 2021. C'est un point important sur ce que nous souhaitons mettre en œuvre et ce que nous partageons comme préoccupation.

Sur d'autres questions posées sur un certain nombre de sujets d'aides aux communes, plusieurs d'entre vous étant intervenus sur le sujet, il n'y a rien dans ce rapport, mais chacun sait dans cette salle, même si quelques-uns peuvent ne pas l'avoir en tête, quand le transfert de la voirie a été réalisé, l'analyse de la situation des communes a été faite de manière très détaillée concernant notamment les niveaux d'insuffisance des AC, puisque c'est de cela qu'il s'agit, pour faire les investissements que nous souhaiterions réaliser. C'est le résultat de compromis que nous avons réussi à faire de manière moyenne pour que la plupart des communes puissent le supporter.

Cela signifie que certains auraient pu contribuer beaucoup plus, alors que pour d'autres, c'est déjà très difficile. Comme pour certains cela l'était encore plus, c'est vrai que nous avons procédé à un diagnostic de situation des communes sur le volontariat. C'est ainsi que 24 ou 25 communes ont demandé ce diagnostic qui a été fait à la charge de Grand Besançon, ensuite une commission ad hoc d'experts a proposé un accompagnement à 7 communes qui bénéficie depuis d'un soutien, donc d'une aide financière annuelle. Ce dispositif prévoit une clause de revoyure en 2021. Je n'invente rien rappelant le calendrier. Ce dossier devra donc être ouvert à partir de cela. Je ne peux rien en dire de plus, si ce n'est que c'est l'engagement contractuel pris par le Grand Besançon à l'adresse de ces communes. C'est donc simplement depuis lors que dans le courant de ce début d'année, une autre commune s'est signalée. Nous étions un peu étonnés, parce qu'elle ne faisait pas partie des 25 à l'époque. Comme quoi, les situations sont parfois hétérogènes et peuvent peut-être se dégrader assez vite.

Cela étant, l'hétérogénéité existe dans les communes. Certaines situations sont satisfaisantes, et d'autres très préoccupantes. Voilà ce qui est prévu dans notre calendrier. Nous devrions examiner les choses et nous verrons la suite que cela peut avoir.

Sur les questions de vigilance, je viens de répondre à l'une d'entre elles sur les taux de réalisation. Il est vrai que 2021 ne nous permettra pas de faire les scores que nous souhaiterions avoir. Nous essayons par la réflexion en cours de trouver les méthodes qui nous permettraient d'améliorer singulièrement les choses. Sur d'autres dossiers, les choses sont relativement simples. À deux ou trois reprises, la question de la RN57 est venue. Yves GUYEN vous dira ce qu'il en est. Je crois que les choses sont très claires en matière de calendrier de prise de décisions. Sur la grande bibliothèque, il n'y a pas de secret sur les décisions prises par le bureau. Le dossier suit son cours en direction de l'avant-projet détaillé (APD). Voilà en termes d'informations qui ne sont frappées d'aucun sceau du secret.

Sur les questions de voirie, Yves va vous préciser les choses. Sur d'autres points ou d'autres questions, il y a les sujets de tarification des transports. Cela fait partie du dossier, il n'y a rien de nouveau dans ce rapport. Sans doute y aura-t-il à une date à venir un débat sur ce sujet au sein de notre établissement pour en tirer les conclusions. Nous avons pu noter, mais pour le coup, ce n'était pas tout à fait une première que nous avons entendue, les différents points de vue s'exprimer. Chaque chose viendra en son temps. Cela renvoie à un débat à venir.

Sur les fonds « Centre de Village » et fonds « Isolation », il y a une reconduction à l'identique, puisqu'il y avait une interrogation. Nous avons même fait la vérification pendant la séance. Il n'y a donc pas de problème de ce point de vue. Sur le musée de Nancray, il y a des crédits dans le PPI sur ce versant. Nous sommes d'accord pour en parler. C'est d'ailleurs maintenant qu'il faut que nous en parlions. Nous sommes en chantier de révision du PPIF. Cela trouve donc parfaitement sa place. Voilà pour des réponses très précises sur ces points.

Sur la communication, il est vrai que c'est un peu un poison. J'ai connaissance des échanges que tu as avec les services qui m'alertent sur les difficultés rencontrées ici ou là, parce que cela ne paraît pas homogène, sur le fait que des magazines d'information qui sont diffusés, avec des contrats qui prévoient la distribution y compris aux « stops pub », ce qui est explicite dans nos relations. Néanmoins, au niveau du résultat, je n'ai pas d'indication du type de celle que Pierre CONTOZ vient de nous rapporter sur le tiers. Je ne pensais pas que nous étions à ce niveau ; c'est peut-être le cas sur certains secteurs. Toutefois, c'est une vraie difficulté, parce que nous avons les contrats qui prévoient cette diffusion qui ne se fait pas.

C'est donc toujours a posteriori que l'on fait les remontrances, et que nous avons du mal à corriger les choses. Il est vrai que nous sommes un peu démunis face à cette grossière anomalie, notre contrat prévoyant que ce soit distribué dans toutes les boîtes. Poursuivons donc notre insistance auprès de notre distributeur, mais les règles qui nous lient devraient nous permettre d'être à l'abri de cela. Pierre le faisant auprès de la Direction de la Communication, si vous relevez des anomalies ici ou là, dites-le instantanément. C'est comme cela que nous pourrions ensuite harceler d'une certaine manière le distributeur. N'oubliez donc pas le de faire.

Sur la solidarité des communes, j'ai donné la réponse telle qu'elle peut être aujourd'hui. Je n'ai pas de commentaire à faire sur l'intervention de Nathan SOURISSEAU en dehors du clin d'œil sur l'information première que tu as livrée à l'assemblée, mais cela ne me pose pas de problème particulier.

Quant aux regrets de Patrick AYACHE sur le rythme qui n'est pas assez soutenu, nous sommes tous d'accord. Sur la voie que nous essayons d'emprunter pour corriger cette situation, j'ai indiqué où nous en étions et le sens dans lequel nous essayons de travailler, mais c'est bien évidemment notre souhait le plus cher. En même temps, dans ce contexte, je ne suis pas sûr que cela aurait changé la face des choses si nous avions mis 5 M€ de plus si nous craignons de ne pas le réaliser. Je tiens à le redire, je l'ai indiqué tout à l'heure et j'ai même fait un parangonnage sur les niveaux d'engagement des collectivités comparables. Nous n'avons vraiment pas à rougir de notre niveau d'engagement. Après, qu'entre nous, il puisse y avoir débat sur ce que sont nos priorités, sur ce que nous faisons ici et pas là, c'est la loi du genre. C'est à chaque assemblée que finalement, nous coconstruisons ces aspects des choses, mais sur l'engagement global, je pense que nous arrivons dans le contexte que nous traversons à un niveau d'engagement exceptionnel. Je crois qu'il faut le souligner.

Ces propos me font une excellente transition avec les interventions de Ludovic FAGAUT. J'ai donné les indications attendues sur la fiscalité. Je n'y reviens donc pas. Nous sommes là sur deux registres différents. D'ailleurs, c'était le propos introductif de Patrick AYACHE en disant « je vais dire le contraire de ce que demande Ludovic FAGAUT ». En effet, il n'y a pas si longtemps, Ludovic FAGAUT nous demandait d'aller plus vite et plus loin, ce à quoi je répondais « il faut de la mesure en tout ». Regardons donc les choses pour agir avec discernement et en fonction de ce que nous pouvons assumer, y compris de ce qui pouvait être des financements de fonctionnement. Nous sommes tenus d'assurer les équilibres de manière durable, et je suis d'accord avec ce qui est souligné.

Ne nous faites pas grief d'attirer votre attention sur la précision avec laquelle nous essayons d'appréhender les choses, sur la précision avec laquelle nous attirons votre attention pour dire « à tel endroit, par la contraction des recettes et des dépenses de circonstance liées à la crise, nous altérons quelque peu nos niveaux d'épargne brute qui par, notre excellente maîtrise de l'endettement, nous permettent de maintenir notre niveau d'épargne nette, donc notre capacité à investir ». Pour autant, je ne suis pas en train de dire que c'est anodin, mais c'est tenable. Je l'ai dit tout à l'heure, mais je le répète. Cela nécessite une attention, une vigilance très forte de sorte que si nous assistions à une dégradation, on pourrait considérer notre budget comme trop optimiste ou trop pessimiste. Nous avons fait des choix d'options intermédiaires entre ce que nous connaissions l'année dernière et ce que nous pensions être l'année du début du rebond, donc 2021.

Aujourd'hui, les prévisionnistes ne disent pas le contraire, mais nous sommes en train de traverser un mois d'avril qui n'est pas joyeux sur ce plan. Dans ce contexte, nos prévisions nous paraissent raisonnables, mais nous ne sommes pas aveugles, et nous disons tous que nous devons extrêmement attentifs et être à même de corriger le tir dans la mesure du possible s'il le fallait. Je vous ai dit tout à l'heure que rien n'était tabou si nous étions acculés à cela, mais ce n'est pas la question du jour. Je crois qu'en toute chose, il faut simplement agir en responsabilité. On ne peut pas avoir dit il y a quelques mois « nous devons être au rendez-vous de l'économie, au rendez-vous des entreprises, nous devons donc faire feu de tout bois » et aujourd'hui dire « on fait surchauffer la machine et on prend tous les risques ». Nous n'y avons pas cédé il y a quelques mois, mais nous n'avons pas non plus remballé les outils aujourd'hui.

Nous regardons donc les choses telles qu'elles sont au demeurant dans leur grande diversité, et nous essayons d'agir de manière la plus pertinente qui soit dans ce que précisera Nicolas, et de manière plus globale dans notre soutien à l'activité économique de la Région. C'était un autre aspect sur le SPASER que nous pouvons regarder de différentes manières. Soit nous présentons cela comme étant l'outil qui va faire peur à toutes les entreprises, soit au contraire, la plupart des choses étant dedans n'est pas une nouveauté par rapport à ce que nous pratiquons. Je vous dis au passage que nous le faisons de manière volontariste, mais nous sommes quasiment dans la focale de ce qui est prévu par la loi. Quand on additionne l'ensemble de nos marchés, y compris nos DSP, nous arrivons à 99 M€ quand il en faut 100 M€.

Quand nous sommes là, c'est comme pour le FPIC, nous ne savons pas de quel côté nous allons basculer. À tous égards, nous avons raison d'avoir fait cet engagement, mais nous pouvons le regarder comme une machine à faire peur ou comme une machine vertueuse. Dans son intervention, personne n'a dit le contraire et personne ne dit que l'on n'est pas dans un monde qui ne change pas. Il faut donc nous adapter et nous devons le faire aussi dans ce registre.

Comme je le disais, certaines clauses ne sont pas d'aujourd'hui. Souvenons-nous du nombre d'heures d'insertion sur le chantier du tram. C'est pour dire que ces engagements que nous avons ne datent pas d'hier, au moins pour un certain nombre, et nous en ajoutons d'autres. Il y a eu plusieurs milliers d'heures sur ce chantier. Il y a encore plus longtemps, nous avons adopté une doctrine précisément de clause d'insertion dans nos marchés publics. Nous ne faisons donc que confirmer cette orientation. Je crois qu'il faut voir de manière vertueuse, y compris en accompagnant les entreprises, parce que le devenir des entreprises sera aussi d'être à ces rendez-vous. Lors de la conférence de l'investissement où nous rencontrons les entreprises, et ceci depuis plusieurs années, nous leur proposons également des ateliers pour les aider, les accompagner, les former à l'accès au marché public.

Je vais vous faire une petite confidence. Quand nous prenons nos fichiers de celles et ceux qui ont tiré les dossiers dans les différents marchés, nous en sommes déjà à 1 600 entreprises. Nous nous sommes dit que nous allions leur envoyer une invitation pour nous rappeler à leur bon souvenir. C'est dire la démarche qui est la nôtre. S'agissant de tenir sur le fonctionnement, j'ai indiqué quels étaient notre cap et notre volonté. Les investissements sont réalistes, mais nous avons un vrai challenge de réalisation, et je vous ai dit ce sur quoi nous travaillons.

S'agissant du numérique, Nicolas BODIN a apporté toutes les informations nécessaires. Je crois avoir fait à peu près le tour des interrogations de la salle.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je le crois effectivement. Merci de ce travail très rigoureux. Tu as bien pris note de toutes les questions et répondu à toutes, et même parfois à des réflexions. Cependant, je voulais peut-être apporter un certain nombre d'éléments. Sur la question soulevée régulièrement concernant les ressources humaines et dans le cadre du fonctionnement, le fonctionnement ne concerne pas uniquement les ressources humaines, mais c'est énormément cela. Je tiens à dire que nous étions sous un contrat qui nous imposait de nous tenir à 1,2, ce qui aurait pu être pénalisant, mais finalement, le Covid-19 a démontré que si nous voulions être dans le rebond dans l'activité, nous avons besoin de fonctionnement, parce que nous avons besoin de ressources humaines.

Par exemple, pour Synergie Campus, sur les 55 M€, il y a une participation à un certain nombre de projets présentés dans le dossier. Certains nous ont amenés à faire quelque chose de particulier, à savoir de prendre la maîtrise d'ouvrage. Pourquoi allons-nous sur la maîtrise d'ouvrage, par exemple sur des bâtiments de l'État, l'Université étant l'État, d'autant plus que l'Université n'ayant pas pris la compétence Patrimoine ? Du coup, nous allons là, parce que nous savons que c'est un élément essentiel. Nous allons jusqu'à non seulement accompagner le plan de financement, mais aussi porter la maîtrise d'ouvrage. Que veut dire « porter la maîtrise d'ouvrage » ? Cela veut dire de mettre des personnes qui suivent les dossiers, qui les portent, qui montent les cahiers des charges, etc.

C'est un travail de longue haleine, et pire encore – ou mieux encore, je ne sais pas, c'est à vous de voir – nous sommes dans le cadre d'un plan de relance, et dans ce cadre, une injonction est faite : ces travaux doivent être faits d'ici fin 2022. Cela signifie que nous demandons aux personnes dans nos services de travailler toujours plus, toujours plus grand et toujours plus fort, et même sur des compétences qui ne leur sont pas propres. Je tenais donc à signaler, par exemple sur tout ce qui est bâtiment, que nous avons été amenés à consolider les équipes pour répondre à l'injonction qui nous est faite de consolider nos bâtiments, nos centres économiques et de connaissance que nous avons sur notre territoire. C'est fort important et essentiel. Nous avons la chance par cette occasion de remettre à niveau des campus qui étaient restés loin des financements proposés jusqu'à présent par l'État.

Quand vous regardez nos anciens campus depuis les années 60, ils avaient été longtemps laissés dans leur propre jus. Aujourd'hui, nous investissons, nous mettons des ressources humaines, et je salue le travail réalisé, car il est extrêmement compliqué d'aller à ce rythme. C'est le cas aussi pour les entreprises, je vous le signale, y compris les entreprises locales. Elles ont elles-mêmes des enjeux à tenir, parce que vouloir faire la relance en deux ans impacte très fortement toute l'organisation économique, logistique et l'ingénierie qui l'accompagne. Cela veut dire que lorsque l'on nous dit « vous êtes sur une augmentation de fonctionnement », et en même temps « vous n'allez pas suffisamment sur l'investissement », parce que c'est ce que l'on entend souvent, j'aurais tendance à dire « allez-y, reprenons ce budget », ce que j'ai déjà dit ailleurs, « redistribuons le financement proposé là », « faites des propositions », « allez-y, nous entendons. Nous sommes là pour écouter. Faites des propositions », mais non pas au coup par coup, parce que le budget est un système.

Nous avons donc besoin de regarder de quel système il est question. « Que proposez-vous dans la transformation de ce système ? » Nous prenons, nous analyserons, nous avons un PPIF, nous prendrons toute suggestion. Il est toujours intéressant de partager et d'entendre ce que les uns et les autres peuvent apporter au choix, c'est-à-dire qu'en fonction d'un budget, il faudra choisir. Nous ne ferons pas ailleurs ce que nous ferons là, mais je suis prête à entendre toutes les propositions qui pourront être faites. C'est un élément.

Sur la question des modes doux, je ne sais pas si Gilbert GAVIGNET veut apporter un élément sur le taux de déploiement, puisque justement, il y a effectivement un travail de déploiement sur l'ensemble du territoire.

Gilbert, je ne veux pas te mettre en difficulté. As-tu deux ou trois éléments ?

M. GAVIGNET.- Tout d'abord, je vous remercie pour le budget de 2 M€ attribué à ma délégation. Il est multiplié par deux par rapport à ce que nous avons jusqu'à présent. Je retrouve un engouement du cyclable. Il est vrai qu'il y a quelques années, il y avait moins de sensibilité pour l'utilisation du vélo. De plus en plus, nous sentons que l'usager a envie de trouver une solution intermédiaire dans les mobilités. Je pense que le cyclable apporte une solution. Ensuite, il y a un schéma directeur en cours. Ce schéma directeur cyclable a besoin d'être abondé, parce que nous avons de nombreuses demandes des communes périphériques, entre autres Vorges-les-Pins, Busy, Byans-sur-Doubs, qui jusqu'à maintenant étaient un peu à l'extérieur. Je pense que leurs projets s'intègrent bien dans le schéma directeur. Il y a Saône, Montfaucon, l'est de l'agglomération. Je pense que dans tous les secteurs, la demande est forte. C'est pour cela que le budget de 2 M€ sera respecté sans se forcer. Je vous avais dit « donnez-moi le budget. Je serai capable de le dépenser », et je continue à le penser.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Merci beaucoup. C'est effectivement attendu et c'est un des éléments qui fera sans doute territoire. Yves veut peut-être sur d'autres points.

M. GUYEN.- Oui, sur deux points. Premièrement, la satisfaction de la reconnaissance par Pierre CONTOZ du travail fait à la voirie, à l'infrastructure et à l'éclairage public. Enfin, il reconnaît que des services sont à l'écoute. Avec la rencontre des maires, je voulais rendre hommage aussi à Marie ZEHAF et à Gilbert GAVIGNET qui font cette démarche auprès de chacun. Si vous ne les avez pas vus encore, comme moi, on viendra vous voir. Cependant, je tenais quand même à souligner que pour le budget Voirie sur l'année 2021 qui va être une année exceptionnelle, on aura 1,2 M€ sur les pistes cyclables et 1 M€ sur l'éclairage public en complément de ce qui avait été déjà attribué. Nous avons les amendes de police qui vont se monter à environ 1,2 M€ avec les fonds de concours.

Le Département participera sur les travaux départementaux (426 000 €), et en 2021, sur la fin d'année, nous aurons encore peut-être 1 M€ avec les fonds de concours sur les amendes de police. Cela veut dire quand même que pour la demande de travaux proposés par les communes et les secteurs, on arrive grâce à des subventions supplémentaires, à réaliser un certain nombre de travaux qui verront l'année 2021 assez riche, et nous y reviendrons.

Sur la solidarité, je voulais souligner qu'une solidarité existe déjà dans les secteurs. Chaque commune peut dire dans les discussions « il me faudrait plus de travaux, moins de travaux. Les riches peuvent en laisser aux pauvres, et les pauvres peuvent dire « on attend un peu, parce que l'on a d'autres travaux avec DEA ». Il faut donc qu'une certaine imbrication se fasse, et nous pourrions y répondre.

S'agissant de la RN57, nous regrettons vivement de ne pas pouvoir tenir la réunion du 10 avril. Elle était programmée. Les documents sont prêts. Nous avons demandé à Monsieur le Préfet si nous pouvions faire cette réunion en présentiel, parce qu'il nous semblait plus intéressant de la faire en présentiel plutôt qu'en distanciel, pour pouvoir vivre vraiment un moment d'information et d'échanges. Compte tenu de la situation sanitaire, Monsieur le Préfet n'était pas très « chaud » pour nous laisser en présentiel. Il semblerait que la consultation interservices serait décalée de 15 jours ou trois semaines. C'est à la validation des services de l'État, ce qui nous permettrait au lieu d'être sur fin mai, d'être sur fin juin. La validation de la problématique de la RN57 qui devait être faite par le Conseil Communautaire du 27 mai sera plutôt décalée au le 28 juin. Cela étant, en accord avec la Présidente, nous vous enverrons l'ensemble des documents en notre possession, les différentes études, le projet de l'État. Nous allons vous le communiquer à chacun pour que vous puissiez en prendre connaissance.

Je crois que demain, à 10h30, nous avons à l'ordre du jour comment nous allons pouvoir faire cette réunion, soit en présentiel, soit en distanciel, mais avec peut-être des modérateurs. Nous allons regarder comment faire cette réunion pour que chacun ait bien cette information et ces échanges. C'est l'objectif et nous sommes bien en phase avec la Présidente sur le sujet. Le débat viendra au moment du Conseil Communautaire. Cependant, il nous semble quand même intéressant de vous communiquer par avance l'ensemble des documents en notre possession. Vous pouvez compter sur moi, comme, je pense, sur la Présidente et l'ensemble des services pour avoir le maximum d'informations pour que vous ayez votre idée au moment du débat.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Lorine, excuse-moi, tu avais peut-être une question et je t'ai oubliée. Tu peux prendre la parole.

Mme GAGLIOLO.- Merci. C'était juste un élément de précision concernant le fonds « Centre de Village » mentionné plus tôt. Je voulais profiter de ce moment pour informer l'ensemble des conseillers communautaires qu'un travail est mené pour revisiter le fonds « Centre de Village » et le fonds « Isolation », qui sont deux fonds d'investissement, sur la même base des enveloppes, mais pour revoir les critères d'attribution, éventuellement fusionner les deux fonds et être au plus proche des projets des communes. On s'aperçoit que parfois, les projets sont assez similaires sur les deux fonds. Par exemple, la problématique du confort d'été n'est pas forcément prise en compte actuellement. Nous revisitons donc ces fonds pour les remettre au goût du jour et permettre de répondre aux problématiques actuelles des communes.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci pour ces précisions. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. FAGAUT.- Merci. Par rapport à l'intervention de Nicolas BODIN sur le numérique, nous prenons note qu'à fin 2022, l'ensemble du territoire sera fibré, avec peut-être un petit décalage de six mois, comme vous l'avez évoqué. J'attire simplement votre attention. Il faudra vraiment veiller à la complétude du FTTH (« Fiber to the home », Fibre optique dans le logement), c'est-à-dire vraiment ce qui arrive à l'abonné, parce qu'aujourd'hui, nous avons un pourcentage non négligeable de particuliers et de locaux qui ne sont pas fibrés jusque chez eux, ce qui est une vraie problématique en matière de fibrage. Pour l'avoir connu par le biais d'un autre syndicat, il faudra faire très attention à ces raccordements d'opérateurs tiers qui pourraient aussi venir dégrader le système, donc pénaliser l'ensemble des bénéficiaires.

Pour terminer, je ne sais pas si vous l'avez abordé, pensé ou vu, vous avez peut-être vu que la Banque des Territoires avait lancé un appel à projets dans le cadre de l'enfouissement de l'ensemble des réseaux. Nous savons que sur les communes périphériques, nous avons souvent des réseaux aériens qui ne sont pas toujours de bonne qualité. Je ne sais pas si vous êtes rentrés en contact avec Orange dans cette démarche.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Sébastien, ne peux-tu pas apporter des éléments de réponse ? J'étais à une réunion. Il a bien été dit que nous voulions avoir une attention tout à fait particulière sur la qualité de l'installation de la fibre, évidemment, puisque c'est essentiel, et tout se fait le plus possible en discussion. Ces discussions ont eu lieu en Préfecture. Nous avons d'ailleurs rappelé l'importance de la vitesse dans laquelle nous sommes, de la qualité qui doit être faite, ainsi que la qualité paysagère. Oui, ce sont des attentions que nous portons sur ces questions, et vous avez raison de les poser. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Maire. J'aurais deux petits sujets très rapides à évoquer. Le premier concerne le plan de relance du gouvernement. J'apprends que le projet Synergie Campus bénéficie du plan de relance. Je rejoins Monsieur SOURISSEAU, il y a certainement beaucoup trop de dossiers et d'administratif dans les demandes. Cela étant, nous ne devons tout de même pas oublier de nous féliciter des montants engagés par l'État, notamment en matière de développement durable et d'écologie. Rappelons que c'est un des plans de relances les plus écologiques du monde. Pourrions-nous avoir un listing des projets qui auront bénéficié à terme de ce plan de relance ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est dans les dossiers. Nous présentons chaque fois les projets bâtiment par bâtiment.

M. CROIZIER.- C'est parfait, mais avoir un récapitulatif complet, non pas dossier par dossier, nous permettrait d'avoir une vision un peu...

Mme LA PRÉSIDENTE.- Par bâtiment.

M. CROIZIER.- Non, que nous ayons un récapitulatif de l'ensemble des dossiers qui auraient bénéficié du plan de relance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous avez cela. Je vous invite à regarder la délibération. S'il vous manque des informations, nous vous apporterons des compléments sans difficulté.

M. CROIZIER.- Contrairement à ce que vous dites, nous n'avons pas ce que je vous demande. Concernant le deuxième élément, dans le secteur privé, des accords d'entreprise sont en cours de discussion à propos du télétravail qui amène parfois des changements importants, même y compris des changements de contrat de travail. J'aimerais savoir si une réflexion importante était engagée sur le sujet au sein de Grand Besançon Métropole en matière d'organisation des locaux, en matière financière, d'indemnisation des agents, en matière d'équipement informatique pour les agents, de bien-être au travail, de sécurisation informatique, en matière d'équipement de nos salles de réunion. Une réflexion est-elle faite au-delà de la gestion de la crise, pour l'après-crise et le fonctionnement de Grand Besançon Métropole dans les années à venir ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais laisser la parole à Gabriel BAULIEU, mais avant, je voudrais terminer sur l'enseignement supérieur et sur la recherche. Il y a un certain nombre d'éléments. S'il manque des éléments plus clairs, nous viendrons vers vous pour vous donner l'ensemble des interventions sur le parc immobilier et aussi sur les espaces extérieurs que nous avons mis en œuvre, même avec très facilement la ventilation qu'il y a entre les différents modes de fonctionnement. Nous verrons que c'est complexe, chacun fonctionnant différemment. Il n'y a donc aucune difficulté à présenter cela à un moment ou à un autre. Cela ne me pose aucun problème, je peux le faire ici. Nous le ferons ici, parce qu'en commission, finalement cela limite le niveau de connaissance que les uns et les autres peuvent avoir. Nous ferons donc ici une présentation complète. Je laisse la parole à Gabriel BAULIEU pour répondre sur le télétravail.

M. BAULIEU.- Sans être trop long, il y a deux éléments, le contexte normal et le contexte d'exception. Nous sommes actuellement dans un contexte d'exception, c'est-à-dire que l'on essaie de mobiliser le plus grand nombre possible de nos collaborateurs pour qu'ils télétravaillent tout en étant compatibles avec les exigences d'activité. Ce n'est pas la peine que je le décrive, vous l'avez bien compris. Avec la trajectoire sur laquelle nous sommes partis d'équiper de plus en plus, nous avons eu des dotations supplémentaires d'ordinateurs en vue de cette évolution, parce que nous avons voté ici il n'y a pas si longtemps un nouveau règlement pour le télétravail. Pour l'instant, il est un peu entre parenthèses, il est sous-dimensionné par rapport au contexte que nous traversons, mais nous sommes passés de 250 à 500 postes télétravaillés au niveau du Grand Besançon, avec ce que cela entraîne en matière d'équipement.

Par ailleurs, ce travail se poursuit en termes de concertation entre les RH et les organisations syndicales, puisque nous imaginons bien que nous ne sortirons pas de cette période d'exception tout à fait comme nous y sommes rentrés. Je veux dire qu'un travail d'évolution soutenu était en route, nous l'avons validé ici. Il comportait les différents volets que vous avez rappelés. Nous sommes en train de traverser une nouvelle période, et vous ne l'ignorez pas. Le rappel à l'ordre est de dire « restons autant que possible à la maison pour travailler ». Faisons-le donc dans la période que nous traversons. C'est ce que nous essayons de faire, mais ce n'est pas possible dans tous nos métiers. Cela étant, actuellement, nous avons un nombre considérable de collaborateurs qui télétravaillent souvent en alternant, en étant au bureau un jour par semaine.

Si vous fréquentez les bureaux, je vais même vous dire mon ressenti à certains égards : c'est tout à fait sinistre. Je ne vais accabler personne si je dis cela. Je passe trop souvent au Grand Besançon, je ne respecte pas assez les consignes. Parfois, on se sent un peu seul. Je n'accable personne, parce que l'on doit être félicité de ne pas être là, ce qui est paradoxal. C'est simplement pour donner une touche un peu humoristique. On doit féliciter les gens de ne pas être au travail, c'est-à-dire de travailler ailleurs. Tout cela pour vous dire que les choses sont un peu tristes dans ce contexte, car à haute dose.

Nous étions sur une trajectoire déjà plus importante. Nous avons délibéré ici et nous allons sans doute vers d'autres évolutions après, mais en tirant tous les enseignements. Ce n'est pas de l'impression unique. D'ailleurs, on assiste de plus en plus à des débats et informations un peu contradictoires sur le sujet. Le télétravail, ce n'est pas le bonheur tous les jours, et nous le voyons encore aujourd'hui avec les contraintes auxquelles il faut faire face sur le plan scolaire. Je ferme la parenthèse, puisque j'ai ajouté deux ou trois considérations à la question posée.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais prendre le temps d'apporter des précisions sur trois points et je soumettrai au vote ce budget participatif. Premièrement, il y a eu une question sur le versement mobilité, et sur le fait que le télétravail interférerait peut-être dans le montant acquitté par les entreprises comptant au moins 11 salariés. Cela ne fonctionne pas ainsi, parce qu'en réalité, les salariés exclus de ce calcul sont les salariés logés sur place, par l'entreprise, et les salariés que l'entreprise transporte. Du coup, le fait de travailler chez vous ne vous exclut pas de ce calcul. C'était juste un élément supplémentaire à apporter.

Deuxièmement, il me semble important de rappeler – et je vous invite à le faire et à le faire connaître dans toutes vos communes – qu'une enquête mobilité est en cours. Plus nous aurons de personnes qui répondront à cette enquête mobilité, plus nous aurons la possibilité d'identifier correctement les besoins et la nature de ces besoins sur l'ensemble de notre territoire. Cela nourrira non seulement le plan mobilité, mais aussi la réflexion menée sur le SCoT, sur le PLUi, même sur le PLH, parce que lorsque l'on installe des logements, il faut savoir si une offre de déplacement pourra se faire. Il est donc essentiel, et je vous invite à faire connaître cette enquête et à faire en sorte que le plus grand nombre de personnes possible puissent répondre à cette enquête.

Troisièmement, comme tu le disais tout à l'heure, il y avait comme rituel intéressant avec le monde de l'entreprise et de l'investissement une conférence que l'on appelait « une conférence investissement ». Quand dans cette nouvelle équipe et dans cette nouvelle dynamique, nous nous sommes posé la question de savoir comment nous pourrions regarder cette conférence investissement. Le choix a été fait d'ouvrir beaucoup plus largement que cela ne l'était auparavant. L'idée est de dire « essayons de toucher vraiment tout le monde de l'entreprise qui pourrait être concerné par cette conférence investissement. Voyons dans quelle mesure on peut les inviter à se rencontrer, à discuter et à apporter des questions qui nous animent pour savoir comment mieux s'organiser pour que la dynamique soit toujours plus forte sur le territoire ».

Comme tu le disais, pour trouver les entreprises, nous avons en priorité, sans exclure personne non plus, lancé une invitation à toutes les entreprises qui, à un moment ou à un autre, ont été en contact avec notre collectivité, ne serait-ce qu'en prenant des dossiers lorsque nous avons des appels à projets, même s'ils ne sont pas allés au bout de la procédure. Du coup, le contact nous a permis d'identifier plus de 1 600 entreprises. C'est donc vraiment une conférence investissement extrêmement ambitieuse, l'idée étant bien de faire adhérer le plus possible l'ensemble du tissu économique à cette réflexion, à ce travail que nous voulons faire. Nous vous ferons connaître son déroulé. La conférence doit avoir lieu le 21 mai. Nous verrons comment l'organiser. Nous le ferons sans doute de façon numérique malheureusement. En effet, on ne réunit pas 1 600 personnes n'importe où. Du coup, nous ne pourrons pas trouver de lieu pour pouvoir mettre en place tous les gestes barrières.

Nous verrons, nous y travaillons, mais nous ne reculerons pas plus les dates, sauf difficulté majeure, parce que nous avons besoin de ce retour de l'entreprise pour essayer de mieux travailler avec eux. C'était un engagement que nous avons pris de travailler en toute connaissance du tissu économique et de ce dont il a besoin. Je tenais à apporter ces éléments d'information et de compréhension. Avant de soumettre ce dossier au vote, y a-t-il d'autres interventions ?

M. BOURGEOIS.- J'aimerais avoir une dernière précision. J'aurais voulu revenir sur les modes doux. Je trouve très intéressant que l'on double les budgets. Sur Franois, nous avons eu la réalisation d'un tronçon en fin d'année 2020. Il a permis de créer la liaison entre la voie en mode doux des Hauts-du-Chazal, donc la liaison entre Besançon et le centre de Franois. Depuis que c'est mis en place, nous n'avons que des compliments sur cette réalisation. Nous avons eu un effet complètement inattendu que l'on nous a rapporté. Sur Franois, nous avons une maison d'accueil spécialisée équipée de vélos conduits par les soignants qui véhiculent les personnes très handicapées. Jusqu'à présent, ils ne pouvaient pas utiliser ces vélos. Il n'y avait pas de circuit. Cela a permis de terminer la boucle d'un circuit. J'étais en réunion avec le directeur qui m'a convoqué spécifiquement pour nous remercier.

Je tenais à le dire aujourd'hui, puisqu'il m'a chargé d'être le relais avec Grand Besançon. Comme quoi des réalisations peuvent avoir des effets totalement inattendus, et là, c'est vraiment une bonne surprise que nous avons eue pour nous tous. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Je trouve que dans ce Conseil, nous sommes beaucoup dans l'échange. Franchement, s'agissant de témoigner de l'intérêt de l'évaluation des politiques que nous mettons en place concrètement, c'est très important que nous puissions l'avoir assez régulièrement et je vous remercie de l'avoir fait. Christian MAGNIN-FEYSOT pourrait faire aussi un autre témoignage de tout l'intérêt que la piste cyclable qui s'est développée entre Besançon et Chalezeule a permis de voir se développer et de rendre encore plus attractif, mais tu peux le dire toi-même.

M. MAGNIN -FEYSOT.- Je vais me répéter, mais je vais dire simplement que cela a changé la vie des Chalezeulois. La voie en mode doux qui relie Chalezeule-village au centre de Besançon en 10-15 minutes à vélo a permis à de nombreux habitants de changer leur façon de se déplacer. Je parle de ceci en spécifiant que cela ne concerne pas seulement les jeunes, mais aussi les personnes que je ne voyais pas sur un vélo, comme moi.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Excusez-moi, mais je trouvais finalement important que vous apportiez ces témoignages, parce que cela prend du sens. Nous sommes en train de décider d'un certain nombre de choses et cela prend du sens. Je soumetts maintenant ce budget au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte 11 abstentions. Je vous remercie.

Rapport n°6 - Vote des taux de fiscalité 2021

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je pense que nous avons déjà dit beaucoup de choses. Je vous propose donc de le soumettre au vote directement. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°7 - Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE)/crédits de paiement (CP)
--

M. BAULIEU.- Je voudrais dire deux mots non pas sur les quatre premières « Marnières », « Aides à la pierre déléguées », « PNRU 2016-2024 » et « Grande bibliothèque » où il s'agit uniquement de modifier les crédits de paiement en fonction des engagements et des réalisations. En revanche, des AP/CP changent singulièrement. Sur « Habitat 2013-2021 », c'est un accroissement des opérations en direction du locatif public. Ce sont un peu plus de 2 M€ supplémentaires, mais comme il y a des crédits supplémentaires, il y a une variation de 1,5 M€ de crédit sur cette AP. Bien évidemment, sur l'AP « Campus » sur laquelle je vais m'arrêter, compte tenu du plan de relance, donc de l'accroissement des opérations, avec les ressources financières en conséquence, il y a un accroissement de l'AP d'un peu plus de 8 M€. Je pense que cela valait le coup d'attirer votre attention sur ce point.

Par ailleurs, deux créations sont proposées. En matière des gens du voyage, nous ne sommes que sur une partie de la problématique, notamment sur les terrains familiaux. La question de l'aire de grand passage reste en réflexion et en débat par ailleurs. À l'heure qu'il est, elle n'est pas intégrée dans cette AP qui est à 1,5 M€. Il y a aussi celle déjà évoquée, c'est-à-dire l'AP pour l'achat des rames de tram, de matériel roulant sur une première tranche à 11,5 M€. Voilà l'essentiel de ce rapport.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°8 - Ressources budgétaires pour 2021 : fixation de divers tarifs
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°9 - Prestation de précollecte, collecte, transport et traitement des déchets des services communautaires de Grand Besançon Métropole et des services municipaux de la Ville de Besançon - Autorisation de lancement et de signature du marché public

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°10 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un emploi d'ingénieur et suppression d'un emploi de technicien auprès du Département des Mobilités

M. BAULIEU.- C'est une transformation de poste.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°11 - Dérogation permettant aux apprenti(e)s âgé(e)s de 15 à 18 ans dans la fonction publique territoriale d'effectuer des travaux « réglementés »

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est une avancée importante et essentielle. Je pense qu'il faut le redire. Nous avons besoin d'utiliser nos collectivités pour servir de tremplin, de lieu d'expérience, de première expérience pour notre jeunesse, notamment à travers les stages. Aujourd'hui, ils souffrent terriblement du manque de stages. Ici, il s'agit de l'ouverture de l'apprentissage à 84 métiers qui concernent nos collectivités, voire plus encore. Il s'agit d'ouvrir les apprentissages aux mineurs. C'est très important. C'est la possibilité d'effectuer des travaux réglementés, parce que bien sûr, l'idée est qu'ils soient pleinement dans la capacité et dans la possibilité de travailler pour acquérir le savoir-faire nécessaire.

M. BAULIEU.- C'est mentionné dans le résumé, mais notez bien que le recrutement n'interviendra dans un service, qu'après élaboration du document d'évaluation des risques professionnels le concernant et du plan d'actions correspondant. C'est donc très clair.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous sommes d'accord. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°12 - Convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique - Renouvellement pour la période 2021-2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Là encore, nous avons un rôle essentiel à jouer. C'est combien nous avons besoin de savoir accueillir toutes les formes de handicap. On parle souvent de handicap, mais je ne suis pas sûre que l'on puisse toujours être en capacité d'accueillir toutes les formes de handicap. Ce n'est pas simple pour tout le monde, mais c'est fondamental. En tout cas, nous sommes très volontaires. Avez-vous des remarques ?

Mme MULOT.- Merci, Madame la Présidente. Bien évidemment, nous partageons l'ambition de ce rapport, c'est-à-dire d'améliorer l'insertion professionnelle de nos concitoyens en situation de handicap. Sur le fond du dossier, nous aurions deux questions. Tout d'abord, nous notons que malheureusement, GBM n'atteint pas le taux de 6 % de bénéficiaires d'obligation d'emploi parmi les agents de GBM. En 2020, le taux était de 4,81 %. Pouvez-vous nous dire comment font les autres communautés urbaines ? Sont-elles toutes dans la situation malheureuse de Grand Besançon Métropole ? Deuxièmement, GBM doit payer une pénalité financière. Quel est le montant de cette pénalité pour 2020 ? Je vous remercie.

M. BAULIEU.- Sur le montant de la pénalité, à l'heure qu'il est, je ne l'ai pas en tête. Je regarde donc vers les finances. Sur la réalité, vous l'avez vu dans le rapport. Bien évidemment, notre ambition est d'atteindre au moins les 6 %, voire de les dépasser, mais il ne vous aura pas échappé d'où provient l'ensemble des effectifs de Grand Besançon. Nous sommes la résultante d'un mouvement extraordinaire de personnels.

Bien évidemment, sans aucun a priori sur les personnels concernés, l'essentiel de nos 1 382 personnes concerne des personnes transférées, mutualisées, etc. La volonté politique de faire évoluer les choses est là, en rapport précisément avec ces effectifs qui n'étaient pas les nôtres il n'y a pas si longtemps, donc au gré des opportunités et des possibilités, en fonction à la fois des métiers et des candidats. Quand nous avons parlé tout à l'heure de l'apprentissage, nous aurions pu d'ailleurs le croiser avec cette dimension. Sur ce chantier du handicap au travail, nous avons à renforcer nos effectifs, mais cela ne se fait pas en un claquement de doigts. Analysez bien la situation que nous avons à connaître à partir d'une situation résultant d'une addition d'effectifs provenant d'ailleurs et sans aucune intention de la part de l'institution d'où la plupart venaient, mais ce n'est pas une gestion précise de cet aspect.

Nous sommes depuis peu à 1 382 effectifs, par rapport auxquels nous avons à calculer le pourcentage. Nous allons donc le faire évoluer au gré des opportunités pour atteindre, voire dépasser les 6 %. Cela étant, je n'ai pas le montant de la pénalité. Nous vérifions et nous transmettons l'information.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective
et coopérations**

Rapport n°13 - Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) du 1^{er} janvier au
31 décembre 2020

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit d'un bilan dont nous devons prendre acte. Nous en prenons donc acte. Avez-vous tous pris acte de ce bilan ? Je vous remercie. Nous passons aux modifications simplifiées du Plan Local d'Urbanisme.

Rapport n°14 - Commune d'Avanne-Aveney – Modification simplifiée n°1 du Plan Local
d'Urbanisme - Approbation après mise à disposition

Mme LA PRÉSIDENTE.- Certains éléments ont été transformés. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°15 - Commune de Grandfontaine – Modification simplifiée n°2 du Plan Local
d'Urbanisme - Approbation après mise à disposition

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin d'éléments ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°16 - Commune de Cussey-sur-l'Ognon - Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme -
Approbation après enquête publique unique

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°17 - Commune de Cussey-sur-l'Ognon - Institution du Droit de Prémption Urbain
(DPU)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°18 - Commune de Cussey-sur-l'Ognon - Ravalement de façade et édification de clôture - Institution du régime de déclaration préalable

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°19 - Prestations topographiques - Autorisation de signature de l'accord-cadre

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Commission n°7 : Proximité, santé, culture et sport

Rapport n°20 - Fonds d'aides aux écoles de musique :
Attribution des subventions 2021, supérieures à 23 000 €

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°21 - CRR - Vote des tarifs Année scolaire 2021/2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des remarques ?

Mme LEMERCIER.- Je vous remercie, Madame la Présidente. Au vu du contexte lié à la crise sanitaire, nous aurions pu attendre l'année suivante pour ces augmentations. En effet, les conditions d'apprentissage, comme nous pourrions le voir dans le dossier suivant, sont loin d'être idéales encore aujourd'hui, voire très dégradées. Pourtant, les parents sont restés solidaires, puisque seulement 6 % des familles ont demandé une remise d'adhésion, soit 72 familles, les autres ayant joué le jeu. Mettre en place cette augmentation dès septembre va paraître à la fois injuste aux autres parents, voire pas très légitime. Je vous remercie.

M. JASSEY.- Il y avait en projet initial d'arriver à un montant pour que les cotisations rapportent 10 % du coût réel du service. C'était la trajectoire initiale. Il faut savoir que sur les tarifications, il y a eu non seulement une simplification, mais également une articulation autour du coefficient familial. Il y aura également une remise de 80 % sur la deuxième partie des demandes d'adhésion.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci de cette réponse. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte 11 abstentions. Je vous remercie.

Rapport n°22 - CRR - Remise exceptionnelle sur droits d'inscription 2020/2021

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°23 - Modification de la composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est un gros dossier fondamental. Avez-vous des remarques ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

Rapport n°24 - Commune de Cussey-sur-l'Ognon -
Révision du zonage d'assainissement -
Approbation après enquête publique unique

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie,
tourisme et numérique**

Rapport n°25 - Soutien au développement économique -
Création d'un Fonds d'Intervention économique « aide au loyer »
en faveur des jeunes entreprises innovantes (FIE JEI)

Rapport n°26 - Soutien au développement économique et aux transitions : mise à jour du FIE
investissement

Rapport n°27 - Abondement au Fonds Régional pour les Territoires (FRT) et création d'un
fonds temporaire d'aide aux loyers (FAL) par GBM et financement régional

Les rapports n°25, 26 et 27 sont traités conjointement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je voudrais revenir sur des éléments concernant les rapports n°25, 26, 27 et 30. Il y a une série de conflits potentiels d'intérêts. Il m'est donc demandé de rappeler certains éléments. Plusieurs rapports ont pour objet de présenter la création ou la modification d'une délibération-cadre définissant des critères d'attribution pour un large champ de bénéficiaires potentiels. La démarche d'identification des conflits d'intérêts ne permet pas aux services d'identifier l'existence de conflits d'intérêts avérés sur ce type de délibération. L'alerte suivante est donc ajoutée dans le rapport pour inviter les élus à faire connaître leurs potentiels conflits d'intérêts et à ne prendre part ni au débat ni au vote.

La dernière fois que j'avais l'inventaire des personnes ayant rempli leur fiche de conflits d'intérêts, 50 % d'entre vous l'avaient remplie. Il serait important que vous l'ayez tous remplie. C'est non seulement pour vous, mais aussi pour nous éviter d'avoir des difficultés ensuite sur les délibérations que nous prenons. Je vous invite donc bien à remplir ces fiches. Cette remarque étant entendue, ce rapport propose la mise en place d'un nouveau dispositif-cadre. Le champ de ce dispositif est large et les potentiels bénéficiaires ne sont pas encore connus. Les élus susceptibles de se trouver en situation de conflits d'intérêts sont invités à se faire connaître en séance et à ne prendre part ni au débat ni au vote. Nous insistons bien.

Nicolas BODIN prend la parole pour ce rapport n°25.

M. BODIN.- Mesdames, messieurs, j'ai préparé un petit diaporama permettant de résumer un peu la situation, sachant que la situation initiale que je m'étais posée concernait uniquement le commerce et l'économie. En même temps, je me disais bien qu'une question plus globale allait intervenir concernant le coût et l'impact global de la crise sur l'ensemble du territoire de GBM, à la fois pour GBM même et pour les différentes communes la composant. C'est l'objectif de cette première diapositive. Vous voyez que concernant l'impact budgétaire de cette crise pour GBM pour l'année 2020, je fais la somme des dépenses et des recettes non perçues. Le coût pour GBM s'élève à 8,7 M€ pour l'année 2020. Si je refais le même calcul pour GBM pour l'année 2021, ce sont d'ores et déjà 4,2 M€ potentiellement inscrits.

J'ai fait ajouter le coût pour la ville de Besançon, parce que j'avais des chiffres. Ce sont 7,5 M€ en 2020, et déjà 2 M€ pour l'année 2021, auxquels nous pourrions ajouter les efforts réalisés par les 67 autres communes. Cela signifie que le coût global pour GBM, plus la ville de Besançon est de 22,4 M€ ; si j'ajoute les 67 autres communes, je suis à plus de 23 M€ de coût réel de la crise, ce qui représente plus de 115 €/habitant de cette communauté d'agglomération. Je n'ai pas compté les pertes fiscales liées à la baisse de la CVAE et de la TASCOM. Je n'ai pas non plus souhaité mettre l'impact que cela aurait sur certaines structures satellites comme Aktya ou GBM. Cela signifie que le coût global sur notre territoire est d'ores et déjà supérieur à de 23 M€ alors même que nous commémorons une année de crise sur notre territoire.

Vous avez également d'autres secteurs sur lesquels les communes sont intervenues, par exemple en maintenant des subventions aux associations sportives ou culturelles, le développement d'un fonds d'avance remboursable en trésorerie (FART), le financement de plus de 200 entreprises dans le cadre de l'accompagnement d'urgence, l'aide à une structure de soutien psychologique (APESA) avec les CCI, GBM ayant fait en sorte que deux salariés soient mis à temps complet pour participer à cette aide. Vous voyez qu'il existe des aides extrêmement diverses avec un rôle majeur du Conseil Régional par rapport à l'aide économique et au commerce, le Conseil Régional étant le chef de file sur tout ce qui concerne les aides économiques.

Je vais rentrer dans le détail tout en allant assez vite. Vous avez la liste des différentes aides qui ont existé. Vous verrez que j'appuierai notamment sur les aides que je vous propose à la modification ce soir. L'une des premières aides proposées est le FRT investissement sur lequel il y avait un certain nombre de critères. L'objectif est de s'adresser à des TPE de moins de 10 salariés hors industrie. C'était dans le cadre du soutien à la relance de l'activité. C'était donc proposé par le Conseil Régional. C'est arrivé très tôt dans la crise, puisque cela a été adopté en session du Conseil Régional en juillet 2020, avec des critères concernant notamment le financement d'investissement permettant la relance de l'activité. Nous étions donc d'ores et déjà en 2020 dans l'hypothèse de la relance très rapide de l'activité. Il y avait également potentiellement les annuités d'emprunt auxquelles nous pouvions participer.

Si nous faisons rapidement le bilan de ce FRT investissement, 203 dossiers ont été reçus, 192 ont été validés pour un montant total de 1,5 M€. Il y a également un volet collectif. Nous avons reçu 11 dossiers, dont 9 éligibles pour un total de 121 750 €. Ce volet collectif concernait par exemple le guichet unique organisé avec les CCI, la cellule d'aide psychologique APESA ou bien l'Union des Commerçants. Pour ce FRT investissement dans le cadre de la première vague, c'était un total de dépenses de 1 667 500 € pour 201 dossiers éligibles. L'autre volet, le FRT trésorerie, est un FRT de fonctionnement là aussi dans le cadre de la première vague. Je remercie tous les services qui ont instruit ces dossiers, parce qu'en tout, vous verrez lorsque je ferai le bilan final, que plus de 600 dossiers ont été instruits par les services, notamment par le service Économie. Sur ce FRT trésorerie, vous voyez que le partenariat entre GBM et la Région est du 50/50, c'est-à-dire que la Région a dit « si GBM met 2 €/habitant, la Région s'engage à mettre 2 €/habitant ». Vous aviez donc un fonds de l'ordre de 875 000 € en crédit de fonctionnement. À noter que 150 dossiers ont été payés, 23 en 2020 et 86 2021, ce qui représente un coût total de 118 500 €.

Pour répondre à la question posée tout à l'heure par notre collègue, ce fonds a été assez peu consommé. Nous verrons que nous proposerons de le réaffecter à une autre dépense. Il a été assez peu consommé, mais pour autant, nous avons fait toute la publicité possible auprès de tous les réseaux consulaires (CCI, Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers et d'Artisanat), auprès des représentants des différentes banques et des experts-comptables. Finalement, assez peu de dossiers ont été déposés. En discutant avec les responsables de la Région, nous nous sommes aperçus que plusieurs autres EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) étaient dans le même cas.

Vous avez ensuite le fonds d'avances remboursables auquel GBM et le Département du Doubs ont contribué. J'ai fait un prorata. Sur le Département du Doubs, 89 dossiers étaient éligibles, dont 40 pour GBM. Proportionnellement, cela représente une somme de 555 300 €, sachant que ce sont des fonds d'avances remboursables. A priori, nous serons bien remboursés. Il y a un différé de remboursement moyen de 11, et la durée totale du remboursement, différé inclus, est de 49 mois. Nous voyons apparaître ensuite d'autres types d'aides sur lesquelles nous nous sommes positionnés.

Nous avons par exemple le FIE temporaire « aide au loyer ». Cela concernait 8 établissements de vie, principalement des discothèques. Cela représentait quand même une somme supérieure à 260 000 €. Certains établissements étant locataires de GBM, il y a eu des exonérations de loyer pour 151 500 €. Il y a eu des appuis aux entreprises. C'est ainsi que 200 entreprises ont été accompagnées par différents partenaires de GBM, tels que BGE (ensemBLE pour aGir et Entreprendre), Initiative Doubs, France Active ou Culture Action. Là aussi, cela représente 190 000 euros. Nous avons également d'autres types d'aides, plutôt des non-recettes, par exemple la gratuité des parkings en ouvrage qui représente un volume quand même assez important, puisque cela prend 700 000 €. Je rappellerai l'exonération des parkings de surface pour la ville de Besançon, ce qui n'est pas calculé. Nous voyons que l'ensemble de ces aides représente potentiellement plus de 1,2 M€ pour 226 dossiers.

Vous avez ensuite d'autres types d'aides, notamment les opérations « chèques de booster » dans le domaine commercial. Cela représente là aussi des sommes assez importantes. Pour GBM, il y a également une participation de la ville de Besançon. Pour GBM, c'était 230 000 € en juin 2020, 250 000 € en novembre 2020. Pour la ville de Besançon, c'était 100 000 €. Il y a également eu des opérations un peu plus modiques, comme un plan « commerce » pour 20 000 €, des animations par l'UCB (Union des Commerçants de Besançon) et l'OCAB (Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon) pour 75 000 € et un fonds « Congrès » pour 17 000 €. Cela veut dire que l'aide totale sur l'aspect commercial s'élève à 692 000 €, dont 100 000 € pour la ville de Besançon.

Nous voyons apparaître ensuite les nouveaux dispositifs. Après discussion avec la Région, la Région était d'accord pour relancer un FRT investissement qui avait plutôt extrêmement bien marché, l'intégralité de l'enveloppe ayant été consommée. La Région a accepté de remettre 2 €/habitant, et parallèlement, GBM s'engage à mettre également 2 €/habitant. Cela signifie potentiellement un fonds de 773 000 € qui sera de nouveau disponible, avec quand même une évolution. D'une part, nous voulons éviter le phénomène du « premier arrivé, premier servi », ce qui est arrivé lors de la première vague. Nous retirons le remboursement des annuités d'emprunt en cours. L'objectif est de s'adresser aux entreprises les plus touchées, c'est-à-dire celles ayant été fermées pour des raisons administratives en novembre 2020 et ce mois-ci, en avril 2021.

Nous avons également le FAL, fonds d'aides au loyer temporaire. On nous a souvent demandé comment nous faisons pour les structures qui ne sont pas locataires de GBM ou de structures satellites de GBM, s'il y avait des possibilités de les indemniser ou de les aider. Il est ici proposé la création d'un fonds de 386 000 €. Là aussi, c'est un partenariat à 50 % GBM et 50 % Conseil Régional. L'aide maximale est de 2 000 €/structure sur la base de 30 €/m² de surface d'activité.

Dans la diapositive globale, j'ai essayé de synthétiser tout cela. Je parle toujours du volet économique ou du volet commerce. Nous avons un coût de 4,2 M€ pour la première vague, dont 555 000 € d'avances remboursables dont je viens de parler, et potentiellement, pour la deuxième vague, une disponibilité de 1,2 M€. Cela représente un coût global sur le territoire de GBM en termes d'aides économiques ou de non-recettes de 5,4 M€, dont 1,9 M€ provenant de la région Bourgogne Franche-Comté, 3,4 M€ pour la seule intercommunalité GBM et 0,1 M€ pour la ville de Besançon. Nous pouvons potentiellement y ajouter l'action des 67 autres communes, puisqu'elles ont eu des actions dans ce domaine. Je pense notamment à des aides par rapport à des activités commerciales. Ce sont donc des aides volontaristes sur ce domaine de l'économie et du commerce à plus de 5,4 M€ alors même que c'est à différencier d'autres secteurs.

Autant pour un secteur comme les transports, la crise fait que nous constatons des non-recettes de fait, autant là, c'est la volonté politique de GBM d'avoir dit « nous souhaitons mettre 3,4 M€ d'aides à différentes structures économiques ou commerciales ». En disant tout cela, pour autant, nous n'avons absolument pas résolu tous les problèmes, parce que l'objectif est un maillage global de l'ensemble des structures économiques et commerciales ; pour autant, certaines passent encore à travers les mailles du filet. Je n'oublie pas de saluer l'investissement extrêmement fort de l'État, le fameux « quoi qu'il en coûte » coûtera effectivement cher à un moment donné, et il y a bien quelqu'un qui paiera. En même temps, il est vrai que les aides de l'État ont été assez importantes pour les structures économiques.

Je ne sais pas si j'ai respecté les cinq minutes, mais voilà très rapidement pour ce récapitulatif.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je rappelle que les rapporteurs n'ont pas de limite de temps, si ce n'est le risque que tout le monde s'endorme, mais je constate que tout le monde est très attentif. En revanche, les personnes qui interviennent sont limitées à cinq minutes.

M. BODIN.- Voilà très rapidement ce que je pouvais dire. Je pense qu'il serait intéressant lors d'un autre Conseil Communautaire, que nous fassions un bilan sur l'ensemble des différents secteurs (sport, culture, transport, économie, commerce, etc.)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Nous vous enverrons ce document. Nous l'inscrivons, parce que c'est très important de voir comment tout cela se ventile.

Mme MULOT.- Si j'ai bien compris, pour éviter le phénomène du « premier arrivé, premier servi », ce sera en fonction de l'étude des besoins de l'entreprise. Est-ce bien cela ?

M. BODIN.- Oui, notamment de par la baisse du chiffre d'activité ou une décision automatique de fermeture de la structure.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur FAGAUT, vous souhaitez intervenir.

M. FAGAUT.- Oui, merci, Madame VIGNOT. Merci à Nicolas BODIN de cette présentation assez exhaustive. Nous voyons aussi l'implication de GBM. Je vais globaliser les rapports n°25, 26 et 27, parce qu'ils sont un peu tous dans la même veine.

C'est vrai qu'en octobre, nous vous avons déjà proposé de pouvoir nous inscrire dans un plan de relance actif en direction du monde économique, notamment sur un fonds de rebond, que nous aurions d'ailleurs pu appeler autrement, pour aider toutes les entreprises sur leur partie charges et loyers. Nous allons le voir arriver dans le cadre de ces rapports n°25,26 et 27.

D'ailleurs, nous vous accompagnerons dans cette démarche, parce qu'il faut accompagner l'ensemble des jeunes entreprises, des start-ups qui se développent. Vous avez ciblé certaines structures pour les accompagner dans leur paiement de loyer notamment. N'est-ce pas trop restrictif de se cantonner seulement à ces jeunes entreprises innovantes qui sont sur le secteur biomédical et sur les écotecnologies ? C'est une question que je vous pose.

Pourquoi cette question ? Parce que nous avons en référence différentes entreprises qui se sont lancées sur l'année 2020. Vous parliez de trous dans la raquette et il y en a. Je vais vous en citer une : Hybridrift sur Chalezeule. Cette structure s'est lancée le 15 janvier 2020. Elle a eu un décalage à cause du Covid et du premier confinement. Le 3 octobre, elle a pu effectivement ouvrir. Malheureusement, trois semaines plus tard, elle ferme. Comme elle n'a pas de chiffre d'affaires d'un an auparavant, elle passe à travers les mailles du filet. Aujourd'hui, cette structure embauche, elle a du personnel, mais elle doit payer 10 000 € mensuels de frais et de charges. Il y en a d'autres. Je pourrais citer le restaurant Le Cusenier qui s'est ouvert juste derrière le musée des Beaux-Arts, qui a fait la Une des journaux dernièrement et qui, malheureusement, ne peut prétendre à aucun dispositif. C'est pour cela que ma question était : ne sommes-nous pas trop restrictifs ? Nous avons encore aujourd'hui des entreprises en grandes difficultés par rapport à cela.

Ma deuxième question concerne plus le Fonds d'Intervention Économique en investissement immobilier qui arrive juste après. Nous voyons une évolution des règles. Le tissu associatif sort de ce giron. Pourquoi en sort-il ? Pourquoi les commerces, hôteliers, restaurateurs, sont-ils toujours exclus de ce FIE en investissement immobilier ? Merci de pouvoir m'apporter des éclaircissements.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. CROIZIER.- Merci, Monsieur BODIN, de cette présentation. J'ai fait partie de ces élus qui ont fortement poussé pour une aide très importante de GBM en direction des entreprises. Force est de constater que vous avez répondu « présent » quand on voit les masses financières engagées, et il faut aussi le souligner. Cela me paraît important aussi de dire non seulement quand cela va mal, mais aussi quand cela va bien. Je vais intervenir sur le rapport n°25.

Il est effectivement important que notre Communauté Urbaine facilite l'entrepreneuriat et agisse pour garder nos talents sur le territoire du Grand Besançon. Les jeunes entreprises innovantes sont potentiellement les futures grosses entreprises de demain, donc les emplois de demain. C'est pour cette raison que l'aide au loyer en leur direction est, à mon avis, un excellent outil. Je vais aller un peu plus loin que Monsieur FAGAUT. Vous avez ciblé les jeunes entreprises sur les secteurs des technologies biomédicales, les dispositifs innovants en santé et en écotechnologie. Je trouve qu'au moment où nous travaillons sur le Témis du numérique, sur le projet Station B, je vous propose d'ajouter par cohérence les jeunes entreprises innovantes dans le domaine du numérique. Cela me paraît être complètement en phase avec notre projet de territoire. Je vous demande de proposer cet amendement à l'assemblée ce soir.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je laisse Nicolas BODIN apporter certains éléments et je compléterai.

M. BODIN.- Lorsque j'ai fait ma présentation, j'ai commencé par dire que la crise n'était pas terminée. C'est vrai que si nous étions sûrs globalement que le 15 mai prochain tout pouvait repartir comme avant, le raisonnement politique ne serait pas le même. La difficulté que nous avons rencontrée par rapport aux différentes aides que nous avons abordées dès le mois de juillet 2020, est que nous ne savions jamais à quel moment la crise allait se terminer. Le problème que vous posez par rapport aux restaurateurs est que si ce soir nous décidions de faire une aide pour les restaurateurs alors même qu'ils pourraient éventuellement ne pas rouvrir avant septembre – on nous a parlé du 15 mai, mais ce ne sera peut-être pas le cas – cela veut dire que le coût financier derrière pourrait être extrêmement important.

Il est vrai que le fait d'élargir aux restaurateurs ou aux bars est une décision politique extrêmement importante, et dont l'impact financier est très grand. C'est donc une question que nous nous posons. Pour l'instant, nous avons plutôt choisi de ne pas élargir le tamis de la raquette, notamment pour des raisons financières et notamment parce que nous ne savons pas quel sera le coût réel d'une telle décision. Pour l'instant, nous avons souhaité en rester là.

Pour en revenir aux jeunes entreprises innovantes, cela correspond à une vraie définition. À partir de là, par rapport à Bio Innovation, nous avons décidé de prendre une vraie décision, parce que l'inauguration de ce bâtiment fait apparaître de réels besoins. Nous nous retrouvons donc en concurrence avec d'autres sites en France. Nous voyons bien que les entreprises peuvent être attirées plus par Besançon qu'ailleurs, parce qu'il y a potentiellement des aides, et nous sentons bien qu'il faut réussir à les accrocher dès le départ. Si elles ne venaient pas à Besançon, ce serait très difficile de les voir se relocaliser ailleurs. Ce choix a donc été fait.

S'agissant du numérique, il y a quand même une singularité. Il y a énormément d'entreprises monosalariées. Les principaux acteurs numériques en nombre sont plutôt des entreprises avec un seul salarié, donc avec le statut d'autoentrepreneur, ce qui leur permet d'avoir accès à d'autres aides que celles-ci. Le choix a donc été fait sur certaines entreprises très particulières, très innovantes. Nous espérons que leur croissance sera extrêmement importante. Il est vrai que c'est un pari et cela représente quand même un coût global de 80 000 €/an sur les trois prochaines années pour GBM. C'est un peu la difficulté par rapport à toutes les aides. À la limite, vous pourriez toujours me dire « oui, on fait plus », mais je vous renvoie à nos débats d'il y a trois heures, lorsque vous disiez globalement « vous ne faites peut-être pas assez ».

D'un côté, on peut dire « on peut faire plus », et moi, en tant que Vice-Président à l'Économie, je pourrais dire « je souhaiterais faire plus ». En même temps, il y a quand même une certaine épure financière à respecter, et ce sont les propositions que nous vous faisons pour l'instant en espérant que le 15 mai, nous serons vraiment tous déconfinés et que l'activité pourra reprendre son cours normal, même si je sais que là aussi, il y a quand même des interrogations.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il faut savoir qu'à la commission Économie de France Urbaine, la question a été posée sur toute la France de faire remonter un inventaire de toutes les entreprises qui passent à travers les trous de la raquette. Effectivement, de nombreux cas de figure se sont retrouvés entre deux systèmes. Il y a donc une volonté de l'ensemble des EPCI de faire remonter ce qu'ils entendent des territoires pour ensuite soumettre cet inventaire au gouvernement pour voir dans quelle mesure des choses pourraient se dessiner.

En effet, nous sommes tous bien conscients que pour l'instant, nous ne sommes que dans un début de quelque chose, et que de toute façon, au cours de notre année, nous serons sans doute amenés à faire aussi des propositions de décision modificative, et peut-être des choix supplémentaires que le Vice-Président aux finances sera heureux de faire. Je vais pouvoir proposer des changements du budget assez rapidement, puisque le Vice-Président n'écoute plus. Je pense que je ferai des amendements comme je le souhaite.

S'adressant à Gabriel BAULIEU. C'est trop tard, tu ne peux plus refuser ce que je viens de demander de transformer sur le budget.

Nous serons certainement amenés à faire des décisions modificatives dans les prochains mois, qui nous amèneront peut-être à réajuster certaines de nos aides pour que nous puissions ajuster au fur et à mesure auprès de ceux qui sont en difficulté. Cependant, nous ne sommes pas sans avoir des limites de moyens. Nous serons bien évidemment obligés de faire des choix. Nous ne serons sans doute pas en capacité d'accompagner ou d'aider l'ensemble des personnes en difficulté.

Je vous propose d'être dans un premier temps sur la proposition qui vous est faite aujourd'hui. Je voulais vous apporter un certain nombre d'éléments. Par rapport aussi à l'analyse des dossiers, c'est pareil dans tous les EPCI pour ce qui est d'accompagner les subventions et les aides. Tout le monde a été en très grande difficulté d'établir les critères à partir desquels nous considérons qu'il y a des pertes de recettes. Ce n'est pas simple, par exemple en fonction de la structuration de l'entreprise. C'est assez délicat. Je tiens à le dire, parce qu'on croit toujours qu'il peut y avoir des mécanismes simples. En réalité, ce n'est jamais le cas.

Je vous propose maintenant de soumettre au vote le rapport n°25. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Sur le rapport n°26, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Sur le rapport n°27, Benoît VUILLEMIN déclarant un potentiel conflit d'intérêts, il ne participe pas au vote ni au débat. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°28 - Stratégie d'attractivité

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit de savoir dans quelle mesure nous choisissons de travailler cette stratégie et de porter très fortement ce travail pour que nous puissions faire en sorte dans les années futures que l'ensemble de nos politiques puissent consolider la capacité d'attractivité de notre territoire. Y a-t-il des interventions ?

Mme ROCHDI.- Merci, Madame la Présidente. Nous nous réjouissons du lancement de la démarche de l'Agence d'Attractivité, et nous apprécions surtout la méthode de travail retenue, la concertation avec les acteurs locaux étant indispensable si nous souhaitons une stratégie globale pour l'attractivité de notre territoire qui fédère et qui emmène toutes les forces vives dans la même dynamique. Un travail de fond sans précipitation doit être effectué collectivement et au préalable. Ne reproduisons surtout pas ce qui s'est passé dernièrement au sein de l'Office de Tourisme et qui a entraîné votre démission, Madame la Présidente. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Juste pour information, je n'ai pas démissionné pour l'instant. Madame VARET souhaite intervenir.

Mme VARET.- Madame la Présidente, s'agissant de l'Agence d'Attractivité, nous sommes très satisfaits que cette question soit à l'ordre du jour. Vous savez que nous avons appelé à cette création dès le début du mandat. Cette volonté est ambitieuse, puisque l'Agence d'Attractivité aura à la fois trait à l'attractivité économique, à l'attractivité résidentielle et touristique. J'ai vu que le schéma Tourisme adopté par le Grand Besançon fin 2017 était rappelé dans le rapport. Dans le cadre de la création à venir, vous voulez faire une actualisation à mi-parcours de la stratégie de développement touristique du Grand Besançon.

Dès 2017, il était prévu que l'ensemble des actions et des projets soient coordonnés dans le cadre d'un plan de suivi annuel qui devait être mis en place dès 2018, avec un temps de présentation aux élus, et chaque année, en mars, un temps fort avec les acteurs du territoire. Je ne sais pas si cela a pu se faire. Je n'ai pas ces informations. Devons-nous repartir à zéro ? Puisque vous prévoyez le lancement d'un marché pour une étude visant à mettre à jour le diagnostic de 2017. En tout cas, si c'est le cas, nous aurons perdu du temps. Cela m'amène à préconiser que nous allions maintenant le plus vite possible pour mettre en place ce Comité de Pilotage pour venir au plus tôt à la création de l'Agence d'Attractivité.

On vient d'en parler, les acteurs économiques sont fragilisés par la crise sanitaire. Ils sont en attente d'une relance économique. Il faut mettre en avant l'ensemble de nos atouts, et Dieu sait si nous en avons sur notre territoire, tout cela pour rendre notre territoire attractif pour le commerce, le tourisme, l'économie, les habitants, les étudiants, et s'appuyer sur nos inscriptions au patrimoine mondial de l'UNESCO, avec la Citadelle du réseau Vauban et les savoir-faire dans le domaine des microtechniques inscrit au patrimoine immatériel de l'UNESCO. Vous avez rappelé tout à l'heure nos atouts avec le développement des activités dans le domaine biomédical. Il faut valoriser aussi notre proximité avec la Suisse. Cette Agence d'Attractivité est effectivement une très bonne chose, en espérant que nous pourrions aller le plus vite possible pour favoriser l'attractivité du territoire.

Je me permets aussi de faire une petite remarque. Je constate l'absence du Vice-Président chargé de l'attractivité, du rayonnement, qui n'est pas là pour présenter son rapport. Je pense que c'est une anomalie dans cette séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Attendez, Monsieur VUILLEMIN n'est pas en présentiel, mais il est à l'écran. Il peut prendre la parole sans difficulté.

M. VUILLEMIN.- Je vous entends, Madame VARET.

Mme VARET.- C'est parfait, parce que je m'inquiétais à votre propos, Monsieur VUILLEMIN.

M. VUILLEMIN.- Vous vous inquiétez à tort, Madame VARET.

Mme VARET.- C'est très bien si le Vice-Président est là, parce que je m'interrogeais simplement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Chaque rapport a un rapporteur qui peut répondre à des questions si des questions sont posées. Tous les rapports ne font pas l'objet d'une présentation spécifique. Pour autant, si Monsieur VUILLEMIN veut apporter des éléments d'éclairage, il n'y a aucun problème. De plus, il est toujours très disponible pour répondre à toutes vos questions.

Mme VARET.- Il n'y a pas de problème. Je pensais simplement que c'était une question importante et je craignais un éventuel problème de santé.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur VUILLEMIN, vous avez la parole.

M. VUILLEMIN.- Merci, Madame la Présidente. Dans ce rapport, il y a simplement deux choses à délibérer. Ce sont deux AMO. Nous demandons une assistance à maîtrise d'ouvrage pour dessiner les contours de cette Agence d'Attractivité pour que deux scénarios soient proposés à l'ensemble des conseillers communautaires dans le courant du mois de mai, voire juin. Ces deux scénarios détermineront la forme juridique, le champ d'intervention, les compétences et les modalités de collaboration avec les acteurs publics ou privés. En gros, nous allons définir cette Agence d'Attractivité sous deux scénarios différents. Ces scénarios seront proposés par le cabinet qui sera agence maîtrise d'ouvrage et qui viendra nous éclairer sur cette future Agence d'Attractivité. C'est la première AMO pour un montant de 100 000 €. C'est ce qui est proposé au vote ce soir.

La deuxième assistance à maîtrise d'ouvrage concerne l'actualisation à mi-parcours de la stratégie touristique 2017-2023 qui était prévue. Vous le savez et vous l'avez dit, Madame VARET, le nouveau label des savoir-faire immatériels horlogers à l'UNESCO fait que la position touristique de notre territoire évolue. C'est pour cela que nous demandons l'assistance de maîtrise d'ouvrage d'une agence pour retravailler et réactualiser ce schéma touristique. C'est en lien avec la stratégie d'attractivité. C'est pour cela que dans cet unique rapport, il y a le vote de deux AMO, l'une pour l'Agence d'Attractivité pour 100 000 € et l'autre pour l'actualisation de la stratégie touristique à mi-parcours pour 60 000 €.

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'ajoute un élément complémentaire. Il y a bien eu toutes ces réunions concernant des éléments qui alimenteront le travail qui va démarrer. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. FAGAUT.- Merci, Madame VIGNOT. C'est vrai que pour ce dossier précisément, il aurait été bienvenu de pouvoir nous intégrer dans cette démarche, puisque le 9 novembre dernier, nous avons évoqué cette possibilité de créer l'équivalent d'une agence d'attractivité qui rassemble toutes les composantes et toutes les compétences, car il nous faut être fort ensemble. Le sens de notre volonté est de développer une agence d'attractivité, et en premier lieu de déterminer une identité claire portant sur des valeurs partagées, mais surtout sur nos caractéristiques propres. C'est en fin de compte, une marque portée par et pour l'ensemble des acteurs-ressources de notre Communauté Urbaine autour d'une structure forte pour unir nos forces.

Vous avez imaginé quatre cibles, le monde économique, les habitants ici ou en devenir, le tourisme et le monde étudiant. Je ne reviendrai pas sur le camouflet que vous avez subi concernant le deuxième vote après le vote positif sur la grande bibliothèque, c'est-à-dire concernant l'Office de Tourisme, comme je l'avais souligné, avec cette impossibilité de faire évoluer vers une régie municipale un Office de Tourisme qui était de statut associatif, car de fait, vous excluez les acteurs privés qui sont des acteurs premiers de l'Office. Bref, en tout cas, nous avons le sentiment que vous avez réussi à vous mettre à dos l'ensemble des acteurs du monde touristique, et vous semblez vouloir démissionner de cette structure.

Si je reviens sur l'Agence d'Attractivité, je pense qu'il serait opportun de raisonner sur un espace plus large que celui de Grand Besançon Métropole. Il faut intégrer les territoires limitrophes et agglomérer tout ce qui converge vers GBM, car GBM doit être cet épicycle et cette locomotive, un aimant qui attire vers lui. Cependant, aujourd'hui, notre offre ne sort pas du lot, si je puis m'exprimer ainsi, ou alors nous la portons maladroitement. Nos territoires sont en concurrence, vous l'avez évoqué tout à l'heure. Faisons donc en sorte que notre territoire soit « marketable », autrement dit, commercialisable, cette fameuse identité territoriale dont je parlais avec un positionnement marketing qui repose sur son histoire en s'appuyant sur une image cohérente avec nos réalités socio-économiques.

Nous devons donc nous différencier. Je vais vous donner un exemple. Besançon Booster de Bonheur a le mérite d'exister, mais est-ce une différenciation ? Connaissez-vous un territoire qui aujourd'hui ne veut pas le bonheur de ses habitants, de ses touristes, de ses commerçants ? Je ne crois pas. Cette marque est transposable à tous les territoires quels qu'ils soient. Il ne nous différencie donc pas sur l'échiquier national. Je ne suis pas certain que cette démarche en soit la clé. Ce slogan, cette démarche, n'importe quel autre territoire peut se l'approprier.

Toutefois, je pourrais reprendre aussi, parce que c'est notre ADN, sur ce qui est évoqué dans le cadre de Grandes Heures Nature. La question n'est pas le fond, mais plutôt la forme. Le mot « ville de Besançon » n'apparaît même pas dans le titre. Il y a donc des questions à se poser. Notre Agence d'Attractivité doit s'appuyer sur une spécialisation sectorielle pour attirer des entreprises où l'innovation et la recherche doivent primer. L'horlogerie en est une, le biomédical en est une autre. Capitalisons sur cela, car il faut l'accroître. Nous avons de grands projets urbains. La bibliothèque en est un.

Je suis désolé de revenir dessus, mais notre projet à la base Port Citadelle avec ce triptyque citadelle, cœur historique et les Prés-de-Vaux, liant tout cela par des accès facilités notamment à la Citadelle avec des télécabines, le sport nature, et notre culture architecture et gastronomie, tout cela sont des projets porteurs aujourd'hui structurants et d'envergure, et c'est une signature. Le projet Port Citadelle est bien sûr à votre disposition si vous souhaitez nous intégrer dans cette démarche. Avec ces deux points de spécialisation sectorielle et la partie projet urbain, il y a bien sûr le capital culturel et architectural. De plus, il y a bien sûr nos labels, parce que je pense qu'il ne faut pas les négliger aujourd'hui. Les derniers que nous avons pu obtenir notamment en matière de « french tech » ont permis de faire la promotion de notre territoire.

Je ne vais pas revenir non plus sur ce qu'a évoqué Claude VARET en matière touristique, mais après, il va falloir cibler, et je pense que la tranche 25-30 ans est à cibler aujourd'hui au regard de la crise sanitaire. Pour terminer, vous dites souvent et vous répétez souvent à l'envi de vouloir coconstruire. C'est souvent le mot que vous employez. Merci de nous faire une proposition pour nous intégrer dans ce Comité de Pilotage, car nous avons aussi une vision à long terme pour notre territoire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Monsieur VUILLEMIN a-t-il des éléments à apporter à cette réflexion ? Auparavant, Monsieur CROIZIER souhaite intervenir.

S'adressant à Benoît VUILLEMIN. Êtes-vous d'accord ?

M. VUILLEMIN.- Oui, il n'y a pas de souci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur CROIZIER, vous avez la parole.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Maire. Je voudrais saluer la démarche et la volonté de faire émerger enfin une agence d'attractivité à Besançon, en tout cas d'en dessiner les contours. Cependant, j'aurais séparé les deux dossiers. Je trouve que l'Agence d'Attractivité n'est pas un super Office de Tourisme, mais elle est bien plus que cela. C'est la raison pour laquelle j'aurais distingué la stratégie touristique de l'AMO en direction de l'agence. En tout cas, il ne s'agit pas de faire un service ou un millefeuille supplémentaire, mais il s'agit de créer une structure qui va porter notre marque de territoire. L'Agence d'Attractivité n'est pas Booster de Bonheur, mais c'est l'outil qui va le porter. Il ne faut donc pas faire cette confusion entre la marque de territoire et l'outil qui va porter la marque de territoire un peu partout sur l'ensemble.

Je crois qu'il faut rester sur le territoire du Grand Besançon, parce que si nous ne portons pas nos intérêts, personne ne le fera à notre place. Nous nous apercevons que l'Agence Économique Régionale n'est pas suffisante pour porter les intérêts du Grand Besançon. C'est une des raisons qui me fait proposer cette Agence d'Attractivité depuis 2018. Je pense qu'il faudra construire une structure très agile, très puissante, très efficace. Je la qualifierais de « force stratégique de territoire » avec des ramifications extrêmement multiples. C'est pour cela que je ne veux pas la restreindre à certains sujets, mais la voir dans une globalité. Je voudrais souligner la qualité d'écoute et de discussion que nous pouvons avoir en commission quand nous abordons ce sujet, que ce soit avec Monsieur VUILLEMIN ou avec Monsieur BODIN.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur VUILLEMIN, allez-y.

M. VUILLEMIN.- Je n'ai rien de particulier à ajouter. Toutefois, je rejoins les propos de Monsieur CROIZIER. Il ne faut pas voir à travers l'Agence d'Attractivité une mégastucture touristique, d'abord parce que le tourisme n'est pas le seul point d'attractivité, et nous en avons échangé tout à l'heure, avec l'enseignement supérieur, à Besançon, la vie étudiante et l'enseignement supérieur étant l'un des points majeurs d'entrée de l'attractivité de notre territoire. Il faut imaginer cette Agence d'Attractivité comme une force stratégique de la valorisation et de la promotion de notre territoire. Ce n'est pas une mégamachine qui viendrait d'un seul coup englober l'Office de Commerce, l'Office de Tourisme, la vie étudiante, une agence économique. Non, c'est plutôt une tête de proue qui a pour objectif d'être chef d'orchestre de toutes ces composantes. C'est donc l'assistance à maîtrise d'ouvrage, dont nous allons délibérer ce soir, qui viendra nous aider à définir cette structure et ces missions.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. D'ailleurs, dans le document que nous vous avons apporté, ce qui me semble intéressant est cette première analyse de ce que peut être une agence d'attractivité à travers des expériences que nous avons sur notre territoire national. Je vous invite à le lire. Je crois que Catherine BARTHELET avait également demandé la parole.

Mme BARTHELET.- Merci, Madame la Présidente. Je confirme que lorsque nous sommes en visioconférence, ce n'est pas parce que nous ne voulons pas être près de vous, mais c'est juste parce que nous effectuons des roulements entre collègues tout simplement pour permettre à tout le monde de participer régulièrement en présentiel.

Je voulais juste répondre à Monsieur FAGAUT par rapport à ses observations concernant cette Agence d'Attractivité. J'ai effectivement la chance de faire partie de ce petit groupe de travail. Je trouverais vraiment dommage que dès ce soir, nous apportions des conclusions à une étude que nous allons démarrer tous ensemble. Il est vrai qu'un COPIL est mobilisé pour travailler aux côtés du cabinet qui sera choisi. J'espère qu'il sera local. Si nous avons les compétences en local, ce sera très bien, mais nous prendrons de toute façon les décisions ensemble, comme d'habitude, en Conseil Communautaire. Avant d'arriver au stade de la décision, il y aura forcément un partage. Que tout le monde soit rassuré.

Par ailleurs, cela fait plusieurs fois qu'il y a des polémiques sur Besançon Booster de Bonheur. Je voudrais simplement rappeler que cette marque de territoire était conçue pour être reprise par toutes les forces vives du territoire. C'était vraiment son objectif. Madame la Présidente, vous avez évoqué tout à l'heure le succès des affiches actuellement visibles dans le métro parisien. Cela montre que visiblement, c'est un très bon vecteur facile à reprendre et à décliner. Je pense qu'il serait dommage aussi de se dire rapidement que ce n'est pas une marque porteuse. Il y a énormément de territoires, et nous l'avons travaillé avec le cabinet qui nous avait accompagnés lors du mandat précédent, qui n'interviennent que sur la haute qualité de vie, ce qui nous aurait intéressés aussi, ou que sur le côté naturel d'un territoire. Il est donc très difficile de trouver le côté différent, mais qui sera porteur d'une manière large de tout ce que nous souhaitons mettre en avant sur notre territoire.

Je voulais aussi rappeler que Grandes Heures Nature n'est pas la marque du territoire, mais c'est bien la marque d'un événement emblématique. Il me semble que dans ce cadre, il répond parfaitement bien à ses objectifs. Je rappelle aussi qu'un des axes forts du projet de territoire est l'alliance avec les territoires voisins. Je trouve que c'est forcément quelque chose qui nous anime dans tous les COPIL. Je ne pense pas que l'on puisse nous faire grief de vouloir collaborer avec tous les territoires et les collectivités autour de nous. Ce n'est absolument pas le message du projet de territoire, bien au contraire.

Je partage les propos sur l'idée que l'Agence d'Attractivité sera vraiment l'outil pour servir notre stratégie d'attractivité qu'il faut que nous définissions ensemble, mais qui est très largement évoquée dans le projet de territoire. En effet, nous avons bien dit que l'attractivité était le chapeau de ce projet. Il sera donc actualisé, et cela nous permettra de redire justement toute cette stratégie que nous pourrons décliner. Il semble que tout cela va s'enchaîner logiquement, et ce sera largement partagé entre nous tous. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Je retiens aussi la question posée par Monsieur FAGAUT quant à la participation. C'est vrai qu'un choix a été fait consistant à prioriser l'ensemble des acteurs du territoire, les habitants, mais moins les élus. Pour autant, cela n'empêchera pas qu'il peut y avoir des rendus sur la question du tourisme, ce qui est bien identifié, des rendus réguliers auprès des élus, donc des moments d'échanges et de discussion, parce que cela se fera par étape. Des choses pourront vous permettre d'apporter toutes vos contributions et tout ce que nous avons à apporter à un dossier aussi intégrateur, puisque c'est bien là l'occasion de faire territoire sur le Grand Besançon. Je vous propose maintenant de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°29 - Festival Outdoor Grandes Heures Nature - Édition 2021 -
Programmation et budget prévisionnels

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je pense que vous n'avez pas de question particulière. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°30 - Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences - Soutien 2021

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est un rapport important. Là encore, on me signale qu'il pourrait y avoir un certain nombre de conflits d'intérêts pour certains d'entre vous. Si tel est le cas, n'hésitez pas à me le faire savoir. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°31 - Campus Bouloie Témis -
Actualisation des plans de financement prévisionnels
et des coûts d'opération -
Subvention de la région BFC et du Département du Doubs

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il est bien question des plans de financement prévisionnels et des coûts des opérations sur lesquels nous intervenons. Il y a une description en p.359 sur un certain nombre d'éléments sur lesquels nous intervenons, avec le plan de financement.

Monsieur CROIZIER en demandait la description d'une partie. Vous avez donc un descriptif du plan de financement. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

J'ai oublié de vous donner une information concernant la question de Madame MULOT sur les pénalités par rapport aux handicaps. C'est une somme d'environ 80 000 €.

Rapport n°32 - Enseignement supérieur et Recherche -
Subvention à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte une abstention. Je vous remercie.

Rapport n°33 - Association Culture Action -
Soutien financier du Grand Besançon pour le programme
d'animation de l'année 2021

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de ville

Rapport n°34 - Contrat de Ville - Étude socio-urbaine sur le quartier de Palente Orchamps

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous parlons souvent de Planoise, mais Palente Orchamps est aussi un quartier prioritaire. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°35 - Programme d'Intérêt Général relatif à la résorption de l'habitat Indigne et très dégradé dans le département du Doubs

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il est fondamental que nous parvenions à résorber. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°36 - Marché relatif à la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de GBM
(PTRE) : autorisation de lancer et de signer le marché

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie
et développement durable**

Rapport n°37 - Projet Alimentaire Territorial : réponse à l'appel à projets du Programme
National pour l'Alimentation

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°38 - Convention avec ATMO Bourgogne Franche-Comté

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°39 - Partenariat avec le Conservatoire Botanique National - Office Régional des Invertébrés (CBN-ORI) de Franche-Comté - Convention quinquennale et avenant fixant le programme de travail 2021

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°40 - Modifications des statuts du SYDED

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures

Rapport n°41 - Éclairage public - Programme de travaux 2021 -
Demande de subventions

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous avons dit beaucoup de bien sur cet éclairage public ce soir. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°42 - Acquisition de matériels roulants pour les lignes de tramway du réseau GINKO

Mme LA PRÉSIDENTE.- Marie, souhaites-tu en dire un mot ?

Mme ZEHAF.- Devant l'évolution importante de la fréquentation des lignes de tram T1 et T2, et des problèmes de saturation notamment aux heures de pointe, le Conseil Communautaire du 16 décembre 2019 avait émis un avis favorable sur les propositions d'adaptation du parc de rames de tramway et des infrastructures de maintenance afin d'accroître la capacité et l'attractivité du service. Il avait émis aussi un avis favorable sur l'intégration de cette opération au débat d'orientations budgétaires de 2020 tout en actant que les élus de la nouvelle mandature en prendraient l'engagement opérationnel suite aux études et aux approfondissements qui seraient menés.

Les études ont confirmé la nécessité d'augmenter la capacité et d'améliorer le niveau de l'offre, notamment sur le pôle Viotte et sur l'Est bisontin pour renforcer l'attractivité du service. Les études techniques de 2020 et les opérations de sourcing ont montré que l'allongement des rames qui avait été évoqué n'est pas possible pour des raisons de coûts prévisionnels trop importants, mais aussi en raison des risques techniques sur la fiabilité des rames rallongées.

Le projet s'oriente donc désormais sur l'acquisition de huit rames neuves d'une capacité de 220 à 230 passagers. L'acquisition se ferait en deux phases, une première phase à court terme, c'est-à-dire quatre ou cinq rames et une seconde phase à moyen terme pour une acquisition de trois à quatre rames.

Après la décision formelle que va prendre l'assemblée communautaire d'aujourd'hui, la collectivité s'engage à rechercher une collectivité partenaire pour la constitution d'un groupement de commandes au premier semestre 2021, à mener une consultation pour l'acquisition de rames en été et en automne 2021 pour une attribution de marché fin 2021 et envisager une livraison et une mise en service des premières rames fin 2023. L'estimation de l'opération de l'achat des quatre rames supplémentaires est de 11,5 M€, avec un échéancier prévisionnel qui se décompose de la façon suivante : 0,6 M€ en 2021, 3,3 M€ en 2022 et 7,6 M€ en 2023.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup de ces précisions. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°43 - Demande de subventions dans le cadre de l'aménagement d'un nœud de mobilité à Saint-Vit

M. GUYEN.- Pour revenir sur l'éclairage public, je voudrais simplement informer mes collègues qu'ils vont recevoir un courrier concernant la planification et les travaux qui seront réalisés pour l'année. Je sais que cela a déjà été fait sur Montfaucon et sur d'autres communes. Tout le monde sera ainsi au courant.

S'agissant de ce rapport n°43, il faut ajouter dans le plan de financement prévisionnel la participation à un appel à projets de l'État sur les transports collectifs en site propre et les pôles d'échanges multimodaux. Nous participerons sur les pôles d'échanges multimodaux. Il faudra donc l'inclure dans la délibération. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci de cette précision. C'est un très beau projet, je le dis, et j'aimerais que nous ayons tous de beaux projets qui naissent dans nos communes. Ces pôles intermodaux sont essentiels. Merci beaucoup. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°44 - Convention relative à la mise à disposition des services municipaux à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole - Avenant N°2 – Modification des modalités de remboursement des consommations d'électricité entre GBM et la ville de Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin de précisions ? Sinon, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°45 - Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications rue des Fins à Dannemarie-sur-Crête

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°46 - Autorisation de lancer et de signer un accord-cadre pour la fourniture d'écrans d'informations pour les besoins du transport urbain

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°47 - Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications - rue de la libération à Saint-Vit

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°48 - Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications des rues Masson et des Vignes à Pouilley-les-Vignes

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Merci pour votre attention, et à très bientôt.

La séance est levée.